



## DOCUMENT DE TRAVAIL

# DIAGNOSTIC TERRITORIAL STRATEGIQUE PROGRAMMES EUROPEENS 2014-2020

**REGION NORD - PAS - DE - CALAIS**

## SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
1. Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation.....	3
2. Améliorer l'accès, l'utilisation et la qualité des TIC.....	12
3. Renforcer la compétitivité des PME y compris celles du secteur agricole (FEADER) et du secteur de l'aquaculture et de la pêche (FEAMP).....	17
4. Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs.....	27
5. Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques.....	38
6. Protéger l'environnement et promouvoir un usage durable des ressources.....	43
7. Promouvoir la transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans le réseau principal d'infrastructures.....	54
8. Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail.....	63
9. Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté.....	72
10. Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie.....	82
Les enjeux des territoires urbains.....	91
Les enjeux des territoires ruraux.....	97
Les enjeux de la zone littorale.....	103
Les enjeux des territoires transfrontaliers en Nord-Pas de Calais.....	108
Les filières pêche maritime et aquaculture.....	112
Les filières agriculture, industrie agroalimentaire et sylviculture.....	115

## 1. Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation

### I. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE AFOM ET DES PRINCIPAUX INDICATEURS

La région est marquée par une excellence académique reconnue en biologie santé et recherche médicale, physique, mathématiques et dans les domaines plus appliqués que sont les transports, la chimie des matériaux et la catalyse, les nanotechnologies et la photonique, la physique chimie de l'atmosphère. Des secteurs sont en pleine expansion notamment à la croisée des sciences humaines et sociales et du numérique ainsi que dans les domaines de l'énergie électrique et des industries créatives et numériques.

Cependant, l'écart entre le poids économique et démographique de la région et son potentiel de recherche est important. 4ème région contributrice au PIB national, 3ème région en nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur, le Nord - Pas de Calais ne se situe qu'au 11ème rang des régions françaises en nombre de chercheurs et en dépenses intérieures de recherche et développement. En termes de productions scientifiques et technologiques, la région se situe respectivement aux 8 et 10ème rang des régions françaises.

La dépense intérieure de recherche et développement représente un peu moins de 600 millions d'euros en 2008 soit 0,7% du PIB bien loin de la moyenne nationale (2%) et encore plus loin de l'objectif de 3% fixé dans le cadre de la stratégie Europe 2020.

Bien qu'en forte progression entre 2006 et 2008, les dépenses de recherche et développement en Nord-Pas de Calais restent les plus faibles de France métropolitaine compte tenu de l'importance économique de la région.

Le Nord-Pas de Calais se situe en dernière position pour le partage privé-public dans la dépense intérieure de recherche et développement (51 % privé - 49 % public dans la région contre 65 % privé - 35 % public en Ile de France).

Cette situation est à mettre en regard :

- pour la partie recherche publique d'un développement des universités organisées en réponse à la forte demande de formation dans un contexte socio-économique difficile.
- pour la partie recherche privée, d'un tissu économique pour l'essentiel porté par des PME déployées sur des secteurs dits de moyenne et faible technologies

Par ailleurs, certaines caractéristiques sont pénalisantes pour l'attractivité et la performance du territoire régional :

- Un ratio de chercheurs inférieur à la moyenne nationale, notamment dans les laboratoires A et A+;
- Une proportion d'étudiants inscrits en doctorat parmi les plus faibles de France au regard du nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur, la situation étant particulièrement critique dans les universités de création plus récente ;
- Une sous représentation des organismes de recherche (EPST et EPIC) ;
- Un effectif de salariés en entreprises dédiés à la R&D critique. Dans la région, 3,6 salariés sur 1 000 sont des chercheurs, contre une proportion de 9,4 salariés pour 1 000 au niveau national.

La région est également marquée par des coopérations inter-établissements établies pour partie avec le soutien du pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES Lille Nord de France) . Malgré un travail collaboratif intense, certains domaines n'ont pas réussi à se structurer de manière suffisamment forte pour dégager une visibilité nationale, voire internationale. L'organisation universitaire complexifiée par la présence de six universités publiques, une université privée et un grand nombre d'écoles d'ingénieurs et de commerce réparties sur l'ensemble du territoire régional représente, à cet égard, un handicap en l'absence d'un espace de dialogue stratégique intégré.

L'offre de formation est en cohérence avec le tissu de la recherche. Elle est dense pour les formations d'ingénieur et presque toutes les formations y sont proposées , ce qui favorise un taux d'insertion professionnelle des étudiants supérieur à la moyenne nationale. Cette offre de formation conséquente rend attractive la région aux étudiants des régions limitrophes et de l'ensemble de la France (19,6 % des étudiants).

Afin de renforcer la création et le développement d'entreprises de haute technologie, il est indispensable d'assurer la montée en qualification des salariés. L'offre de formation tout au long de la vie doit répondre à cet enjeu pour permettre à terme une meilleure mobilité entreprises/laboratoires.

Si le Nord – Pas de Calais est caractérisé par une grande répartition géographique des pôles d'enseignement supérieurs, la métropole lilloise joue un rôle central en étant le seul territoire à avoir une attractivité nationale voire

internationale mais aussi en attirant des étudiants de tous les territoires du Nord – Pas de Calais : 60% des étudiants de la région qui ont déménagé depuis 2001 sont venus s'installer dans la métropole lilloise. Deux autres territoires siège d'une université ont un solde positif pour les étudiants : l'Arrageois le Valenciennois. Ces gains traduisent une certaine attractivité de ces universités même si elle reste limitée et concerne principalement les territoires proches.

En 2010, la France en général et le Nord- Pas-de-Calais dépassent l'objectif fixé dans le cadre de la stratégie de Lisbonne visant à ce qu'au moins 40% des 30 à 34 ans soient diplômés du supérieur.

Pour la région, c'est le fruit d'une hausse très importante enregistrée sur ces dernières années : + 8,1 points en deux ans contre +2,5 points en moyenne nationale ou européenne. Ce rattrapage est essentiellement le fait des jeunes femmes qui enregistrent une progression de près de 11 points de la part des diplômés du supérieur contre près de 5 points pour les jeunes hommes.

**Les relations avec le monde socio-économique** se sont intensifiées notamment dans le cadre de la dynamique des pôles de compétitivité et de certains pôles d'excellence régionaux. **L'offre de développement technologique est sous dimensionnée au regard de la densité industrielle** du territoire. Au-delà de l'offre technologique, le développement d'une offre en conseil et en expertise en lien avec la communauté des SHS permettrait d'apporter une réponse à une demande des entreprises et de la société civile tout en capitalisant sur les savoir-faire et les compétences des laboratoires régionaux et de la Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société.

Les relations entreprises-universités ne sont pas assez intenses comparativement à celles établies entre les écoles et les entreprises. La création de la **Société d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT)** sera l'occasion de les améliorer, notamment sur la capacité des universités à travailler ensemble sur la maturation et la valorisation des résultats de la recherche.

**La stratégie régionale innovation 2009-2013** s'organise autour de domaines d'activités stratégiques qui comporte un axe explicite sur le renforcement de la Recherche et de sa valorisation. **L'innovation conserve une place limitée** en Nord- Pas-de-Calais illustrée par le faible nombre de brevets déposés (1,9 % du total national des brevets déposés). Les entreprises de la région innovent moins que l'ensemble des entreprises françaises comme les régions Pays de la Loire ou Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cependant, la hausse des projets d'innovation (et la mobilisation des moyens affectés) est forte. De nouveaux outils financiers ont été créés. La création d'entreprises innovantes est en hausse. L'organisation de l'éco système innovation/recherche progresse. Ces dynamiques devront être encouragées pour devenir durables et infléchir les indicateurs régionaux de la recherche et de l'innovation.

## **II. LES ENJEUX REGIONAUX LIES A L'OBJECTIF THEMATIQUE :**

La Stratégie Recherche et d'Innovation pour une Spécialisation Intelligente (SRI-SI), en cours d'élaboration pour la région, doit permettre de construire une vision stratégique régionale, en précisant la relation entre recherche et innovation.

Par Spécialisation Intelligente, on entend l'identification des caractéristiques et avantages propres à chaque région, la mise en valeur de ces avantages concurrentiels, et le regroupement des parties prenantes et des ressources régionales autour d'une vision de leur avenir alimentée par l'excellence. Cela signifie également savoir consolider le système régional d'innovation, maximiser les flux de connaissances et partager les bienfaits de l'innovation dans l'ensemble de l'économie régionale.

L'enjeu est une double focalisation :

- une focalisation sur quelques thématiques spécialisantes du type Matériaux Agro Sourced ;
- une focalisation de l'approche sectorielle, en redéfinissant les 11 Domaines d'Activités Stratégiques de la SRI 2009-2013 en 4 ou 5 Domaines d'Activités Stratégiques pour la SRI 2014-2020 ;

Une thématique spécialisante peut être transversale à plusieurs DAS.

La réflexion sur les thématiques et les DAS doit s'inscrire dans une démarche d'intelligence économique d'identification des marchés du futur pour répondre aux enjeux sociétaux à venir et à ce titre prendre en compte :

- la dimension « inclusive » (Entreprendre autrement) ;
- l'objectif d'une croissance respectueuse de l'environnement, en cohérence avec l'ambition Europe 2020 ;
- et insister sur les apports des « Sciences Humaines, économiques et Sociales », que ce soit pour réfléchir sur des questions d'éthique, d'organisation, d'innovation dans les usages, d'évaluation à mettre en œuvre.

Les enjeux sociétaux à prendre en compte ont été formalisés par la Commission européenne dans le programme « Horizon 2020 », qui définit les enjeux sur lesquels seront concentrés les financements européens :

- La santé, l'évolution démographique et le bien-être ;
- La sécurité alimentaire, l'agriculture durable, la recherche marine et maritime et la bioéconomie ;
- Les énergies sûres, propres et efficaces ;
- Les transports intelligents, verts et intégrés ;
- La lutte contre le changement climatique, l'utilisation efficace des ressources et les matières premières ;
- Des sociétés inclusives, novatrices, et sûres.

Ce travail doit être conduit dans une logique d'intensification et d'adaptation de la SRI 2009-2013, et non dans une logique de redéfinition complète. Plusieurs raisons justifient cette position. La situation entre 2009 et 2012 a évolué sur la dimension recherche (au regard des résultats des appels à projets du Programme des Investissements d'Avenir notamment). Elle a révélé de nouvelles dynamiques partenariales. Au demeurant les enjeux fondateurs de la SRI 2007-2013 restent les mêmes et les représentants de la Commission européenne ont exprimé leur satisfaction sur la mise en œuvre de la SRI 2009-2013 du Nord- Pas-de-Calais. Ils sont plus demandeurs d'une intensification et d'une adaptation pour être cohérent avec la logique de la « Spécialisation Intelligente ». Le processus d'évaluation en cours permettra de préciser les ajustements nécessaires sur la mise en œuvre de la stratégie, portant à la fois sur les résultats obtenus et sur le fonctionnement de la gouvernance

### **1. L'intensification de la recherche est un enjeu majeur pour la qualification du territoire**

Les enjeux liés à la recherche inscrits au cœur du Plan d'Action Stratégique de l'Etat et du Schéma Régional d'Enseignement Supérieur et de Recherche en cours d'élaboration, contribuant à la Stratégie Recherche Innovation pour une Spécialisation Intelligente, se déclinent de la manière suivante :

- le renforcement des partenariats conduisant à une meilleure visibilité de l'organisation territoriale et la définition d'une véritable politique de site(s) ;
- l'identification de domaines d'intérêt de recherche prioritaires, orientés vers l'excellence et/ou pertinentes par rapport aux stratégies nationale et régionale de la recherche et de l'innovation et/ou répondant aux défis sociétaux, tels que préconisés dans Horizon 2020, et notamment liés au développement des territoires et de leurs sites universitaires ,permettant un positionnement différencié de la région ;
- le développement des conditions d'accueil des chercheurs et des personnels favorisant leur implantation ;
- la mise en œuvre d'une politique de communication visant à valoriser la recherche régionale ;
- le développement de la mobilité et des partenariats internationaux ;
- la création d'espaces de dialogues entre la société civile et les acteurs scientifiques sur les questions de science.

### **2. L'efficacité du dispositif régional de soutien à l'innovation doit être renforcée**

La région possède des champs d'excellence confirmés par les résultats du PIA, qui se concrétisent par de nouveaux consortiums de recherche et qui renforcent des partenariats publics/privés développés en lien avec les pôles de compétitivité. Ces dynamiques et celles engagées au sein du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur sont porteuses et encourageantes. Elles restent néanmoins insuffisantes au regard de l'écart constaté entre le potentiel de recherche du Nord-Pas de Calais et sa réalité économique et démographique. Des progrès doivent être recherchés autour des enjeux suivants :

- Développer la capacité des entreprises à mobiliser la recherche publique et développer leurs propres moyens de Recherche & Développement ;
- Renforcer les points d'excellence scientifiques et technologiques de la recherche ; Le développement technologique trouvera son expansion dans l'intensification de l'offre technologique et dans la mobilité de ses acteurs ;
- Renforcer la lisibilité et la visibilité globale de l'offre de recherche pour les entreprises ;
- Renforcer la valorisation économique de la recherche : maturation, projets collaboratifs, propriété intellectuelle – licence, prestations de recherche, création d'entreprises innovantes ;
- Se mobiliser pour réussir la définition des spécialités régionales, telles que souhaitées dans la démarche SRI-SI ;

- Compléter la palette des outils financiers et renforcer les organismes actuels, pour que l'offre capitalistique et plus largement l'offre de soutien financier permettent aux projets innovants de trouver les moyens de leur développement, en optimisant prise de risque/rentabilité.

### **3. L'ouverture du Nord-Pas de Calais sur le monde et son positionnement européen doivent être précisés et valorisés**

Cet enjeu prend plusieurs dimensions :

- par la spécialisation intelligente, faire apparaître des domaines d'excellence en recherche, innovation et maîtrise des technologies clé. Il s'agit alors de porter ce positionnement au niveau international et de développer des démarches de coopération pour porter cette excellence et mettre les entreprises et les laboratoires en relation avec l'excellence d'autres régions européennes,
- développer une politique d'attractivité pour valoriser ces points forts et attirer des implantations étrangères,
- développer des synergies de proximité avec les régions voisines (Picardie, Wallonie, Flandre, voire Champagne Ardenne, Lorraine, Kent...)

### **4. Le changement culturel doit être maintenu et amplifié pour tourner la région vers l'économie de l'initiative et de la connaissance**

Les faibles pratiques d'innovation au sein des entreprises régionales montrent l'effort permanent et durable qui doit permettre aux chefs d'entreprise d'être accompagnés dans leur démarche stratégique. Il s'agit de prendre en compte les aspects organisationnels et de Ressources Humaines pour arriver à des démarches d'innovation et d'internationalisation. Un enjeu fort pour développer l'innovation est d'accroître la mobilité entre chercheurs, étudiants et salariés d'entreprises pour aller dans le sens d'une acculturation mutuelle. Plus largement, la population régionale doit être sensibilisée à la problématique de l'Initiative et de l'Entrepreneuriat.

### **5. La gouvernance de la Stratégie Régionale Innovation doit être ajustée et actualisée**

Il s'agit en particulier :

- de travailler sur la cohérence d'ensemble entre la SRI-SI et les schémas et stratégies en cours et à venir (Schéma Régional de Développement Economique, Schéma/Stratégie Régional Enseignement Supérieur et Recherche, Stratégie Régionale Intelligence Economique, Stratégie Régionale Initiative et Entrepreneuriat) ;
- Concernant l'Enseignement Supérieur et la Recherche, les réflexions en cours, tant au niveau de l'élaboration du Schéma Régional d'Enseignement Supérieur et de la Recherche, qu'au niveau des préconisations du volet « Recherche » du Plan d'Actions Stratégiques de l'Etat et des réflexions prospectives engagées par l'Etat, doivent aboutir à la construction **d'un espace de dialogue stratégique intégré**
- d'améliorer le processus global, de la manière de faire les choix stratégiques jusqu'à la mesure de l'impact des plans d'actions et outils développés
- de renforcer la place des territoires dans la gouvernance du dispositif

### **3. La promotion des filières agricole - aquacole, forestière et agroalimentaire**

Ces filières, particulièrement développées en région Nord-pas de Calais, présentent des enjeux spécifiques car elles doivent

s'adapter aux évolutions de la société tout en intégrant les contraintes fortes du secteur. Dans ces filières spécifiques, trois grandes catégories d'enjeux existent :

- **Stimuler la recherche publique** autour des problématiques d'intérêt pour les filières agricoles, agro-industrielles, sylvicoles et agroalimentaires en réponse aux attentes sociétales et aux contraintes de marché et réglementaires. Renforcer la lisibilité et la visibilité du potentiel de recherche régional privé et public en matière de recherche variétale d'une part, et de sols et agronomie en lien les équipes de l'INRA « centre de Lille » du Nord-Pas-de-Calais et de la Picardie d'autre part.
- 
- **Organiser un laboratoire régional dans le domaine de l'agroalimentaire avec une ouverture transfrontalière**

- **Renforcer le « triangle de l'innovation »** Conforter les centres d'expérimentation et les centres techniques agro-alimentaires (plate-formes opérationnelles), élargir les réseaux techniques, et établir ou renforcer les liens de ces structures avec la recherche publique ou privée, avec les Instituts Techniques au niveau régional ou interrégional, et avec les réseaux locaux. Créer une instance partenariale de veille à l'innovation au sein des exploitations agricoles et au sein des filières agricoles régionales.

**Dans le domaine de la pêche maritime et de l'aquaculture, la mutation de la filière doit être assurée en ayant recours à des projets innovants respectueux de l'environnement marin.**

Pour préparer la nécessaire mutation de la filière en lien renforcé notamment avec le pôle AQUIMER et la plate-forme Nouvelles Vagues, il faut favoriser l'émergence et le développement de pratiques et projets innovants (développement des navires du futur, moins énergivores et plus polyvalents, recherches sur la sélectivité des engins et les nouvelles techniques de pêche, amélioration de la qualité du traitement des captures à bord, stabilisation des process d'aquaculture, qualité et innovation de la transformation alimentaire) et le renforcement de la connaissance du milieu marin.

Le soutien de la recherche au profit des enjeux de performance agricole, sylvicole et de pêche compatible avec les principes de durabilité des pratiques et modes d'exploitation agricole et de régénération des potentiels naturels est un élément central de cette approche.

### **III. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES QUI EN DECOULENT POUR LA REGION NORD PAS DE CALAIS :**

**Les orientations stratégiques s'inscrivent dans la déclinaison des orientations de la Stratégie Recherche et Innovation pour une Spécialisation Intelligente. (SRI-SI)**

#### **1. Les orientations stratégiques pour la recherche contribuent à la SRI-SI :**

**Le renforcement des champs d'excellence trouvera son aboutissement en :**

- soutenant des projets et dispositifs définis dans le cadre de politique de sites ou orientés sur des défis sociétaux ou industriels ;
- améliorant l'accueil et l'accompagnement des étudiants et jeunes chercheurs à fort potentiel et l'attractivité de la région pour les chercheurs ;
- soutenant les plate-formes technologiques existantes (CRITT M2A, CREPIM, CITC-Eurarfid, Adrianor, C3T...) et en développant des plates-formes ou des équipements technologiques à très forte valeur ajoutée et à rayonnement national et international, permettant de dynamiser la recherche pré industrielle, à l'exemple de MINATEC en région Rhône-Alpes ou du GANIL en région Basse Normandie. En Nord-Pas de calais, l'IRT Railenium, le CETI ou l'Institut Français des Matériaux Agro Sourced pourraient assurer cette fonction ;
- développant de nouvelles alliances avec les grands organismes de recherche nationaux ou public/privé ou internationales

**L'offre de recherche sera rendue plus lisible** en favorisant les regroupements d'équipes et en travaillant la différenciation du potentiel de recherche des universités non métropolitaines. Cet objectif sera également atteint en accompagnant l'organisation en réseau des universités parallèlement à la création de l'université de Lille.

#### **2. L'approche sectorielle par Domaines d'Activités Stratégiques est limitée à 4 à 5 Domaines**

Les domaines d'activités stratégiques s'inscrivent dans une problématique sectorielle pour répondre à des enjeux de société, dont notamment le développement durable : (identification des marchés du futur – intelligence économique, soutien à l'innovation - à l'internationalisation - à la formation, promotion...) Ils sont identifiés sont au croisement des priorités régionales dans les domaines de l'économie et de la recherche.

La redéfinition des 11 Domaines d'Activités Stratégiques s'appuie actuellement sur les hypothèses suivantes de regroupement :

- Mobilité – Transports ;
- Santé et Alimentation ;
- Ubiquitaire ;

- Matériaux ;
- Image & Industries Créatives.

### **3. L'identification de Spécialisations est mise en oeuvre**

La dynamique de spécialisation peut à la fois s'appuyer sur des dynamiques collectives (entreprises-laboratoires) en cours et mettre en œuvre un dispositif pour faire émerger des dynamiques futures.

Des premières pistes de spécialisation intelligente peuvent s'appuyer sur les dynamiques issues du PIA et des pôles de compétitivité : infrastructures ferroviaires (IRT), procédés d'extraction (Purifonction) / sécurisation des ressources halieutiques (Nouvelles Vagues), plastiques bio-sourcés (Institut Français des Matériaux Agro Sourcés), textiles techniques (Centre Européen des Textiles Innovants), Retail innovation Center (Commerce du Futur)

Une dynamique complémentaire est à mettre en œuvre, basée sur les travaux menés dans les Domaines d'Activités Stratégiques (et entre ces Domaines), en particulier sur des enjeux technologiques. Ce dispositif s'appuiera notamment sur une réflexion partant des enjeux sociétaux et interrogeant le potentiel des entreprises et des universités régionales à se positionner sur ces enjeux.

#### **Les travaux liés à ces domaines permettront de préciser les orientations stratégiques pour le développement technologique liées à de nouvelles spécialisations :**

L'intensification de l'offre technologique se réalisera par l'extension et le renforcement des centres existants, par la création de nouveaux centres liés aux pôles d'excellence économique et par la création d'une offre de services spécifiques à l'échelle des laboratoires en lien avec leur établissement et la SATT.

Les enjeux en termes de projets devront être traduits dans les nouvelles feuilles de route des pôles de compétitivité, avec un accent marqué sur la question de la proximité du marché, de la création d'activités nouvelles à forte création de valeur. A l'échelle régionale, ces questions doivent se traduire dans une vision partagée entre les acteurs mettant en avant la question de la « spécialisation intelligente » régionale.

### **4. Un nouvel axe « développement durable », très transversal, est créé pour aborder les nouveaux modèles de croissance**

Les questionnements portés par cette problématique seront une des clés d'entrée pour réfléchir, au sein des Domaines d'Activités Stratégiques, sur les questions sociétales à résoudre et les marchés du futur. Ils permettront de faire apparaître des opportunités de spécialisation.

#### **Ce nouvel axe prendra notamment en considération :**

- le développement des énergies nouvelles et les économies d'énergies ;
- le recyclage des matériaux ;
- l'économie de la fonctionnalité ;
- la préservation de la ressource en eau ;
- la protection de la biodiversité ;
- les techniques d'agriculture soutenables ;

Plus largement, un enjeu fort est de réfléchir à l'innovation à travers les notions d'usage et de services.

Un mode opérationnel pourra être de développer le rôle d'intégration des politiques d'innovation par les territoires, appuyé sur les obligations réglementaires issues du Grenelle et sur le SRCAE.

Il prendra particulièrement en compte les enjeux d'environnement, de lutte contre le changement climatique et en portant une attention particulière aux secteurs de l'agriculture et de l'alimentation et du bois, du bâtiment et de l'écoconstruction, de la mobilité et des transports.

### **5. L'ouverture du Nord-Pas de Calais à l'international est renforcée**

Le positionnement international renvoie sur plusieurs dimensions :

- les pôles de compétitivité et les pôles d'excellence seront chargés de l'inter clustering par des politiques d'alliance avec des clusters ;
- le PRES pourra être le promoteur de nouvelles dynamiques entre les établissements de la grande région Nord-Pas de Calais – Picardie – Champagne-Ardenne –et leurs homologues de l'Europe du Nord ;

- Nord France Invest sera chargé d'approfondir la politique d'attractivité du territoire régional, pour valoriser ces points forts et attirer des implantations étrangères ;
- les synergies de proximité avec les régions voisines seront développées par la mise en œuvre de gouvernances ad hoc.

## **6. La gamme d'outils financiers est complétée**

L'offre de financement couvrira l'ensemble des étapes de la vie des entreprises, de la création au retournement, de la prise de participation au capital à la société de coinvestissement. Elle pourrait être étendue à des outils dédiés à l'accueil de jeunes talents et l'accompagnement de jeunes à fort potentiel.

## **7. Le changement culturel doit être maintenu et amplifié**

Les programmes d'action tel objectif PME, avec plus de 1000 entreprises mobilisées, seront évalués, ajustés et amplifiés. La Stratégie Régionale Initiatives et Entrepreneuriat, votée en juin 2012 en conférence SRDE, sera mise en œuvre. En parallèle, un travail sur la mobilité fonctionnelle entre chercheurs du privé et chercheurs du secteur public pourra être conduit en lien avec le PRES, afin de favoriser les échanges de personnels pour des missions de recherche ou d'enseignement.

## **8. L'apport des Sciences Humaines et Sociales est recherché**

Le développement d'une offre de conseil et d'expertise reliée aux compétences SHS des laboratoires régionaux et de la Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société permettrait d'apporter une réponse à une demande des entreprises et de la société civile.

## **9. La gouvernance et la coordination des acteurs sont optimisées**

Compte tenu de la multiplicité des acteurs et des institutions publiques qui les financent, le succès de la Stratégie Recherche Innovation pour une Spécialisation Intelligente repose en grande partie sur sa gouvernance. Il s'agit en effet de faire des choix et de définir notamment les modalités d'intervention des acteurs dans une logique de complémentarité. La continuité du pilotage, depuis la SRI-SI jusqu'aux organisations chargées de sa mise en œuvre est d'une importance fondamentale.

Nord France Innovation Développement continuera d'être chargé d'apporter à la gouvernance les éléments d'aide à la prise de décision et à la définition des orientations. L'organisation sera chargée d'appuyer les acteurs dans la mise en œuvre de la SRI-SI et d'en assurer la coordination. Elle veillera à la cohésion du dispositif et au développement des synergies entre acteurs, notamment dans le cadre du réseau Jinnove en Nord-Pas de Calais. Sur la recherche, la réflexion en cours tant au niveau du schéma régional de l'enseignement supérieur qu'au niveau des assises nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche conduira à proposer une organisation spécifique à même de construire un espace unique prospectif et stratégique.

La place des territoires sera renforcée :

- faire participer les territoires siégeant au Comité Stratégique de la SRI, au comité opérationnel de la SRI-SI,
- choisir un nombre restreint de parc d'activité d'excellence, abritant des centres de transfert de technologique et une offre de services régionales et sectorielle, pour améliorer la qualité de l'offre foncière régionale et rendre attractive notre région

## **IV DECLINAISON TERRITORIALE DES ENJEUX REGIONAUX LIES A L'OBJECTIF THEMATIQUE :**

Un des enjeux fondamentaux pour les territoires est de leur donner un rôle d'intégration et de déclinaison des politiques d'innovation définies dans la SRI-SI; cela passe notamment par une optimisation de la gouvernance de l'innovation au sein des territoires et par l'organisation de leur participation dans les instances de gouvernances des stratégies régionales, qu'elles soient SRDE, SRESR, SRI-SI.

Pour chaque territoire infra régional, l'enjeu sera donc qu'il définisse et porte la part de la stratégie régionale qui lui incombe. Pour un nombre limité d'entre eux, un élément clé sera le portage de parc d'excellence d'ambition internationale, combinant offre foncière, offre de service à vocation nationale voire internationale (pôle de compétitivité ou d'excellence), incubateur, centre de transfert technologique et, si possible, offre scientifique.

Sur le champ de la recherche et de l'enseignement supérieur, il importe que la stratégie d'ensemble se réfère aux stratégies de développement des grands sites universitaires et à une dynamique partenariale de coopération renforcée.

## **1. Les enjeux pour les territoires urbains sont de définir une stratégie d'action favorisant la synergie entre les acteurs pour assurer leur développement économique et la diffusion de l'innovation.**

Les objectifs à poursuivre sont les suivants :

- Encourager la mise en réseau de l'excellence et des compétences scientifiques et technologiques pour peser dans les réseaux européens et internationaux ;
- Renforcer une recherche métropolitaine structurée et accroître les spécificités des universités non métropolitaines ;
- Favoriser la mutualisation régionale et le fonctionnement en mode réseau ;
- Soutenir la mise en place de clusters associant collectivités locales, entreprises et universités et soutenir le fonctionnement des clusters existants pour renforcer le potentiel de l'économie de la connaissance de chaque région urbaine et l'ancrage territorial de l'innovation ;
- Soutenir des projets de recherche associant des équipes pluridisciplinaires et transversales (ingénierie environnementale, sciences de l'ingénieur, sciences sociales) ;
- Promouvoir le développement de 'living labs' associant des acteurs publics et privés pour tester « grandeur nature » des services urbains, des outils ou des usages nouveaux ;
- Soutenir la mise en place de plate-formes de démonstration, d'expérimentations techniques et méthodologiques à l'échelle de projets urbains s'adossant à des dynamiques public-privé, en évaluant les conditions juridiques et économiques de leur développement.

## **2. Les enjeux pour les territoires ruraux sont de définir une stratégie d'action en innovation – recherche respectueuse de l'environnement assurant le transfert des connaissances auprès des acteurs du territoire.**

- Encourager des stratégies d'actions à l'échelle des territoires ruraux pour promouvoir le développement économique et l'innovation autour d'enjeux généraux et spécifiques ;
- Développer la recherche et l'innovation au service du développement durable, notamment : accessibilité, cadre de vie, services, sécurité alimentaire, agriculture, agritourisme, circuits courts, lutte contre l'érosion et l'appauvrissement des milieux, gestion et qualité de la ressource en eau, prévention des risques climatiques ;
- Renforcer les différents types d'innovation en milieu rural (technologique, organisationnelle, sociétale, territoriale), en lien avec les niveaux régional et national ;
- Développer la formation et les transferts de connaissances auprès des acteurs des territoires ruraux (enseignement agricole supérieur, lycées professionnels agricoles, centres de transfert technologique agroalimentaires et instituts techniques agricoles).

## **3. Les enjeux pour le littoral sont de développer les connaissances scientifiques et technologiques pour promouvoir une pêche durable.**

- Renforcer le pôle AQUIMER ;
- Développer les compétences et la maîtrise des connaissances scientifiques et technologiques dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture et développer la formation et les transferts de connaissances auprès des acteurs des espaces littoraux ;
- Renforcer les actions en direction de la pêche durable, l'aquaculture, les biotechnologies marines et l'ingénierie de l'environnement marin (pôle Aquimer et plate-forme Nouvelles Vagues) ;
- Développer la mise en réseau des acteurs publics et privés de l'innovation dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture.

## **V. LES ENJEUX DE PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES**

### **1. Le Développement durable et la protection de l'environnement :**

**Le développement économique doit intégrer l'utilisation de nouveaux matériaux ou de nouvelles technologies tout en assurant sa responsabilité sociale.**

L'innovation sociale est un des enjeux nouveaux de la Stratégie régionale de l'innovation maintenant Stratégie Recherche Innovation pour une Spécialisation Intelligente, en lien avec le développement de l'économie sociale et solidaire et la responsabilité sociale des entreprises.

D'autres enjeux se situent autour des questions d'énergie et de mobilité ou encore les matériaux biosourcés, la transition énergétique et les écotechnologies, le traitement des pollutions.

Une analyse précise des priorités doit permettre de focaliser la contribution régionale sur des domaines où nos laboratoires disposent d'avantages compétitifs avérés.

Dans le domaine de la pêche, un des enjeux majeurs est la réduction de l'impact énergétique des navires (navire du futur, moindre exposition aux énergies fossiles) ainsi que celui de la diversification des ressources. (aquaculture...)

Les enjeux de lutte contre le changement climatique, la qualité de l'air et de l'eau et la protection de la biodiversité sont au cœur des objectifs de recherche et d'application aux différents secteurs économiques.

### **2. Egalité Hommes Femmes et égalité des chances :**

**Le domaine de la RDI doit s'assurer d'une bonne représentativité de chaque composante de la société au sein de l'ensemble des acteurs.**

Ce point est particulièrement sensible par rapport à l'enjeu de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. De même pour les études doctorales et l'accès à des postes à responsabilité dans le champ de la recherche, une attention doit être portée à cette question.

### **3. Prévention et gestion des risques :**

La problématique du risque lié à la sécurité des biens, des personnes et des matériels constitue une préoccupation majeure dans la région, compte tenu notamment des particularités de son tissu industriel et des enjeux liés aux transports.

## 2. Améliorer l'accès, l'utilisation et la qualité des TIC

### I. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE AFOM ET DES PRINCIPAUX INDICATEURS

**Un accès aux TIC acceptable pour le public malgré des infrastructures de qualité moyenne et un taux de pénétration local faible. Des PME-TPE en retard dans la mise en œuvre des outils au service de la compétitivité des territoires.**

La région Nord Pas de Calais est une terre de contrastes dans le développement de l'inclusion numérique et la diffusion des usages des nouvelles technologies. Les infrastructures nécessaires au développement des échanges électroniques sont accessibles par le plus grand nombre, mais bien souvent de qualité moyenne. En revanche, l'offre de services est plutôt riche et compétitive, que ce soit pour les entreprises ou les particuliers (plusieurs opérateurs en compétition dans une région dense en population). Malgré des indicateurs socioéconomiques préoccupants, le nombre d'internautes régionaux ne cesse de croître, mais le taux de pénétration local (68%) est encore inférieur de 4 points à la moyenne nationale (72.1%).

En revanche, la région se classe 5ème au niveau national en ce qui concerne le taux de pénétration de la téléphonie mobile. Les grandes entreprises présentes sur le territoire sont bien souvent à la pointe des technologies de l'information et de la communication (vente à distance, logistique, automobile, ferroviaire), alors que les PME-TPE, et les secteurs plus traditionnels de l'agriculture et de la pêche sont plutôt en retard dans la mise en œuvre de ces outils au service de la compétitivité. Les politiques d'accompagnement locales permettent de rattraper les retards et d'envisager de meilleurs résultats dans une région où la population est jeune, et de plus en plus connectée.

L'implantation des TIC dans la région revêt également un enjeu en termes de secteurs d'activité. En effet, en Nord-Pas-de-Calais, le secteur des TIC représente 1 500 établissements et 24 000 salariés. Près de 80 % des emplois régionaux se situe dans l'agglomération lilloise. Ce secteur connaît une progression nettement plus sensible des emplois en région par rapport à la moyenne nationale. Les TIC régionales sont reconnues et innovantes : 9 entreprises sont au palmarès du classement des 72 entreprises les plus prometteuses de France.

### II. LES ENJEUX REGIONAUX LIES A L'OBJECTIF THEMATIQUE :

**1. Les infrastructures de télécommunication : Les priorités de ce secteur sont la généralisation du très haut débit à l'ensemble des particuliers et des entreprises tout en s'attachant à continuer à développer la téléphonie mobile dans les zones frontalières et rurales.**

- Développer le très haut débit (fibre) sur l'ensemble du territoire régional et améliorer la qualité d'accès de la population au haut débit par la technologie « ADSL » de façon transitoire ;
- Soutenir la mise en place d'un Observatoire Régional des Communications électroniques (ORCE) ;
- Améliorer la couverture de téléphonie mobile des zones frontalières et rurales et encourager le déploiement des réseaux de nouvelle génération ;
- Améliorer la qualité d'accès de la population au haut débit par la technologie « ADSL » de façon transitoire ;
- Améliorer la couverture en très haut débit des entreprises ;
- Mettre en œuvre ou pérenniser des marchés de services, réseaux spécifiques pour les groupements professionnels dans le domaine de la santé, de la formation et de la recherche gourmands en bande passante ;
- Concentrer l'intervention publique dans le domaine du très haut débit sur les zones moins denses afin de compenser les surcoûts liés à la desserte des territoires infra régionaux et ainsi garantir une équité territoriale ;
- Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en accélérant la dématérialisation d'un certain nombre de services, et en réduisant ainsi une partie des déplacements.

**2. Le développement des usages : Les trois secteurs où les progrès seront à rechercher sont l'e-administration à destination du plus grand nombre, le secteur de la santé au regard du parcours de soins du patient et l'éducation – formation à destination des élèves et des professionnels du secteur.**

Il faut veiller à mettre en place une gouvernance régionale du numérique.

### En eAdministration :

- Améliorer l'accès des citoyens aux procédures et aux services publics, simplifier, organiser et coordonner l'administration à travers les outils numériques et leur mutualisation ;
- Promouvoir la citoyenneté et la participation citoyenne ;
- Créer les conditions favorables à une libéralisation des données publiques (open data) efficiente et mutualisée (libérateurs et utilisateurs) ;
- Développer la « confiance numérique » pour tous les publics.

### En Télésanté :

- Diffuser les applications de télé médecine (télé consultation et télé expertises) pour optimiser la qualité des prises en charge des patients, répondre à la pénurie de professionnels de santé, et faciliter l'accès aux expertises médicales ;
- Déployer des solutions pour la qualité des soins en oncologie à travers la généralisation de l'approche pluridisciplinaire ;
- Améliorer la cohérence du parcours de soins (parcours de soins primaires ; suivi de pathologies chroniques) ;
- Mutualiser la création de contenus d'éducation du patient.

### Formation :

- Favoriser le développement de contenus éducatifs (formation continue et formation permanente) et de pédagogies numériques ;
- Poursuivre l'intégration de services numériques innovants dans le cadre de l'Université Numérique Régionale ;
- Trouver des relais locaux aux structures régionales ou départementales d'appui capables de mettre en œuvre et exploiter les solutions dédiées à l'administration électronique ;
  - Assurer la pérennité des déploiements massifs de procédures dématérialisées en prenant en compte les coûts de fonctionnement ;

Plusieurs usages seront encouragés notamment dans le cadre de la SRI-SI :

- Mobiliser les TIC pour améliorer le suivi des patients et le parcours de soin ;
- Intégrer les TIC dans l'apprentissage de la connaissance ;
- Développer l'appropriation des TIC par les professionnels du secteur ;
- Accompagner le développement de la filière de la production audiovisuelle et numérique à l'image du pôle image régional (cf DAS Images & Industries Créatives) ; de même, la filière culturelle peut constituer un formidable vecteur de développement des TIC ;
- Soutenir les leaders régionaux dans la production de bien immatériels ;
- Favoriser l'émergence de clusters de TPE du secteur ;
- Développer des projets innovants de commerce électronique.

### Action économique :

- Accompagner le développement de la filière de la production audiovisuelle et numérique à l'image du pôle image régional ;
- Soutenir les leaders régionaux dans la production de bien immatériels ;
- Favoriser l'émergence de clusters de TPE du secteur ; notamment dans les secteurs porteurs d'emplois d'avenir (environnement, bâtiments intelligents, culture, aide à la personne, images et contenus numériques...)
- Développer des projets innovants de commerce électronique.

### **Les enjeux pour les filières agricoles et sylvicoles seront de développer l'usage des TIC au service de la modernisation et de la compétitivité des entreprises :**

- Accompagner la modernisation et la compétitivité des filières dans un contexte de marché mondialisé et donc d'une concurrence européenne et mondiale forte ;
- Contribuer à l'amélioration de l'efficacité environnementale, notamment en optimisant les apports d'intrants (agriculture de précision, maîtrise raisonnée de la production) ;
- Contribuer à l'intégration de l'activité agricole dans un monde rural (ou périurbain) en mutation (exemple circuits courts) ;

- Pour le secteur des IAA, soutien aux besoins liés à la production et à la transmission des informations au sein des filières (traçabilité), maîtrise des coûts ; amélioration du service client, logistique ;
- Soutien aux systèmes de transports intelligents ;
- Développer les usages, (exemple de vente en ligne par les agriculteurs), accompagnement des agriculteurs et des artisans (TPE) aux usages des TIC.

**3. La structuration des différents réseaux du territoire au service de la transition énergétique :** le développement des énergies renouvelables doit pouvoir s'appuyer sur le développement conjoint du réseau numérique.

Réussir la transition énergétique supposera en effet dans le cadre du triptyque sobriété- efficacité- énergies renouvelables, un développement massif de ces dernières à l'échelon régional. Or il s'agit largement d'énergies de flux (solaire, éolien), fortement décentralisées et intermittentes par nature. Pour gérer ces intermittences, il sera nécessaire d'assurer l'interconnexion des différentes sources de production et lieux de consommation par un réseau numérique efficace, à même de constituer « l'Internet de l'énergie », offre et demande d'énergie étant alors capable de s'ajuster mutuellement.

**4. Secteur culturel : les institutions culturelles, de même que les industries culturelles et créatives représentent un champ d'émergence régional dans l'utilisation des technologies innovantes liées aux médias numériques. Cette mutation génère de profonds changements :**

- innovation sociale : L'espace numérique culturel s'envisage comme un nouvel espace social où la notion de droits culturels et de biens communs culturels doivent trouver leur place ;
- pratiques culturelles : Cette évolution des pratiques permet de proposer de nouveaux modes de médiation et d'interaction artistique et culturelle pour et surtout par les personnes ;
- économie : L'association ICCs et TICE contribuent au dynamisme de l'économie européenne et à la compétitivité de l'UE. Finalement des opportunités uniques s'ouvrent pour les entreprises culturelles et créatives dans les chaînes de valeurs du marché global ;
- renforcer la recherche et l'innovation liée au TICE au sein du secteur culturel et créatif pour améliorer les usages et les applications numériques dans le domaine du patrimoine culturel numérique, des réseaux sociaux, et des « smartculture », notamment par la structuration de la recherche en art audiovisuel et numérique ;
- intégrer l'utilisation, l'accès et l'innovation dans le domaine des TIC par les acteurs culturels comme levier de rénovation de l'aménagement territorial vers plus de soutenabilité ;
- renforcer et promouvoir les clusters culturels régionaux à triple hélice associant Recherche, Technologie et Développement, ainsi que leurs capacités de coopérations.

### **III. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES QUI EN DECOULENT POUR LA REGION NORD PAS DE CALAIS :**

#### **1. Les orientations stratégiques en matière de télécommunication :**

Améliorer le taux d'équipement du très haut débit (fibre) par la mise en œuvre du schéma d'aménagement numérique du territoire. Optimiser leur contribution au développement durable du territoire, notamment par la réduction des besoins de déplacements et la gestion intelligente des flux.

#### **2. Les orientations stratégiques en matière de développement d'usage s'articulent autour des points suivants :**

- Soutien aux réseaux d'initiative public pour le développement d'usages spécifiques et gourmands en bande passante dans un certain nombre de secteurs (santé, recherche, formation à distance, etc..) tel le réseau de la recherche régionale, NOROPALE, qui connecte les 19 établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- Faciliter la production des ressources numériques et favoriser leur accès ;
- Rationaliser les coûts et mutualiser les moyens de l'administration et créer les conditions d'une libération des données efficaces (libérateurs et utilisateurs) notamment par la mise en œuvre du principe de libération des données (open data) ainsi que soutenir la numérisation et la mise en ligne des actes administratifs et documents d'urbanisme ;

- Mutualiser sous forme de groupement d'achats ou d'ingénierie mutualisée (SIIH) par un déploiement massif de projets à des coûts plus raisonnables. La généralisation des systèmes de gestion numérique de l'imagerie médicale (PACS ou SAPI) en est une très bonne illustration ;
- Accompagner la mise en place de réseaux de gestion intelligente des flux d'énergie dans un contexte de diversification des sources et des usages ;
- Intégrer les outils numériques dans l'univers scolaire des élèves et garantir une certaine continuité dans l'apprentissage de ces technologies tout au long de leur parcours professionnel ;
- Généraliser l'utilisation des Espaces Numériques de Travail ;
- Organiser et harmoniser la maintenance et l'infrastructure dans le domaine du numérique au niveau des établissements publics ;
- Former les professionnels à la « pédagogie numérique » ;
- Intégrer le « serious game » dans l'acquisition de connaissances et de compétences.

Dans le cadre de la SRI-SI :

- Accompagner le développement des sites dédiés au développement des activités numérique notamment en s'appuyant sur les composantes du Pôle Image ;
- Développer les synergies entre les entreprises, les centres de recherche et les formations de haut niveau dans le numérique au sein d'écosystèmes dédiés ;
- Financer les actions d'éducation propres à réduire, dans les usages, la fracture numérique ;
- Encourager l'émergence de projets d'usage innovant dans les champs de la culture, de la solidarité et de la citoyenneté ;
- Renforcer la recherche et l'innovation liée au TICE au sein du secteur culturel et créatif pour améliorer les usages et les applications numériques dans le domaine du patrimoine culturel numérique, des réseaux sociaux, et des « smartculture » ;
- Favoriser les formes nouvelles de médiation et de diffusion des contenus artistiques et culturels ;
- Intégrer l'utilisation, l'accès et l'innovation dans le domaine des TIC par les acteurs culturels comme levier de rénovation de l'aménagement territorial vers plus de soutenabilité.
- Renforcer et promouvoir les clusters culturels régionaux à triple hélice associant Recherche, Technologie et Développement, ainsi que leurs capacités de coopérations européenne et internationale.

#### **IV DECLINAISON TERRITORIALE DES ENJEUX REGIONAUX LIES A L'OBJECTIF THEMATIQUE :**

##### **1. Les enjeux pour les territoires urbains seront de coordonner et structurer les stratégies d'actions au service du public et des acteurs :**

- Définir une stratégie d'actions à l'échelle des territoires urbains partenaires pour mettre en œuvre dans le cadre d'une stratégie régionale décidée et partagée une politique de développement de bouquets « usages numériques (NFC, Open data, ...) » coordonnée entre les agglomérations qui la composent et prenant en considération les espaces périurbains et ruraux placés sous leur influence ;
- Pour les territoires composant les territoires urbains partenaires et leurs quartiers en difficulté, les mesures suivantes pourraient être particulièrement soutenues :
  - structuration d'une offre d'usages dédiée aux services de proximité en milieu urbain, périurbain et ruraux sous influence (Culture, Transports, ...), ainsi qu'en matière d'optimisation de la gestion urbaine (outils de monitoring), d'amélioration de la qualité des services rendus aux usagers, nouveaux services de mobilité ou de suivi des consommations ;
  - la formation et l'accompagnement des acteurs sociaux et les habitants aux usages du numérique dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle et de l'accès aux droits ;
  - le développement et l'animation de points d'accès publics au numérique pour les acteurs associatifs et les habitants ;
  - la mise en réseau des acteurs locaux.

##### **2. Les enjeux pour les territoires ruraux seront de développer le haut débit et très haut débit au service du monde économique :**

- Réduire la fracture numérique territoriale et s'assurer de la desserte de l'ensemble des territoires ruraux et des espaces littoraux en haut et très haut débit et la couverture totale pour la téléphonie mobile (améliorer la qualité / fiabilité des réseaux) ;

- Développer les usages permis par ces technologies en vue de la fonctionnalité des territoires ruraux et des espaces littoraux, notamment par le renforcement des compétences des acteurs du monde rural (développement du tourisme via le numérique, promotion des compétences numériques dans les PME) et notamment dans les activités agricoles et agroalimentaires (renforcement de la transmission des informations au sein des filières).

### 3. Les enjeux à caractère interrégional et transfrontalier s'articulent autour de la mise en réseau des différents acteurs publics et de la coopération pour favoriser un développement innovant des usages :

Il conviendra de :

- traiter les questions relatives au raccordement entre réseaux d'initiative publique, aux ressources concernant le traitement de données (hébergement, calcul, routage, infogérance...) par des régions spécialisées pour le compte de leurs voisins ;
- développer les échanges pour aider à trouver des solutions innovantes dans des secteurs tels que la santé ou l'éducation.

## V. LES ENJEUX DE PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES

- Intégrer les projets de ville intelligents « Smart Cities » afin de contribuer au développement durable des agglomérations.
- Développer la domotique au service de l'efficacité énergétique dans les entreprises, les logements sociaux et chez les particuliers. Lancer une dynamique régionale autour de l'habitat et du bâtiment intelligent (cluster HBI) qui visera à intégrer le numérique dans les systèmes constructifs au service de :
  - l'efficacité énergétique dans les logements individuels et collectifs, les bâtiments publics, les entreprises.
  - L'adaptation aux modes de vie et au vieillissement de la population
- Développer la domotique au service des personnes âgées et dépendantes pour maintenir le lien social et améliorer leur confort de vie.

Les nouveaux services de mobilité figurent comme enjeu pour les territoires urbains mais cela doit également s'inscrire dans les enjeux pour les territoires ruraux, notamment pour compenser les difficultés à mettre en place des transports collectifs en zones peu denses (développer l'autopartage, le covoiturage, le TAD...).

Indicateur régional pour le Nord-Pas-de-Calais	Année	Valeur	Indicateur national
Avancement du plan de couverture en téléphonie mobile	2012	5 357 communes couvertes 57 communes à couvrir	36 348 communes couvertes
Part de la population couverte par le réseau de téléphonie mobile	2012	Nord : 100% Pas-de-Calais : 99,9%	1
Nombre d'opérateurs offrant un service haut débit sur la commune	2008	au moins 3 : 2 149 communes 2 : 3 119 communes 1 : 130 communes 0 : 1 commune 0 : 2 communes	8 maximum
Nombre de technologies haut débit présentes sur une commune	2008	3 et + : 613 communes 2 : 4 676 communes 1 : 153 communes 0 : 2 communes	4 maximum
Part de la population couverte par le haut débit (en %)	2008	100	100
Part des entreprises couvertes par le haut débit (en %)	2008	100	100
Part des administrations couvertes par le haut débit (en %)	2008	100	99

### 3. Renforcer la compétitivité des PME y compris celles du secteur agricole (FEADER) et du secteur de l'aquaculture et de la pêche (FEAMP)

La renforcement de la compétitivité des PME nécessite un accompagnement fort des chefs d'entreprises, en particulier dans le domaine de l'innovation et du transfert de technologie, ainsi qu'une approche sectorielle (pôles d'excellence, pôles de compétitivité), le renforcement des outils financiers, l'ouverture à l'international. La plupart de ces questions ont été vues dans l'objectif 1.

#### I. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE AFOM ET DES PRINCIPAUX INDICATEURS

L'économie de proximité en Nord Pas de Calais se caractérise par trois piliers que sont le commerce de proximité, l'artisanat et les services à la personne. Ces secteurs seront à conforter et soutenir pour maintenir la diversité et la richesse de l'économie régionale.

Avec 30,5 % en 2011, le Nord-Pas-de-Calais présente l'un des taux d'ouverture à l'international les plus importants de France métropolitaine. Cette plus forte insertion se traduit néanmoins par un déficit commercial relativement marqué : en 2011, les importations excèdent les exportations d'un montant de 7,3 milliards d'euros.

Troisième région à l'export après l'Île de France et Rhône-Alpes (données Douanes), le Nord-Pas de Calais occupe un poids dans les exportations nationales qui dépasse sa contribution réelle à la valeur ajoutée française. En réalité, les dix premiers exportateurs régionaux pèsent le tiers des exportations et ceux-ci sont souvent des établissements secondaires sans réelle capacité de décision régionale à l'instar des constructeurs automobiles ou des industriels ferroviaires. Les statistiques de l'observatoire régional des échanges internationaux montraient en 2007 que moins du quart des entreprises réalisaient plus de 93 % du chiffre d'affaires export régional.

L'implication des PME sur les marchés internationaux place le Nord-Pas-de-Calais au 4<sup>e</sup> rang des régions françaises pour le volume exporté et au 5<sup>e</sup> pour la part de PME exportatrices. Les infrastructures régionales, la présence de grands groupes et la proximité de la frontière sont autant d'éléments propices à l'export. Bien que les PME nordistes exportent dans plus de 170 pays de tous les continents, l'Europe est le premier débouché international des produits nordistes avec 84% des exportations en 2007. Si les exportations des PME régionales sont concentrées dans un nombre limité d'entreprises, elles couvrent de nombreuses activités dans cinq principaux secteurs, agro-alimentaire, biens intermédiaires, transports, automobile et biens d'équipement. Les PME exportatrices se caractérisent par de meilleures performances en termes de productivité, de qualification et de salaires.

L'économie présenteille pèse autant qu'en moyenne nationale dans l'économie régionale. Elle regroupe l'ensemble des activités répondant à une demande de la population présente sur un territoire qu'elle soit résidente ou de passage. Elle inclut ainsi des secteurs d'activités aussi diverses que le commerce de détail, l'hôtellerie-restauration, les services aux particuliers ou les services publics. En 2007, l'économie présenteille représente 64,7% de l'ensemble des emplois régionaux soit une proportion proche de la moyenne de française (64,5%) grâce à un développement comparable à la moyenne nationale depuis 1982. Le vieillissement de la population devrait favoriser le développement de l'économie présenteille en créant des besoins de nouveaux services.

En termes de **créations et transmissions d'entreprises** des initiatives engagées en région (PRCTE, stratégie régionale d'initiative économique à destination des jeunes) ont modifié significativement l'évolution de la création d'entreprises dans la région (60 créations pour 10 000 habitants en 2011 contre 19 pour 10 000 en 2001) mais le retard reste encore important au vu de la densité entrepreneuriale nationale établie à 84 créations pour 10 000 habitants. Comblé ce retard nécessite d'effectuer un changement culturel fort de la population régionale en la sensibilisant à l'entrepreneuriat.

Plus particulièrement, la création d'entreprises innovantes a augmenté entre 2008 et 2011, passant de 37 à 178 projets accompagnés et de 14 à 47 entreprises créées. Cet effort devra être maintenu.

Hors métropole, les territoires du Nord-Pas de Calais peinent à suivre le rythme national : entre 2000 et 2008, le littoral voit son écart de taux passer de 2,1 à 3 ; le Bassin minier et l'Arrageois-Cambrésis passent d'un retard de 3,5 à 4,4. Observons toutefois que l'écart relatif est stable : la propension à entreprendre de ces territoires représente 60% environ de celle observée nationalement, en 2000 comme en 2008 : proportionnellement, la croissance de l'entrepreneuriat est comparable mais les écarts d'origine continuent à se faire sentir en 2008.

Par ailleurs, la transmission d'entreprises n'a pas évolué positivement au cours des dernières années ; cependant cette activité sera à conforter dans la mesure où près de 28 % des chefs d'entreprise auront plus de 55 ans dans les dix prochaines années.

Le territoire est marqué par des fortes disparités infra régionales en termes **d'équipement commercial**.

La Région Nord –Pas de Calais compte sur son territoire 35 000 entreprises commerciales et de services aux particuliers (soit 180 000 emplois) et 11 000 hôtels et entreprises dans le secteur de la restauration (soit 40 000 emplois).

**L'artisanat** voit le nombre d'entreprises augmenter ainsi que leurs effectifs bien que le pourcentage de salariés occupés dans ce secteur demeure inférieur à la moyenne des autres régions.

Cependant 36% des artisans devraient partir en retraite d'ici 2022 et le plan initié pour la reprise-transmission ne décolle pas et aurait même tendance à régresser.

L'artisanat est toutefois un secteur qui forme et qui insère des jeunes par le biais de l'apprentissage. 8 200 contrats ont été signés dans la région en 2010. Selon l'enquête IPA 2009, 53% des sortants accèdent à un CDI sept mois après la fin de leur formation initiale, même si un certain nombre d'entre eux ne sont pas embauchés dans une entreprise artisanale.

Bien que l'artisanat ait maintenu ses effectifs pendant la période de crise, il demeure un secteur fragile en termes de gestion de trésorerie et d'accès au crédit.

La création d'entreprises dans ce secteur s'intensifie d'année en année : 3 900 entreprises en 2008, soit 75 % de plus qu'en 2000. L'emploi salarié a progressé de 13,9 % entre 2000 et 2008 contre 6 % pour l'ensemble des secteurs. L'emploi salarié artisanal représente 8,8 % de l'emploi salarié régional (11,5 % en moyenne des régions de province).

L'artisanat nordiste possède l'une des plus faibles densités régionales : 386 emplois pour 10 000 habitants contre 525 au niveau national. Il se situe principalement dans les zones rurales. La pérennité des établissements artisanaux est plus importante qu'au niveau national (9,4 ans contre 8,3 ans).

La région Nord-Pas de Calais compte près de 25.600 structures de **l'Economie Sociale et Solidaire** (associations, coopératives, mutuelles), soit 14% de l'ensemble des établissements et plus de 11% des emplois salariés.

**Le secteur des services à la personne** est en pleine expansion en région. Il occupe plus de 70 000 salariés en région soit 6,5 % du niveau national, équivalent au poids démographique de la région et 5 % de l'emploi régional. Ce secteur malgré ses opportunités de développement (taux de natalité, nombre de personnes âgées dépendantes) souffre d'une désaffection notamment de la part des jeunes du fait de la précarité des emplois offerts (travail à temps partiel) et des conditions de travail difficiles (horaires atypiques, déplacements fréquents, contraintes physiques et psychologiques). Les ménages utilisateurs des services à la personne pourraient augmenter de 9 % entre 2010 et 2020.

Cependant les emplois dans ce secteur sont relativement précaires : deux tiers des salariés travaillent moins de 2 heures par jour.

**En matière de tourisme**, le Nord-Pas de Calais souhaite mettre à profit sa remarquable localisation géographique au service de son développement.

La région a développé ses réseaux routiers et ferroviaires. L'arrivée du tunnel sous la manche sur le littoral et de l'interconnexion des TGV du nord-ouest européen dans la métropole lilloise ont placé le Nord – Pas-de-Calais à portée de week-end (dans un rayon de 3 heures) d'un bassin de 45 millions d'habitants à haut pouvoir d'achat.

En 25 ans, le Nord – Pas-de-Calais a connu une progression spectaculaire de son activité touristique qui l'a fait passer globalement du 16ème rang national à la 8ème place. Ainsi, l'emploi touristique s'est développé de 14 % entre 2003 et 2007. En outre, en 2007, la région est au 9<sup>e</sup> rang des régions de France métropolitaine pour le nombre d'arrivées dans les hôtels, talonnant la Bretagne et précédant les Pays de la Loire. En 2007, le secteur du tourisme emploie 37 000 salariés en moyenne annuelle. Il représente 2,7 % de l'emploi salarié régional (4,6 % au niveau national).

Cependant, l'évolution touristique régionale connaît un essoufflement que renforce la crise économique et nécessite un accompagnement pour professionnaliser le secteur au regard des enjeux économiques.

**Les secteurs de la pêche maritime et de l'aquaculture** doivent s'adapter à un nouveau contexte de production : cherté du pétrole, aléas sur les cheptels aquacoles (virus, climat, etc.), importantes fluctuations de marché, forte exposition locale à la concurrence infra-communautaire, faiblesse des instruments financiers permettant la construction de nouveaux navires, incertitude sur l'encadrement réglementaire qui découlera de la nouvelle politique commune des pêches et l'interdiction de certains types d'activité (à partir de 2013). Le secteur se doit de veiller à l'innovation technologique, la diversification des activités, et le positionnement sur des marchés de « niches », peu exposés aux aléas économiques (pêcheurs vers aquaculture, aquaculture vers marchés à fort potentiel de développement ou à forte valeur ajoutée : sur certaines espèces, algoculture, etc.).

Les filières pêche maritime et aquaculture sont quasi exclusivement constituées de TPE et de PME. Ces entreprises sont souvent fortement endettées (et particulièrement exposées à des retournements brusques de la conjoncture économique). Les PME du secteur sont faiblement sensibilisées aux enjeux de compétitivité et de création de valeur. Le comportement d'entreprise uniquement basé sur les quantités pêchées est de mise et récurrent.

### **Les secteurs de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt**

L'agriculture régionale est caractérisée par la diversité de ses productions et systèmes de productions.

Quatre productions constituent environ les deux tiers du chiffre d'affaires agricole, avec des niveaux variables selon les années : 18 à 20 % pour les céréales, 16 à 18 % pour le lait, 10 à 12 % pour la pomme de terre et 11 à 12 % pour les légumes.

Les autres productions, cultures industrielles, viande, petits élevages et cultures spéciales, sont également présentes de manière significative et contribuent à l'identité régionale (endives, chicorée, pomme de terre de consommation, lin textile). Les surfaces herbagères sont assez bien développées avec l'élevage bovin et laitier et les autres élevages restent ancrés à des surfaces cultivées. La diversité des assolements et la longueur des rotations est également un atout environnemental à exploiter sur les systèmes régionaux.

La surface moyenne des exploitations demeure toutefois modeste : 61 ha (contre 98 ha en Picardie et plus de 100ha en Ile de France, et une moyenne nationale de 55 ha). La différence est notable entre les deux départements avec une surface moyenne de 53 ha dans le Nord et de 69 ha dans le Pas de Calais.

L'espace agricole se réduit. La population agricole tend toutefois à décliner du fait de la concentration des exploitations et du nombre important d'agriculteurs arrivant à l'âge de la retraite. L'installation des jeunes agriculteurs est rendue difficile notamment par le contexte de pression sur les terres.

L'industrie agroalimentaire régionale est au troisième rang en terme de chiffre d'affaires (9,1 milliards d'euros, soit 6,6 % du chiffre d'affaires national) tandis qu'elle se situe au premier rang des régions françaises pour les exportations (12,5 % des ventes nationales). Les industries agroalimentaires sont très diverses, couvrant l'ensemble des secteurs de production agricole jusqu'aux filières halieutiques et intégrant la première et la deuxième transformation.

La forêt qui occupe une surface relativement faible du territoire régional a cependant de l'importance par les aménités qu'elle procure aux milieux urbains et à la société. Mais les filières aval demeurent à conforter ou constituer au plan régional, notamment la production de bois énergie.

## **II. LES ENJEUX REGIONAUX LIES A L'OBJECTIF THEMATIQUE :**

### **1. Les enjeux liés à la création, à la transmission et à l'évolution des entreprises : Répondre aux défis du monde économique de demain**

- Rejoindre et dépasser la densité entrepreneuriale nationale en poursuivant le Programme Régional de Création et Transmission d'Entreprises (PRCTE) et en mettant en œuvre la Stratégie Régionale de l'Initiative Economique (SRIE) ;
- Continuer à encourager la création d'entreprises innovantes
- Faciliter la transmission des entreprises.

### **2. L'articulation de la stratégie de développement économique avec la politique environnementale par une prise en compte systématique des enjeux environnementaux dans le soutien aux entreprises, aux pôles de compétitivité ou d'excellence expertisés :**

Il s'agit de développer des modèles de développement et d'éco-entreprises qui permettront de mettre la région sur la voie de la réduction des gaz à effets de serre et de la préservation de la biodiversité :

- passer d'une économie de l'offre à une économie de fonctionnalité pour concevoir les produits de demain qui utilisent moins de matière et moins d'énergie (évolution des process industriels),
- valoriser la matière,
- accompagner les entreprises vers l'éco-conception et l'analyse des cycles de vie, repenser l'organisation des circuits économiques (circuits courts...).

- Positionner les PME TPE sur les filières émergentes, intégrer en continu des innovations liées aux filières vertes
- Accompagner les PME TPE et l'artisanat pour une mutation des activités bâtiment intégrant l'efficacité énergétique
- Accompagner les PME TPE sur les fonctions de services innovantes dans le cadre de la ville durable
- Prendre en compte la RSE dans toutes ses composantes et la TES(Transformation Ecologique et Sociale)

### **3. Les enjeux identifiés en matière de commerce de proximité : Développer ce secteur dans un souci d'équilibre territorial**

- Maintenir et développer l'activité de ce secteur en l'adaptant aux besoins des consommateurs et en favorisant l'émergence de nouvelles formes de réponses innovantes ;
- Soutenir les créations d'activités économiques et d'emploi dans les territoires ruraux et les quartiers urbains en difficulté ;
- Veiller à la cohésion et à l'équilibre territorial de l'offre de commerces et de services ;
- Valoriser et tirer parti des approches intégrées portées par les Pays ;
- Favoriser une bonne articulation entre les démarches économiques, les créations d'emplois et l'insertion en vue de favoriser la synergie entre les fonds ;
- Intégrer le développement durable (notamment lien social, protection de l'environnement, consommation du foncier et gouvernance).

La politique de soutien au tissu économique de proximité se traduit dans les trois volets du plan national en faveur du commerce de proximité lancé en 2008 :

- Amélioration de la connaissance du commerce de proximité (observatoire national, conseil d'orientation,...) ;
- Réforme des outils de soutien aux commerces de proximité (F.I.S.A.C, EPARECA, appels à projets....) ;
- Valorisation du commerce de proximité (campagne de communication).

### **4. Les enjeux identifiés concernant l'export : faire progresser la capacité exportatrice des entreprises**

- Mieux détecter les entreprises prêtes à se développer à l'export
- Mettre à leur disposition les outils d'accompagnement pertinents
- Professionnaliser les dirigeants

### **5. Les enjeux liés à l'artisanat : Assurer la pérennité de ce secteur d'activité pour maintenir la diversité de l'économie régionale**

- Augmenter le nombre d'entreprises artisanales et leur effectif salarié, en continuant les actions entreprises dans le cadre du PRDA et du PRCTE ;
- Améliorer la densité artisanale et corriger les disparités territoriales ;
- Améliorer le taux de reprise-transmission des entreprises artisanales ;
- Continuer l'effort de formation et d'insertion des jeunes par l'apprentissage (8 200 contrats en 2010) ;
- Soutenir la trésorerie des entreprises artisanales fragiles et faciliter leur accès au crédit ;
- Appuyer sa prise en compte des enjeux de sécurité et d'efficacité énergétique, notamment dans le domaine du bâtiment ;
- Développer un usage généralisé des TIC.

### **6. Les enjeux du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire :**

- Sécuriser les entreprises du secteur, souvent fragiles

- Développement des compétences des acteurs, en particulier des responsables de structures

## **7. Les enjeux du secteur des services à la personne : assurer la diversification et la richesse de l'économie régionale**

- Développer l'activité en profitant des opportunités régionales : structures collectives de garde d'enfants, aide aux personnes dépendantes ;
- Améliorer l'attractivité des SAP, en particulier auprès des jeunes ;
- Professionnaliser le secteur, améliorer les conditions de travail (horaires atypiques, déplacements fréquents, contraintes physiques et psychologiques...) et diminuer la multi-activité ;
- Favoriser l'innovation et développer la qualité des prestations.

Les enjeux plus généraux de ce secteur sont :

- L'enjeu social d'aide aux populations dépendantes
- L'enjeu de développement économique et d'innovation
- L'enjeu de création d'emplois de qualité, durables et non délocalisables

## **8. Les enjeux liés au tourisme : Favoriser l'attractivité de la région :**

- Valoriser le patrimoine matériel et immatériel du Nord-Pas-de-Calais, vecteur de l'identité régionale.
- Accompagner de nouveaux équipements et projets culturels (Louvre-Lens, Région des Musées, etc...) au service d'une réappropriation architecturale, historique et patrimoniale par les habitants et touristes du territoire.
- Favoriser la diversification de la clientèle touristique du Nord-Pas-de-Calais, en appréhendant de nouveaux marchés (city-breakers, tourisme culturel, sport-nature) et en s'appuyant sur la qualité et l'innovation ;
- Faire monter en gamme le parc d'hébergement régional afin de le rendre attractif et incitatif ;
- Améliorer la professionnalisation des structures et des acteurs du tourisme pour les adapter aux niveaux d'exigence actuels ;
- Rééquilibrer et améliorer la complémentarité des tourisms régionaux ;
- Mobiliser les acteurs régionaux autour des labels « Qualité-Tourisme » et « Tourisme et Handicap » ;
- Adapter les équipements et structures touristiques aux nouvelles normes réglementaires.

Les enjeux plus généraux de ce secteur sont :

- Moderniser et adapter les entreprises (travaux de modernisation des installations, renforcement de la compétitivité des entreprises) ;
- Former les hommes aux mutations du marché : accroître les compétences des professionnels (hôteliers, restaurateurs) comme les institutionnels (offices de tourisme, structures culturelles et touristiques, etc.), tout en développant les réseaux ;
- Accompagner les nouveaux équipements (Louvre à Lens, Nausicaa III à Boulogne, parc animalier à Maubeuge, etc.) et les territoires dans des stratégies de développement touristique pour offrir aux visiteurs des produits innovants et attractifs à l'image de la démarche « Région des Musées » ;
- Encourager les filières touristiques à haute valeur ajoutée (tourisme d'affaires, tourisme de mémoire lié aux deux derniers conflits mondiaux).

## **9. Les enjeux liés à la pêche maritime et l'aquaculture : Adapter ce secteur d'activité par l'innovation aux évolutions économiques**

- Adapter la pêche et l'aquaculture à un nouveau contexte de production : cherté du pétrole, aléas sur les cheptels aquacoles (virus, climat), importantes fluctuations de marché, incertitude sur l'évolution de la réglementation européenne (à partir de 2013) ;
- Développer l'innovation technologique, la diversification des activités, et le positionnement sur des marchés de « niches », peu exposés aux aléas économiques ;
- Développer les compétences en gestion des PME du secteur et les sensibiliser aux enjeux de compétitivité et de création de valeur.

#### **10. Les enjeux liés à l'agriculture : assurer la pérennité de ce secteur d'activité en développant des filières de qualité**

- Soutenir des installations agricoles diversifiées (transmission, création) sur l'ensemble du territoire régional ;
- Accompagner le développement des filières spécifiques régionales à haute valeur ajoutée à l'ha (et créatrices d'emploi), et notamment les filières d'élevage, les secteurs légumes et pomme de terre, et autres productions spécifiques
- Développer des filières agricoles territorialisées de qualité ;
- Soutenir les innovations qui favorisent performances économiques et environnementales ;
- Promouvoir l'organisation des producteurs au niveau des bassins et des interprofessions ;
- Soutenir la diversification des agriculteurs vers des activités non agricoles.
- Accompagner l'évolution des industries agro-alimentaires confortant les bassins de production régionaux
- Constituer ou conforter les filières forestières aval exploitant et valorisant la forêt locale.

### **III. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES QUI EN DECOULENT POUR LA REGION NORD PAS DE CALAIS :**

#### **1. Les orientations stratégiques en matière de création d'entreprises privilégient le soutien à ce secteur par le biais de plans d'actions ciblés tout en développant de nouveaux outils innovants et favorisant la synergie entre les acteurs :**

- Renforcer, faciliter et démocratiser les démarches de création d'entreprises par la poursuite du PRCTE ;
- Développer l'esprit d'initiative et l'envie d'entreprendre dans la région (public jeune notamment) à travers la SRIE ;
- Soutenir la création et le développement d'outils dédiés à l'information et la promotion de dispositifs d'appui à la création et reprise d'entreprises ;
- Soutenir et accompagner les opérateurs assurant l'accueil, l'accompagnement, la formation et le suivi des publics créateurs et repreneurs d'entreprises ;
- Sensibiliser et accompagner les cédants potentiels ;
- Développer l'incubation et l'accompagnement des projets innovants et / ou à potentiel de croissance ;
- Accompagner leur adaptation aux nouveaux enjeux énergétiques et climatiques ;
- Encourager la mise en réseau des acteurs, renforcer les coopérations territoriales et fonctionnelles, faciliter les échanges d'information et d'expériences.

#### **2. Les orientations stratégiques pour l'export :**

- Cibler les entreprises à fort potentiel d'internationalisation
- Renforcer l'accompagnement en contractualisant avec les entreprises sur des logiques de parcours
- Articuler les opérateurs de l'internationalisation, en particulier les pôles de compétitivité et d'excellence régionaux

### **3. Les orientations stratégiques pour le commerce de proximité privilégient la modernisation et la diversification des services de proximité tout en permettant une adaptation aux mutations économiques :**

- Accompagner les acteurs dans la conception de politiques locales en encourageant la complémentarité et la cohérence avec les dispositifs d'appui régionaux et nationaux (conduite de diagnostics territoriaux et développement de stratégies de développement local ; déclinaison locale des PRDA, PRDECS et PRCTE) ;
- Développer et promouvoir un environnement favorable au développement des PME – TPE de proximité, ainsi qu'à l'attractivité du territoire (soutien apporté aux actions d'animation, de promotion et de développement territorial ; diffusion et promotion des valeurs de l'économie sociale et solidaire ; cofinancement des investissements publics destinés à améliorer l'exercice des activités de proximité (immobiliers entreprises, accessibilité, aménagement des abords des établissements commerciaux, artisanaux et de service, etc.) ; soutien apporté aux actions de collaboration inter – entreprises et aux pratiques solidaires (démarche « cluster », groupements d'employeurs ou d'achat, ou autres) ;
- Valoriser et développer les bonnes pratiques territoriales en direction des PME – TPE de proximité ;
- S'appuyer sur les opportunités et dynamiques territoriales pour doper l'apprentissage ;
- Accompagner la nouvelle politique d'aménagement commercial amorcée par la loi de modernisation de l'économie, en mobilisant le FISAC, renforcé à cette occasion, pour des projets élaborés :
  - sur la base de territoires cohérents et pertinents pour l'intervention économique (SCOT, bassins d'emplois, pays, etc.) ;
  - permettant de moderniser, développer et diversifier les services de proximité de qualité ;
  - facilitant l'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques.

### **4. Le soutien à « l'économie verte »- sera un axe clé pour le développement d'une économie à faible teneur en carbone.**

Accompagner la création ou le développement d'outils financiers adaptés permettant le financement d'investissements par les entreprises dans les énergies renouvelables et dans l'efficacité énergétique.

Accompagner des investissements innovants pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Cette ambition sera prioritairement orientée vers :

- le développement des énergies renouvelables,
- l'efficacité énergétique,
- le secteur du bâtiment.

Les enjeux en termes de mobilité, notamment ceux du secteur fluvial et de la batellerie, doivent également être pris en compte.

### **5. Les orientations stratégiques du secteur de l'artisanat permettront de conforter ce secteur d'activité par le biais d'une politique volontariste en matière de création, de reprise-transmission et d'apprentissage :**

- Poursuivre le PRDA (2007-2015), en articulation avec le PRCTE, qui a pour ambition de développer la création d'entreprises artisanales, d'encourager la reprise-transmission et de promouvoir l'artisanat régional (portail numérique) ;
- Poursuivre les aides à la mise en place sur les territoires d'un environnement propice à la création et transmission d'entreprise et au maintien des entreprises existantes (FISAC) ;
- Pérenniser le dispositif « COM Apprentissage » pour développer les outils de formation par l'apprentissage, de rénovation des CFA et initier le projet d'Université régionale des métiers (URMA) ;
- Continuer d'accompagner les actifs de la branche dans une dynamique de développement
- Favoriser l'innovation et la création de pôles dédiés (AMIGRAPH, INRACQ).

### **6. Les orientations stratégiques pour le secteur des services à la personne s'articuleront autour d'une convention cadre régionale partenariale qui privilégiera quatre axes de développement :**

- Promotion et connaissance du secteur, lisibilité, veille ;
- Emploi, formation, insertion ;
- Professionnalisation des structures, qualité de l'offre, modernisation et innovation ;
- Solvabilité des structures.

## **7. Les orientations stratégiques pour le secteur des de l'Economie Sociale et Solidaire :**

- Poursuivre la structuration des entreprises du secteur : financement, capitalisation, représentation
- Favoriser la professionnalisation des structures et de leurs dirigeants par des formations et des aides au conseil adaptées

## **8. Les orientations stratégiques pour le secteur du tourisme permettront de relever le défi de l'attractivité du territoire :**

- Améliorer l'offre touristique à travers un plan de modernisation et d'extension de l'hôtellerie familiale et indépendante et un plan de restructuration de l'hôtellerie de plein-air ;
- Améliorer la qualité des prestations touristiques grâce à des programmes de formation pour tous les acteurs touristiques, et des actions individuelles et collectives pour augmenter les performances des entreprises ;
- Attirer les clientèles par la mise en œuvre d'un plan marketing stratégique, l'élaboration de produits innovants et l'utilisation du E-commerce pour la mise sur le marché des produits régionaux ;
- Agir sur les territoires par des contrats de développement touristique locaux et un soutien adapté aux projets qui ont des particularités touristiques uniques (village du livre).

## **9. Les orientations stratégiques pour le secteur de la pêche maritime et de l'aquaculture permettront d'accroître la compétitivité de ce secteur :**

- Transformer le modèle d'activité actuel à la pêche maritime par la mise en place de nouveaux modes d'exploitation des navires pour réduire les coûts d'exploitation, la diversification des activités (pêche embarquée combinée à l'aquaculture à terre, le développement du tourisme et l'analyse de la création de valeur en lieu et place de la quantité de poisson pêchée et la valorisation de l'image de marque collective des filières locales ;
- Soutenir les PME dans les secteurs émergents et à forte création de valeur ajoutée : aquaculture à haute qualité environnementale, algoculture, valorisation des coproduits ;
- Accompagner les PME dans leur GPEC et leurs besoins de formation et de nouvelles qualifications, en lien avec l'élaboration de la carte des formations ;
- Développer des instruments d'ingénierie financière, en substitution à la subvention, afin de lever des fonds privés, développer le recours à l'avance remboursable, le prêt à taux zéro ; fiabiliser l'ingénierie financière et le management dans les structures communes de gestion des navires de pêche maritime ;
- Donner les instruments de structuration des filières aquacole et halieutique, notamment en termes d'équipements de formation et de recherche et développement ;
- Développer le rôle des organisations de producteurs dans la coordination de l'accès des PME à l'innovation ;
- Renforcer le rôle des lycées agricoles en tant que centre de ressources et d'innovation pour le secteur agricole, aquacole et la filière agroalimentaire ;
- Favoriser l'ouverture des PME de pêche maritime et aquaculture vers d'autres secteurs d'activités pouvant être rémunérateurs : observation et suivi scientifique du milieu, développement du service aux plaisanciers, prestations de service pour le développement des énergies marines renouvelables.

## **10. Les orientations stratégiques pour le secteur de l'agriculture qui permettront d'accroître la compétitivité :**

- Poursuivre le PRCTA (programme régional de création et transmission d'exploitations agricoles) en partenariat avec tous les professionnels, les territoires, les acteurs économiques et les centres de formation ;
- Inciter à de nouvelles démarches de qualité en s'appuyant sur les outils régionaux existants (Groupement Qualité Nord – Pas de Calais et CRRG), en lien avec les territoires ;

- Soutenir les innovations et les transferts de technologies sur les territoires régionaux en s'appuyant sur des groupements économiques et environnementaux ;
- Accompagner l'organisation des producteurs au niveau des bassins et des interprofessions;
- Qualifier les structures qui accompagnent la diversification des agriculteurs vers sur les nouveaux enjeux du secteur et les mettre en réseau pour redynamiser les projets agricoles, notamment collectifs.
- Conforter les filières organisées et assurer la modernisation et la compétitivité de l'ensemble des maillons constitutifs, notamment les IAA de 1<sup>ère</sup> transformation valorisant les bassins de production.
- Développer les performances en matière d'exportation IAA

#### **IV DECLINAISON TERRITORIALE DES ENJEUX IDENTIFIES :**

Toutes les orientations stratégiques décrites dans le chapitre précédent intéressent à divers titres l'ensemble des territoires régionaux, à l'exception bien sûr de la transformation du modèle d'activité de la pêche maritime et de l'aquaculture, qui concerne uniquement le territoire littoral.

Les questions relatives à l'économie de proximité constituent un enjeu fort aussi bien pour les territoires ruraux que les espaces urbains ou périurbains. Toutefois, il est certain que deux types de territoires doivent être particulièrement soutenus dans la développement d'activités économiques et d'emploi : les territoires ruraux et les quartiers urbains en difficulté. La promotion et le soutien de la création d'entreprises est par exemple un sujet difficile et particulièrement sensible en milieu rural

Les différents aspects du développement de l'activité touristique se déclinent de manière différente dans leur ancrage territorial :

- Le développement d'une offre d'hébergement novatrice concernent des territoires très variés (parcs naturels, bassin minier, littoral,...) avec à chaque fois une approche spécifique, éventuellement en liaison avec un équipement structurant (Louvre-Lens, Nausicaa,...)
- Les zones rurales sont particulièrement concernées par la mise en place de nouvelles formes de tourisme en phase avec leurs spécificités, ainsi que par le plan de restructuration de l'hôtellerie de plein-air.

**Toujours pour le tourisme, une question essentielle est de gérer la synergie entre territoires : faire rayonner l'attractivité des métropoles (en particulier Lille) au-delà du strict territoire urbain.**

Les différentes orientations stratégiques mentionnées pourront également être développées dans le cadre des échanges transfrontaliers.

#### **V. LES ENJEUX DE PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES**

Les enjeux de prise en compte des priorités transversales doivent être mis en avant dans l'ensemble des actions et programmes entrepris pour le renforcement de la compétitivité des PME.

En effet, ils constituent des opportunités de création ou de développement d'activités économiques. C'est en particulier le cas des priorités exprimées en matière de développement durable, de protection de l'environnement, d'efficacité énergétique, de lutte et d'adaptation au changement climatique ou de prévention et de gestion des risques.

Quand ils ne sont pas directement à l'origine des développements d'activité, ces enjeux sont importants car leur prise en compte relève de choix stratégiques des acteurs économiques qui peuvent être à l'origine de différenciation concurrentielle et, par conséquent, de succès commercial dans tous les secteurs d'activités. C'est aussi le cas pour la prise en compte des enjeux d'égalité hommes-femmes, d'égalité des chances ou de lutte contre les discriminations.

Indicateur régional pour le Nord-Pas-de-Calais	Année	Valeur	Indicateur national
Taux de dépendance à des sièges ou têtes de groupe situés hors du territoire (en France et à l'étranger)	2007	Région : 46,97 Nord : 50,59 % PDC : 47,64 %	
Taux de créations d'entreprises ensemble	2010	Région : 18,71 Nord : 18,65 % PDC : 18,82 %	
taux de création entreprises dans l'industrie	2010	Région : 12,64 Nord : 12,81 % PDC : 12,32 %	
taux de création entreprises dans la construction	2010	Région : 22,42 Nord : 22,63 % PDC : 22,06 %	
taux de création entreprises dans le commerce, transports et services divers	2010	Région : 20,71 Nord : 20,57 % PDC : 20,99 %	
taux de création entreprises dans l'admin. publique, enseign., santé humaine, act. sociale	2010	Région : 9,61 Nord : 9,75 % PDC : 9,34 %	
Taux de survie des entreprises à 5 ans :	2007	52,66%	
Taux de survie après cinq ans, secteur "Autres services (NAF rev. 1)"	2007	55,20%	
Taux de survie après cinq ans, secteur "Commerce et réparation (NAF rev. 1)"	2007	51,50%	
Taux de survie après cinq ans, secteur "Construction (NAF rev. 1)"	2007	48,20%	
Taux de survie après cinq ans, secteur "Industrie (NAF rev. 1)"	2007	51,49%	
Valeur ajoutée régionale par secteur d'activité : énergie (M€)	2009	1 722	30 796
Valeur ajoutée régionale par secteur d'activité : transports (M€)	2009	3 937	77 490
Valeur ajoutée régionale par secteur d'activité : commerce (M€)	2009	8 936	168 963
Valeur ajoutée régionale par secteur d'activité : construction (M€)	2009	5 387	108 323
Valeur ajoutée régionale par secteur d'activité : industrie automobile (M€)	2009	1 167	11 125
Valeur ajoutée régionale par secteur d'activité : agriculture, syviculture, pêche (M€)	2009	1 025	29 300
Part de la valeur ajoutée régionale par secteur d'activité : énergie	2009	2,0%	1,8%
Part de la valeur ajoutée régionale par secteur d'activité : transports	2009	4,5%	4,4%
Part de la valeur ajoutée régionale par secteur d'activité : commerce	2009	10,2%	10,0%
Part de la valeur ajoutée régionale par secteur d'activité : construction	2009	6,2%	6,4%
Part de la valeur ajoutée régionale par secteur d'activité : industrie automobile	2009	1,3%	0,7%
Part de la valeur ajoutée régionale par secteur d'activité : agriculture, syviculture, pêche	2009	1,2%	1,7%
Part de la valeur ajoutée régionale par secteur d'activité : industries agricoles et alimentaires	2009	2,0%	1,5%
Part de la valeur ajoutée régionale par secteur d'activité : services marchands	2009	48,8%	
Part de la valeur ajoutée régionale par secteur d'activité : services non marchands	2009	28,1%	
Part de la valeur ajoutée régionale par secteur d'activité : services aux entreprises	2009	15,3%	16,7%
Montant des exportations (M€)	2010	29 929	375 825
Montant des importations (M€)	2010	34 216	428 643
Part des exportations dans l'ensemble des échanges	2010	46,7%	46,7%
Part des importations dans l'ensemble des échanges	2010	53,3%	53,3%
Solde commercial des importations-exportations (M€)	2010	-4 288	-52 819
PBS (production brute standard) régionale.	2010		SSP
Évolution 2000-2010 de la PBS régionale.	2010		SSP
PBS/UTA régionale	2010		SSP
Évolution 2000-2010 PBS/UTA régionale	2010		SSP
Part des actifs agricoles	2006	répartition par Cantons	62 465 709 hbts

#### 4. Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs

##### I. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE AFOM ET DES PRINCIPAUX INDICATEURS

A l'échelle nationale, la croissance économique mesurée par l'évolution du produit intérieur brut (PIB) apparaît comme étant moins dépendante de l'évolution des émissions de CO<sub>2</sub> à partir de 1992. A partir de cette date, le PIB croît de façon continue tandis que les émissions de CO<sub>2</sub> évoluent de façon moins continue avec une première baisse entre 1992 et 1994 puis une reprise de la hausse en 1995 même si elle reste inférieure au PIB, suivi par une nouvelle baisse en 1999. Dans le Nord – Pas de Calais, le décrochage entre l'évolution du PIB et l'évolution des émissions de CO<sub>2</sub> est plus tardif avec des courbes très proches jusqu'en 1999. Toutefois, le décrochage est plus net à partir de cette date avec une tendance à la baisse plus marquée qu'à l'échelle nationale. Si la tendance à la baisse se prolongeait au même rythme au sein du Nord – Pas de Calais, la région devrait atteindre un niveau d'émission de CO<sub>2</sub> correspondant au niveau d'émission de la région en 1990. La région contribuerait ainsi à atteindre l'objectif fixé à la France lors du protocole de Kyoto, c'est-à-dire un retour au niveau d'émission de 1990. Pour autant, la poursuite de cette tendance est insuffisante pour atteindre les objectifs fixés par le « Facteur 4 » visant à limiter le réchauffement climatique à +2°C.

Le facteur 4 vise en effet à diviser par quatre les émissions de 1990 à l'horizon 2050. La tendance actuelle apparaît ainsi insuffisante et nécessite la mise en place de chantier d'envergure dans l'ensemble de l'économie régionale.

Les émissions de CO<sub>2</sub> en Nord-Pas-de-Calais sont majoritairement issues du secteur des industries manufacturières (43 % en 2008) dont le poids diminue cependant dans le temps (- 5 points entre 1990 et 2008) du fait de la moindre importance de ces activités dans l'économie régionale mais aussi par l'évolution des types de productions industrielles.

**La périurbanisation marquée et l'ancienneté du parc de logements dans le Nord-Pas-de-Calais engendrent des enjeux environnementaux-prégnants couplés à des enjeux sociaux et économiques importants pour une population fragilisée et très sensible aux évolutions du prix de l'énergie du chauffage, du foncier et du transport.** En 2010, la région compte près de 396 000 logements locatifs sociaux. Les logements antérieurs à 1970 représentant près de la moitié du PLS.

**La rénovation énergétique du parc de logements reste une des premières priorités.** En effet, le parc de logements du Nord-Pas-de-Calais se caractérise par une sur représentation des logements anciens et de faible confort présentant une efficacité énergétique insuffisante. Des expérimentations ont été engagées en région **pour la réhabilitation thermique des logements, notamment par le programme « habiter mieux », le programme « 100 000 logements » ainsi que dans le cadre du programme opérationnel FEDER 2007-2013 et ont permis de cibler le logement social.**

Dans le Nord – Pas de Calais, 16% des ménages consacrent plus de 10% de leurs ressources aux dépenses d'énergie pour le logement alors qu'ils sont 13% en moyenne nationale. Cette surreprésentation des ménages dits en « précarité énergétique » s'explique en premier lieu par une surreprésentation des ménages aux plus faibles revenus dans la région : un tiers des ménages nordistes sont sous le premier quartile de revenu par unité de consommation alors que ces ménages sont les plus nombreux en situation de précarité énergétique à l'échelle nationale comme régionale.

En dehors du niveau de revenu, d'autres caractéristiques des ménages ou des logements ont une influence sur le niveau de dépendance énergétique du ménage. En France métropolitaine comme en région, la précarité énergétique touche davantage les personnes seules, les ménages dont la personne de référence a plus de 60 ans ou les personnes vivant dans des espaces ruraux ou périurbains. Les caractéristiques du logement ont également une influence sur le niveau de dépendance énergétique : les ménages vivant dans des maisons individuelles, dans des logements anciens ou dans des logements sans chauffage collectif sont plus touchés que les autres par la précarité énergétique en France métropolitaine comme en région.

Si la plupart des facteurs influençant la précarité énergétique à l'échelle nationale sont similaires dans le Nord – Pas de Calais, plusieurs populations sont davantage touchées par la précarité énergétique dans la région alors qu'elles le sont moins en moyenne nationale. Ainsi, dans la région, l'incidence de la précarité énergétique est plus forte pour les locataires que pour les propriétaires alors que le phénomène est inverse à l'échelle nationale. Cette

différence est en partie liée au poids plus important des maisons individuelles dans le secteur locatif privé comme public du Nord – Pas de Calais. Les familles monoparentales, plus nombreuses dans la région, sont également beaucoup plus touchées par la précarité énergétique qu'en moyenne nationale.

Enfin, la précarité énergétique est plus fréquente dans les espaces urbains de la région avec en particulier une part plus importante de ménages en précarité énergétique au sein de la zone d'habitat formée par l'ancien bassin minier et le bassin d'habitat de Maubeuge.

En 2008, la consommation finale d'énergie en Nord-Pas-de-Calais atteint 12 800 ktep pour une production d'énergie finale de 11 347 ktep dont 362 ktep d'origine renouvelable. Celle-ci repose majoritairement sur le bois, l'incinération des déchets urbains et sur l'éolien. L'absence de cours d'eau importants handicape toute production d'électricité hydraulique, seconde source d'énergie renouvelable du pays après le bois-énergie.

De 1999 à 2008, le nombre global de trajets domicile-travail a augmenté de 11,7% alors que ceux effectués en transport en commun ont connu une hausse de 55,7%. Ainsi, bien que quatre actifs sur quatre utilisent la voiture pour se rendre sur leur lieu de travail, la part des transports en commun a augmenté entre 1999 à 2008 de 6,1 à 8,5%. Par ailleurs, avec l'allongement des distances, les déplacements à pieds ou en deux roues se réduisent.

Politiques locales et engorgement des axes routiers semblent inciter le citoyen à opter davantage pour les transports collectifs pour ce rendre sur son lieu de travail, ce qui ne signifie pas que le nombre de trajets en voiture diminue.

Les actifs et les étudiants résidant en Nord-Pas-de-Calais émettent en 2007 plus de CO<sub>2</sub> que la moyenne des provinciaux dans le cadre de leurs déplacements professionnels quotidiens. Si les transports en commun sont légèrement plus utilisés dans la région, cela ne compense pas des distances plus longues. Cet éloignement plus important entre domicile et travail s'explique en partie par la structuration du territoire régional autour d'importants pôles urbains proches géographiquement (Lille, Lens, Valenciennes ...) dont les marchés du travail sont connectés.

## **II. LES ENJEUX REGIONAUX LIES A L'OBJECTIF THEMATIQUE :**

- **Poursuivre la rénovation énergétique des logements sociaux et du parc privé** et faire des équipements publics des vecteurs de la transformation écologique et sociale régionale ;

- **Poursuivre la qualification des acteurs de la filière rénovation énergétique des bâtiments ;**

La situation financière dégradée des ménages et des collectivités doit cependant amener à repenser le financement de la rénovation thermique par la mise en place d'une **ingénierie financière innovante**. L'habitat en maisons individuelles de faible qualité thermique est particulièrement répandu dans les territoires ruraux. **Il convient d'étendre le soutien à la rénovation thermique des logements, à l'habitat privé.**

- **Soutenir l'« économie verte »**. Adapter le tissu des PME et ETI, le parc industriel et tertiaire ;

Au-delà du secteur du logement, il s'agira de promouvoir l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les PME, les processus industriels et les filières du bâtiment.

L'efficacité énergétique devra également être développée au sein des différentes infrastructures publiques et en premier lieu des collectivités territoriales. Il s'agit tout particulièrement de réussir une rénovation thermique massive des bâtiments publics.

- **Promouvoir l'adaptation de l'agriculture (et de la pêche) à la nouvelle donne énergétique ;**

Les initiatives du monde agricole régional, engagé d'ores et déjà dans cette mutation vers une économie à faible teneur en carbone, devront être encouragées accompagnées et diffusées le plus largement possible. Le secteur de la pêche sera lui concerné par une marge de progrès nécessaire au regard des enjeux énergétiques et économiques.

- **Développer la production et la diffusion des énergies renouvelables adaptées aux caractéristiques régionales ;**

La diffusion et la production des énergies renouvelables doit être privilégiée en région. Le Nord-Pas-de-Calais présente un potentiel important de développement des énergies éolienne et photovoltaïque, de développement du biogaz, de valorisation de l'énergie fatale. La promotion de l'utilisation des énergies renouvelables doit permettre d'exploiter ce potentiel afin d'améliorer la diffusion et la production des énergies renouvelables et le développement des stratégies à faible émission de carbone : ENR électriques, énergie solaire (excluant la mobilisation du foncier), géothermie et énergie fatale, biogaz (approches territoriales), filière bois régionale (dont réseaux de chaleur bois) et l'utilisation de biomasse secondaire (déchets, boues).

- **Développer les filières bois** ;

- **Promouvoir des stratégies de développement à faible émission de carbone en matière d'aménagement urbain et rural** dans le cadre d'une gestion économe de la ressource foncière ;

Pour consolider ces entrées «sectorielles», il est nécessaire de faire évoluer le paradigme de l'urbanisation en portant un effort en amont des programmations et par l'accompagnement des territoires au stade de l'élaboration de leurs documents de planification.

Les modes de production de la ville et les stratégies et action foncières publiques doivent être mises au service de l'aménagement et de la réalisation des projets ; développement de la trame verte et bleue, préservation des terres agricoles..... La sobriété foncière constitue l'un des leviers qui permet d'atteindre la sobriété énergétique par la recherche d'une meilleure équation entre ville, nature et agriculture en tenant compte de l'objectif du SRCAE de limiter à 500 ha/an l'extension de l'artificialisation des sols.

Des complémentarités seront à rechercher dans le soutien aux territoires urbains et ruraux pour la conception et la mise en œuvre de leurs stratégies de développement à faible émission de carbone. En effet, une partie de la production d'énergie consommée par les territoires urbains sera produite par les territoires ruraux (parcs éoliens, méthanisation, bois énergie...).

- **Encourager le transport durable.** Promouvoir une mobilité urbaine durable ;

Le développement des transports en commun et des modes doux de déplacement doit être une priorité.

La périurbanisation, qui s'est en partie développée le long des axes routiers principaux, a favorisé sur l'ensemble du territoire régional les déplacements en véhicules individuels qui a mené notamment à une thrombose routière de l'axe Nord-Sud de la métropole lilloise.

Il s'agit donc d'élaborer des systèmes de transport respectueux de l'environnement et à faibles émissions de carbone et de promouvoir une mobilité durable pour les habitants des secteurs urbains, périurbains et ruraux. Les réseaux de transports sont très développés et maillés dans la région ce qui facilite l'intermodalité des voyageurs et du fret par le transfert de la route au fer et à la voie d'eau. Pour autant, des interventions prioritaires viseront la suppression des obstacles dans les infrastructures de réseaux essentielles.

- **Développer la recherche-innovation sur le champ des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique**

### **III. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES QUI EN DECOULENT POUR LA REGION NORD PAS DE CALAIS :**

**1. Les orientations stratégiques pour la rénovation énergétique des logements sociaux sont d'accentuer et de développer sur un parc ciblé aussi bien collectif que privé l'expérimentation conduite sur les logements de faible performance thermique en mobilisant l'ensemble des acteurs du secteur et en expérimentant de nouvelles voies de financement**, dans une perspective de facteur 4 et de réduction de la fracture sociale et résidentielle avec les collectivités et propriétaires.

- Agir sur ce levier majeur de la lutte contre le changement climatique qu'est le bâtiment pour atteindre les objectifs du facteur 4 ;

- Cibler les logements sociaux de faible performance thermique et traiter également la part intermédiaire du parc ;

- Accélérer significativement les réhabilitations énergétiques dans le parc privé individuel ou collectif ;

- Transférer l'expérimentation régionale engagée dans le cadre du FEDER ;

- Promouvoir les bons usages du logement réhabilité ;

- Développer une ingénierie financière ;
- Développer des réseaux de chaleur.

#### **Au regard du plan 100 000 logements, les enjeux sont :**

- **poursuivre la rénovation énergétique et environnementale des logements** (en considérant tous types d'habitat individuel et collectif, social et privé), et réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre, en s'inscrivant dans une perspective globale « facteur 4 », visant la performance de 104 kwh/m<sup>2</sup>/an (BBC rénovation) ;
- **promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables** dans les infrastructures publiques et le secteur du logement ;
- **la déclinaison territoriale concerne autant le milieu urbain que le milieu rural** dans le cadre des stratégies locales de transition énergétique, dans les domaines de l'habitat, des transports...en articulation avec le SRADT et les documents stratégiques locaux (PLH, PCET, SCOT...).

Elle doit mobiliser de nouveaux outils financiers (tiers investisseur) et des ressources d'ingénierie pour accompagner les diagnostics territoriaux, mener les audits facteur 4, adapter à la réduction de la fracture énergétique et résidentielle accompagner le bon usage par les habitants,...

#### **2. Le soutien à « l'économie verte » sera un axe clé pour le développement d'une économie à faible teneur en carbone.**

Les principales orientations stratégiques pour la **rénovation énergétique des PME et ETI, de la filière du bâtiment, des parcs d'activité et des processus industriels sont les suivantes :**

- Accompagner la création ou le développement d'outils financiers adaptés permettant le financement d'investissements par les entreprises dans les énergies renouvelables et dans l'efficacité énergétique ;
- Accompagner des investissements innovants pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ;
- Poursuivre l'expérimentation engagée sur la « mobilisation des filières et des territoires » : consolidation du centre ressource sur les métiers verts et verdissants ;
- Des orientations particulières concernant le bâtiment public et le patrimoine immobilier des équipements et hébergements touristiques .

#### **3. Promouvoir l'adaptation de l'agriculture (et de la pêche) à la nouvelle donne énergétique.**

##### **- Agriculture :**

- La conservation de productions diversifiées à haute valeur ajoutée pourra maintenir les agriculteurs et les emplois sur les territoires. Pour cela, il est essentiel de renverser la tendance d'artificialisation des terres agricoles, celle – ci étant à réduire de 1000 hectares par an sur la période 2010 / 2020. Les surfaces ainsi préservées pour l'agriculture contribueront au stockage du carbone ;
- Prendre en compte les enjeux économiques et fonciers des exploitations agricoles dès l'amont des documents de planification. Préserver le foncier agricole en tant que ressource non renouvelable ;
- Consolider une alliance entre agriculture et nature pour lutter contre l'étalement urbain et économique ;
- Favoriser la transmission et l'installation des jeunes agriculteurs ;
- Renforcer le caractère multi fonctionnel de l'agriculture et impliquer les agriculteurs dans les projets de territoires ;
- Evaluer la capacité de stockage de carbone des terres agricoles en fonction des pratiques culturales et de la présence de l'élevage (prairies permanentes, haies..) ;
- Privilégier les circuits courts, l'économie circulaire et les réseaux locaux en cohérence avec les ressources locales (intégrer haies et bosquets) pour les réseaux de chauffage ;
- Développer l'autonomie des exploitations en matière d'intrants ou d'alimentation animale, avec le maintien des activités d'élevage laitier qui conditionnent le maintien de l'herbage et de la haie, les projets de méthanisation (à la ferme ou en réseau), de production d'énergies nouvelles et de diagnostics énergétiques ;
- Encourager et accompagner la production d'énergies renouvelables : production de biomasse, méthanisation des effluents d'élevage, énergie solaire, photovoltaïque ou thermique, la géothermie, les pompes à chaleur, les éoliennes ;
- Développer les MAE, l'agroforesterie ;

- Favoriser la recherche et développement pour faire avancer la connaissance, promouvoir les expérimentations, produire des références transférables, diffuser les bonnes pratiques.

**- Pêche :**

- Encouragement à l'investissement des navires permettra de réduire leur émission de gaz à effet de serre.

Ces investissements permettront de développer de nouvelles techniques de pêche, de nouvelles énergies propulsives (hybridation, hydrogène, gaz). Ceci devra avoir pour corollaire l'organisation de formations (notamment sur les machines) pour maîtriser l'usage de ces nouvelles énergies propulsives.

L'encouragement de la modification des pratiques de pêche permettra de diminuer le nombre de jours de sortie mais également d'augmenter la valeur ajoutée des productions.

**L'encouragement de la modification des pratiques de pêche** permettra de diminuer le nombre de jours de sortie mais également d'augmenter la valeur ajoutée des productions.

**4. Développer la production et la diffusion des énergies renouvelables adaptées aux caractéristiques régionales.**

-Encourager les études et investissements permettant la production, la distribution d'énergies renouvelables et la valorisation de l'énergie fatale ;

-Accompagner la création d'un fonds d'investissement régional de développement des énergies renouvelables ;

-Soutenir les projets de création de systèmes « distribués » de production et distribution d'énergies renouvelables ;

-Favoriser la production d'énergie de manière décentralisée et en circuit court ;

- Renforcer l'ingénierie autour du développement de projets de production d'ENR au service des acteurs régionaux (entreprises, collectivités, associations) ;

- Soutenir les projets de recherche, de recherche action et de démonstration ;

- Développer la cogénération ;

- Développer le montage des projets locaux de réseau de chaleur (méthanisation) issus des énergies renouvelables.

**5. Le développement de la filière bois devra bénéficier d'une approche globale et concertée**

- Encourager les filières de valorisation du bois ;

- Développer l'utilisation du bois pour la construction, produire du bois matériau (bois d'œuvre et bois d'industrie), permettant le stockage du carbone à long terme et générant les sous produits nécessaires à la production d'énergie ;

- Développer le montage des projets locaux de réseau de chaleur (méthanisation) ;

- Soutenir les actions sur les bâtiments et consommations énergétiques ;

- Développer de nouvelles plantations notamment par le développement des surfaces boisées par la plantation de haies, le développement du boisement urbain et de l'agroforesterie, en respectant les équilibres agricoles et naturels.

**6. Le développement de la recherche-innovation sur le champ des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.**

La recherche – innovation sera orientée prioritairement vers :

-le développement des ENR,

-l'efficacité énergétique,

-le bâtiment.

Il faudra également développer l'utilisation des énergies renouvelables aux établissements scolaires, aux CFA et organismes de formation et se doter d'un référentiel des lycées et CFA du 3<sup>e</sup> millénaire.

**7. Promouvoir des stratégies de développement à faible émission de carbone en matière d'aménagement urbain et rural dans le cadre d'une gestion économe de la ressource foncière.**

- L'étalement urbain génère des Gaz à Effet de Serre, diminue le potentiel de stockage de carbone des sols et aggrave la facture énergétique. Par voie de conséquence directe, les ambitions de limitation des émissions de GES, d'optimisation de la capacité de stockage du carbone, passent par la réduction de l'artificialisation et une meilleure gestion de la ressource foncière. Il s'agit donc de **donner toute son importance à la question de l'entrée spatiale**, qui permet de donner une portée stratégique et opérationnelle supplémentaire aux objectifs

sectoriels en les ancrant et en les mettant en perspective dans les outils, procédures et décisions d'aménagement du territoire.

- Renforcer la planification en région en relation avec les territoires.
- Mettre les stratégies et l'action foncière publiques au service des enjeux régionaux d'aménagement du territoire.
- Développer et mutualiser les outils d'observation, d'animation et de partenariat sur les questions foncières.

## **8. Promouvoir le transport durable. Elaborer des systèmes de transport respectueux de l'environnement et à faibles émissions de carbone et promouvoir une mobilité urbaine durable dans les territoires urbains et ruraux.**

**La montée en puissance des réseaux de transports en commun dont le covoiturage et le développement des modes doux de transport devra se réaliser dans le cadre plus global de la politique d'aménagement du territoire (Axe d'intégration des différentes approches sectorielles en phase avec les politiques régionales d'aménagement) , en lien avec les modes de production de la ville et l'inversion progressive du rapport entre renouvellement.et extensions urbaines.**

**- Financer les pôles d'échanges et de rabattement TER répartis dans les territoires urbains, périurbains et ruraux.**

### **- Organiser l'armature urbaine autour des réseaux de transports en commun**

Faciliter l'accessibilité piétonne. Les transports en commun performants (TER, métro, tramway, bus à haut niveau de service) sont le plus significativement utilisés lorsque les origines et destinations des usagers potentiels se situent dans un rayon d'environ 500 m à pied autour des stations. Ce rayon facilite l'accessibilité piétonne.

### **- Intensifier l'occupation des sols autour des stations de transports en commun**

Produire le maximum de foncier urbanisable et densifier cet urbanisme aux abords des stations de transports en commun. La rareté et la valeur d'une desserte en transports en commun confère à ces espaces une valeur supérieure qu'il faut actualiser par un urbanisme plus dense.

### **- Concentrer le développement urbain et les générateurs de trafic autour du réseau de transports en commun**

Pour permettre un basculement modal massif vers les transports en commun, il faut regrouper aux abords des stations le maximum d'origines et de destinations d'usagers potentiels. Les grandes opérations de développement urbain et d'équipement du territoire doivent donc être prioritairement localisées autour de ces stations. Cette priorisation concerne les opérations d'aménagement significatives, notamment les grands ensembles résidentiels, commerciaux, d'activités, les entreprises importantes, les équipements structurants.

### **- Valoriser les réseaux de transports en commun par des opérations de qualité, denses et multifonctionnelles**

Rendre ces abords le plus attractif possible et le plus incitatif aux déplacements d'approche vers les stations de transports en commun (principalement piéton mais aussi deux roues).

Mettre un accent particulier sur la qualité des espaces publics, la présence d'un maillage vert et de circulations douces et les prescriptions architecturales. L'intensité urbaine, c'est-à-dire l'accessibilité aux fonctions urbaines d'excellence, doit trouver son point d'orgue dans ces espaces stratégiques desservis par les meilleurs réseaux. Cette intensité urbaine justifie la densité et engendre l'attractivité.

### **- Elaborer des systèmes de transport respectueux de l'environnement et à faibles émissions de carbone et promotion d'une mobilité urbaine et rurale durable :**

- Encourager les territoires à définir une stratégie en matière de mobilité ;
- Développer la mobilité à faible émission (covoiturage, TC, TCSP, Vélo-routes, voies vertes) ;
- Développer l'inter modalité voyageurs et marchandises
- Développer le fret ferroviaire.
- Soutenir les expérimentations de logistique urbaine et d'optimisation de l'approvisionnement des marchandises en ville.
- Réaliser et financer les études et investissements en matière de billettique unifiée, de tarification intégrée et d'information multimodale.

- Assurer le déploiement de bornes de recharges de véhicules électriques sur l'espace public\*financer les sites propres et équipements pour une politique cyclable en zone urbaine ciblée sur les déplacements quotidiens et la mise en œuvre du schéma européen de vélo routés voies vertes.

#### **IV DECLINAISON TERRITORIALE DES ENJEUX REGIONAUX LIES A L'OBJECTIF THEMATIQUE :**

Au-delà, si chaque territoire a une responsabilité propre dans la réussite des objectifs de mutation vers une économie à faible teneur en carbone, **les enjeux des territoires urbains et ruraux sont étroitement liés et interdépendants. Il faudra donc assurer toutes les complémentarités nécessaires en s'appuyant sur les échelles et les structures de gouvernance adaptées** : Scot, Pays, PNR, Aires métropolitaines, pôles métropolitains, inter SCoT... Dans ce cadre, **toutes les aménités fournies par les territoires ruraux devront être prises en compte.**

Il faut citer dans ce cadre les circuits courts et le maintien d'une agriculture de proximité urbaine et périurbaine. A ce titre, l'accompagnement des politiques d'agglomérations en faveur de l'agriculture périurbaine et d'une alimentation durable constitue un trait d'union entre l'urbain et le rural.

En particulier, dans une stratégie de transition énergétique, une partie de la production d'énergie consommée par les territoires urbains sera produite par les territoires ruraux (parc éolien, méthanisation, bois énergie...), il est donc important **que les territoires ruraux puissent eux aussi bénéficier d'un ensemble d'incitations, appuis et accompagnements pour la définition et la mise en place de ces stratégies de développement.**

Les expérimentations consolidées par les acteurs urbains, plus fortement dotés en ingénieries, mériteront d'être adaptées afin d'être transposées et diffusées en milieu rural.

Il s'agira de **mobiliser et mettre en synergie les ingénieries** (intelligence collective au service des territoires : sensibilisation, formation, expertise, aide au montage opérationnel de projets) pour renforcer l'animation territoriale l'accompagnement des projets au service des acteurs ruraux.

#### **1. Les territoires urbains et péri-urbains doivent s'attacher à développer une économie à faible teneur en carbone en matière de transport et d'habitat.**

Les enjeux sont les suivants :

- Soutenir les initiatives locales de développement des réseaux de chaleur et de froid
- Lutter contre la précarité énergétique
- Développer l'offre des transports en commun et les services de mobilité alternatifs à la voiture individuelle
- Faire évoluer le parc de véhicules automobiles et la logistique urbaine,
- Améliorer la qualité de l'air,
- Rationaliser l'utilisation du foncier pour limiter l'étalement urbain et le mitage des espaces ruraux. Reconstruire la ville sur la ville en mobilisant tous les dispositifs et tous les outils disponibles.
- Développer des circuits courts de distribution, notamment des produits agricoles.

#### **2. Les territoires ruraux ont la nécessité de faire évoluer les pratiques agricoles tout en privilégiant son accessibilité.**

Les enjeux sont les suivants :

- Le soutien au développement de « l'économie verte » par le développement des énergies renouvelables, en veillant aux équilibres entre productions alimentaires et production d'énergie renouvelable ;
- Etudes de préfiguration d'un territoire pour une transition énergétique opérationnelle (analyse des besoins, des potentialités de production d'énergie à partir de sources locales renouvelables)
- Etudes et investissements nécessaires à la création d'éco quartiers à fortes ambitions environnementales et participant à la maîtrise de la périurbanisation.
- Le développement des boisements en lien avec les propriétaires et gestionnaires de l'espace rural en préservant la production et la compétitivité de l'activité agricole.

Les territoires ruraux sont confrontés à un ensemble de difficultés en matière d'aménagement du territoire.

Il sera indispensable de proposer aux communes rurales des alternatives à la périurbanisation villageoise, soit le renouvellement urbain des bourgs et villages : cœurs de villages, approches intégrées du commerce de proximité à l'échelle EPCI ou Pays, villages d'artisans...

- Les ambitions à afficher en matière de transport :

- Coordonner les transports en commun
- Promouvoir le covoiturage,
- Développer des actions en faveur des transports collectifs dans les territoires ruraux

- Les ambitions en matière d'agriculture et de développement local :

- Maintenir l'activité agricole sur les territoires.
- promouvoir l'évolution des pratiques agricoles.
- Porter un projet agricole durable adapté à la diversité des exploitations et à leur contexte socio-économique.
- Le maintien de productions diversifiées, et de l'élevage, à haute valeur ajoutée à l'ha, maintenant les agriculteurs et les emplois sur les territoires.

- Affirmer le rôle des ressources locales et du développement endogène : les SPL, PER et autres grappes d'entreprises sont autant d'initiatives permettant de développer des circuits courts autres qu'alimentaires, permettant de stabiliser des emplois et donc les entreprises de services induits et donc la population des territoires ruraux.

- La prise en compte des enjeux agricoles dans les documents d'urbanisme.

Ces ambitions devront concilier les enjeux ;

- de maintien des espaces agricoles et naturels comme participant à la maîtrise des émissions
- de maîtrise du mitage de l'espace par l'urbanisation

**3. La zone littorale doit relever le défi du développement de nouvelles énergies tout en confortant ses activités actuelles.**

Les enjeux sont les suivants :

- La production d'énergie non carbonée

L'espace maritime du Nord-Pas-de-Calais pourrait être valorisé comme outil de production d'énergie non carbonée tout en tenant compte des contraintes spécifiques du détroit du Pas-de-Calais (trafic, activités existantes) qui doivent être envisagées dans une approche transfrontalière ; énergies éolienne et hydrolienne. ,

- Le développement du secteur de la "croissance bleue"

Accompagner le développement des espaces littoraux à travers les secteurs de la «croissance bleue» (énergies marines, chimie) par une valorisation de la recherche régionale (universitaire), du pôle Aquimer et de la plate-forme Nouvelles Vagues compatible avec les enjeux climatiques, de la qualité des eaux et de biodiversité.

- La rationalisation de l'activité des ports et des activités de logistique.

L'articulation et la rationalisation du transport de marchandise à partir et à destination des trois grands ports du Nord-Pas-de-Calais.

Le soutien aux investissements en vue de réduire la dépendance au gasoil du secteur de la pêche (Modification des pratiques de pêche en tenant compte du contexte énergétique).

Les secteurs de la pêche et de l'aquaculture sont confrontés à un environnement incertain: aléas sur les cheptels aquacoles (virus, climat), forte exposition locale à la concurrence infra-communautaire, faiblesse des instruments financiers permettant la construction de nouveaux navires, incertitude sur l'encadrement réglementaire qui découlera de la nouvelle politique commune des pêches et l'interdiction de certains types d'activité à partir de 2013. Dans ce contexte, la forte augmentation et l'instabilité des cours du gasoil fragilisent la trésorerie, la rentabilité des entreprises et la rémunération des professionnels. La réduction de la dépendance au gasoil des PME du secteur sécuriserait les finances de ces entreprises et permettrait d'améliorer la résilience du secteur à l'évolution des cours du pétrole.

- Le développement d'une démarche transversale de Gestion intégrée des zones côtières.

**4. Les différentes orientations stratégiques mentionnées pourront être développées dans le cadre des échanges transfrontaliers. La zone transfrontalière doit notamment s'attacher à prendre en compte les transports de marchandises et l'intermodalité.**

Les enjeux sont les suivants :

- Développer les transports de marchandises, l'intermodalité et la multimodalité
- Gérer la compétitivité avec la Belgique.

**V. LES ENJEUX DE PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES**

**La prise en compte du développement durable** se fera au travers de la rénovation énergétique des parcs de logements sociaux, les offres de mobilité et le renforcement de la compétitivité des entreprises par le biais de la réduction de l'exposition à la volatilité des prix du gasoil).

**La prise en compte de la protection de l'environnement** sera rendue possible au travers de la mise en place de critères relatifs à la faible consommation foncière mais également d'une meilleure sélectivité des espèces et donc d'une possibilité de réduire les quantités pêchées.

**La prise en compte de l'efficacité énergétique, de la lutte et de l'adaptation au changement climatique et de la prévention et gestion des risques** sont des priorités prises en compte dans la région au titre de la mise en œuvre du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie.

Indicateur régional pour le Nord-Pas-de-Calais	Année	Valeur	Indicateur national
Production d'électricité hydraulique (yc pompage) (Gwh)	2009	1	61 650
Production d'électricité hydraulique (yc pompage) (Ktep)	2009	0	5 302
Production d'électricité éolienne (Gwh)	2009	525	7 912
Production d'électricité éolienne (Ktep)	2009	45	680
Production d'électricité photovoltaïque (Gwh)	2009	3	162
Production d'électricité photovoltaïque (Ktep)	2009	0	14
Production d'électricité thermique renouvelable à partir de biomasse (Gwh)	2009	231	3 901
Production d'énergie solaire thermique (Ktep)	2009	1	51
Production de bois-énergie (Ktep)	2009	284	8 093
Consommation finale d'énergie par secteurs d'activité (industrie, résidentiel-tertiaire, agriculture, transport)	1990-2009		
Consommation finale d'énergie par secteurs d'activité : industrie	1990	7 344	40 595
	2009	5 417	35 059
Consommation finale d'énergie par secteurs d'activité : industrie (champ constant : le champ de l'enquête qui permet d'estimer la consommation d'énergie dans l'industrie à changer en 2005, devenant plus complet. Pour permettre d'apprécier correctement les évolutions, on donne ici la consommation dans l'ancienne définition.)	1990	7 344	40 595
	2009	5 282	31 778
Consommation finale d'énergie par secteurs d'activité : résidentiel tertiaire	1990	2 999	50 693
	2009	3 911	65 348
Consommation finale d'énergie par secteurs d'activité : agriculture	1990	123	3 201
	2009	120	3 694
Consommation finale d'énergie par secteurs d'activité : transports	1990	1 956	41 162
	2009	2 392	49 866
Émission totale de gaz à effet de serre hors puits	2000	SO2 : 63,112	SO2 : 606,854
		Nox : 84,645	Nox : 1 473,726
dont agriculture, sylviculture et pêche	2000	NH3 : 27,278	NH3 : 787,939
		CO : 831,724	CO : 6 724,934
		COVNM : 100,203	COVNM : 2 946,132
		SO2 : 0,363	SO2 : 10,541
Nox : 5,801	Nox : 186,751		
NH3 : 26,36	NH3 : 771,854		
CO : 14,567	CO : 431,542		
COVNM : 4,396	COVNM : 169,467		

dont extraction, transformation et distribution	2000	SO2 : 21,761 Nox : 9,888 NH3 : 0 CO : 1,801 COVNM : 6,412	SO2 : 303,057 Nox : 151,774 NH3 : 0,002 CO : 45,326 COVNM : 93,441
dont industrie manufacturière, traitement des déchets, construction	2000	SO2 : 34,681 Nox : 22,902 NH3 : 0,383 CO : 577,823 COVNM : 34,289	SO2 : 191,509 Nox : 157,212 NH3 : 4,639 CO : 1 588,999 COVNM : 507,416
dont transports routiers	2000	SO2 : 1,159 Nox : 37,098 NH3 : 0,534 CO : 160,53 COVNM : 27,82	SO2 : 22,449 Nox : 814,301 NH3 : 11,208 CO : 2 779,742 COVNM : 492,748
dont transports non routiers	2000	SO2 : 0,564 Nox : 2,651 NH3 : 0 CO : 5,889 COVNM : 1,887	SO2 : 12,493 Nox : 66,095 NH3 : 0 CO : 129,662 COVNM : 41,408
dont résidentiel, tertiaire, commercial et institutionnel	2000	SO2 : 4,584 Nox : 6,297 NH3 : 0 CO : 71,114 COVNM : 19,453	SO2 : 66,578 Nox : 95,825 NH3 : 0 CO : 1 718,767 COVNM : 357,384
dont autres émetteurs, sources biotiques et naturelles	2000	SO2 : 0 Nox : 0,008 NH3 : 0 CO : 0 COVNM : 5,946	SO2 : 0,238 Nox : 1,77 NH3 : 0,238 CO : 30,895 COVNM : 1 284,269
Pouvoir de réchauffement global (PRG) par secteur (hors puits) (Kt CO2)	2000	48 218	649 675
PRG/hab (t CO2/hab)	2000	12	11
PRG/PIB (kg/M euros)	2000	649,2	457,9
PRG/surf (t/ha)	2000	38,8	11,9
PRG dans l'agriculture (Kt CO2)	2000	7 390	7 390
PRG dans l'industrie manufacturière (Kt CO2)	2000	17 291	17 291
PRG dans l'énergie (Kt CO2)	2000	8 472	8 472
PRG dans le secteur résidentiel/tertiaire (Kt CO2)	2000	7 831	7 831
PRG dans le transport (Kt CO2)	2000	7 165	7 165
PRG des autres secteurs émetteurs (Kt CO2)	2000	70	70
Taux de valorisation matière et organique (en %)	2000	Nord : 42,9 Pas-de-Calais : 48,6	1 631,8
Taux de valorisation sous forme énergie (en %)	2000	Nord : 36,4 Pas-de-Calais : 11,2	1 443,2
Taux de déchets mis en décharge (en %)	2000	Nord : 19,9 Pas-de-Calais : 27,9	1 731,5
Total des déchets collectés par le service public des déchets :	2007	Région : 2 576 900 Nord : 1 593 693 Pas-de-Calais : 983 207	2 576 900
dont destination non précisée	2007	Région : 66 259 Nord : 11 755 Pas-de-Calais : 54 504	1 839 752

dont valorisés ; quantités de déchets triés préalablement au recyclage	2007	Région : 357 074 Nord : 248 373 Pas-de-Calais : 108 701	3 065 929
dont valorisés ; quantités de déchets directement valorisés sous forme de matière organique (compost)	2007	Région : 362 037 Nord : 196 695 Pas-de-Calais : 165 342	4 772 650
dont valorisés ; quantités de déchets directement recyclés ou réemployés (verre, papier, etc...)	2007	Région : 410 588 Nord : 233 527 Pas-de-Calais : 177 061	4 184 235
dont valorisés ; quantités de déchets avec autres forme de valorisation (bio carburants, méthanisation)	2007	Région : 0	6 227
dont valorisés ; quantités de déchets directement incinérés avec récupération d'énergie	2007	Région : 679 910 Nord : 575 726 Pas-de-Calais : 104 184	10 638 209
dont non valorisés ; quantité de déchets incinérés sans récupération d'énergie	2007	Région : 127 700 Nord : 13 474 Pas-de-Calais : 114 226	504 456
dont non valorisés ; quantité de déchets mis en décharge	2007	Région : 573 332 Nord : 314 142 Pas-de-Calais : 259 190	12 763 830

## 5. Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques

### I. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE AFOM ET DES PRINCIPAUX INDICATEURS

La région pourrait connaître une **évolution de ses paramètres climatiques**, comme l'ensemble de la planète. Dans le cadre des travaux du schéma régional du climat de l'air et de l'énergie, des études ont été menées et ont permis d'obtenir des projections d'évolution du futur climat de la région. La région pourrait ainsi faire face à une **augmentation de la température moyenne annuelle** de 1 à 2 degré ou encore à une **élévation du niveau de la mer** de l'ordre de 0,40 m en hypothèse basse voire 1 m en hypothèse extrême. C'est pourquoi, l'impact du changement climatique sur l'aléa « **submersion marine** » est désormais intégré dans les plans de prévention des risques littoraux.

L'évolution de ces différents paramètres générerait des aléas face auxquels les populations, les activités économiques ou encore les milieux naturels sont plus ou moins résistants ou résilients. L'identification des vulnérabilités potentielles d'un territoire est un préalable aux politiques d'adaptation.

La région compte de **nombreuses nappes d'eau souterraines** souvent en équilibre, soutenant les étiages et permettent de satisfaire les besoins en eau potable de l'industrie et des milieux naturels. Les sols sont riches, fertiles et permettent d'obtenir de bons rendements en agriculture. L'agriculture en région est composée de **systèmes mixtes tels la polyculture et l'élevage**. Cependant le **faible débit des cours d'eau** les rend plus sensibles à la **pollution** et à l'**eutrophisation** en cas de sécheresse. La conjonction de ce phénomène naturel avec la **densité de population** et des **activités industrielles** entraîne une **réduction des surfaces de prairies** et des **élevages** d'où un affaiblissement généralisé du complexe argilo-humique des sols. La région peut même être caractérisée par une **faible résilience des territoires** et un **manque de prise de conscience collective du risque** (inondations, séisme, pollution...). Ainsi, avec près de 5 700 arrêtés de catastrophes naturelles depuis 1983, la région compte pour 4 % du total national soit autant que son poids dans l'ensemble des communes. Une des spécificités de la région tient à l'importance des arrêtés concernant des inondations et coulées de boues (79 % des cas) et en particulier celles avec glissement ou mouvement de terrain (28 %). Dans ce cadre, il apparaît donc que la couverture régionale en matière de plans de prévention est largement inférieure à la moyenne de France métropolitaine : seuls 18 % des communes et 12 % de la population sont concernés par un plan de prévention des risques naturels ou équivalent (contre 53 % et 37 % au niveau national).

Une action forte en matière de prévision, prévention et protection des populations permettra de **consolider les dispositifs existants** notamment en matière de gestion de crise. Des **vulnérabilités identifiées et potentiellement aggravées** par le changement climatique mériteront une action collective particulière pour les surmonter (risque de **submersion marine**, inondations continentales dans les **Wateringues**, aléas de **chaleur extrême en milieu urbain**, modification des paramètres en matière de **ressource en eau** tant au niveau de sa qualité que de sa quantité, tensions sur les **zones humides**, les **forêts** et leurs écosystèmes, le retrait – gonflement des **argiles**).

### II. LES ENJEUX REGIONAUX LIÉS À L'OBJECTIF THÉMATIQUE :

**L'adaptation au changement climatique est principalement conditionnée par l'existence d'une réflexion coordonnée, partagée ainsi que d'une maîtrise d'ouvrage pérenne et solide, en particulier, sur le littoral et dans les secteurs des wateringues. Une meilleure connaissance des effets du changement climatique permettra d'adapter le comportement des populations face à ces risques.**

- Poursuivre la **structuration de la maîtrise d'ouvrage et de la gouvernance** pour une stratégie de réduction de la vulnérabilité sur le littoral et les Wateringues face aux risques d'inondation et de submersion marine, y compris par la mise en place et le renforcement d'ouvrages de protection si nécessaire ;

- Renforcer la connaissance de certains effets du changement climatique (érosion côtière, submersion marine, inondations continentales, impact sur la biodiversité, accentuation de risques industriels, conséquences sur le transport terrestre et maritime, effets sanitaires);

- **Développer la résilience, la prise de conscience et l'éducation aux risques ;**

- **Expérimenter des méthodes de réduction de la vulnérabilité** aux impacts du changement climatique :

**Mettre en place des programmes prioritaires et./ou expérimentaux de prévention ciblés sur les secteurs à risques spécifiques** : le Delta de l'Aa (confronté à la gestion des réseaux de wateringues) ; la préservation et la gestion du trait de côte ; les zones inondables à fort aléas sur l'habitat et les équipements ; les principaux secteurs ruraux et agricoles soumis aux phénomènes d'érosion).

- **Promouvoir l'adaptation des territoires urbains et ruraux au changement climatique, et organiser cette adaptation dans une logique de solidarité** et accompagner les collectivités et les autres acteurs dans leurs initiatives

Accompagner tout particulièrement les collectivités rurales : planification, action foncière, adaptation des projets...

- **Veiller à la prise en compte optimale des risques dans les documents d'urbanisme** (élaboration révision, transcription aux échelons inférieurs, compatibilité ou prise en compte).

### **III. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES QUI EN DECOULENT POUR LA REGION NORD PAS DE CALAIS :**

Les orientations stratégiques de la région sont contenues dans les **orientations du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie** et sont au nombre de huit.

- **Améliorer la connaissance** sur les effets probables du changement climatique en région Nord-Pas-de-Calais, notamment sur les débits des cours d'eau, le risque d'inondation continentale, l'érosion côtière, le lien avec les risques industriels et les transports, les productions agricoles et forestières et la santé humaine ;

- **Elaborer et mettre en œuvre des stratégies d'aménagement et de gestion foncière** visant le maintien du trait de côte et des milieux naturels littoraux adaptées à l'importance du risque de submersion marine et s'appuyant sur des analyses coûts/avantages. Organiser leur prise en compte dans les documents de planification aux différentes échelles. Faire un travail spécifique sur les documents de planification des secteurs littoraux dans une logique d'appui auprès des collectivités locales. Mettre en place des stratégies foncières globales ou coordonnées. Préserver les terres agricoles et développer les espaces et milieux naturels. Mobiliser les fonciers de l'économie (mode d'occupation et de gestion des ZAE..) dans cette démarche préventive et adaptative de gestion de l'espace urbain et rural. Limiter l'étalement urbain.

- **Anticiper les effets du changement climatique** et faire évoluer en conséquences les modes de gestion des eaux continentales dans les **Wateringues** ;

- **Prévenir les phénomènes d'îlots de chaleur urbains** dans les projets d'aménagement, notamment en favorisant l'accès de la nature en ville et en s'appuyant sur la mise en œuvre du plan canicule ; et en développant les boisements dans un but de régulation thermique.

- **Renforcer l'information et la sensibilisation sur le phénomène de retrait-gonflement des argiles** prenant en compte l'augmentation de l'aléa lié au changement climatique ;

- **Intégrer les effets du changement climatique dans l'évolution des pratiques agricoles**, dans le choix de variétés mises en culture ainsi que dans les dispositifs de préservation de la biodiversité, notamment des zones humides ;

- **Mettre en œuvre les principes de gestion durable de la forêt** et anticiper les impacts du changement climatique.

- Accompagner les territoires en matière d'ingénierie.

### **IV DECLINAISON TERRITORIALE DES ENJEUX REGIONAUX LIES A L'OBJECTIF THEMATIQUE :**

Les enjeux et orientations qui précèdent devront être croisés avec les stratégies locales, notamment dans le cadre des PCET.

**1. Les territoires urbains et péri-urbains** devront prendre en compte les aléas liés au changement climatique dans le cadre de l'aménagement des villes.

- Lutter contre les îlots de chaleur en milieu urbain en développant notamment les boisements dans un but de régulation thermique ;
- Améliorer la qualité de l'air ;
- Prévenir le retrait-gonflement des argiles ;
- Lutter contre les inondations ;
- Préserver l'eau potable ;
- Permettre une prise de conscience du risque.

**2. Les territoires ruraux** devront s'adapter pour prévenir les conséquences des aléas liés au changement climatique sur les Hommes et maintenir les activités économiques sur place.

- Lutter et réduire les facteurs d'inondations et prévenir les coulées de boues ;
- Prévenir l'érosion des sols (évolution des pratiques agricoles, haies, bandes boisées...) ;
- Préserver la qualité des sols afin d'assurer la productivité des sols agricoles ;
- Préserver la qualité de l'air (dont volet renaturation du territoire régional : plantations, boisements...) ;
- Lutter contre l'eutrophisation afin de préserver une ressource en eau de qualité (dont gestion des effluents agricoles).
- Adapter les plantations forestières
- Assurer l'observations des réactions des plantes cultivées ou naturelles aux aléas climatiques
- Adapter les variétés cultivées aux stress divers (stress hydrique)

**3. La zone littorale** devra mettre en place de nouveaux dispositifs d'aménagement (planification et compatibilité des documents d'urbanisme avec les PPR, révision de documents d'urbanisme, organisation de l'accueil de nouveaux habitants, formes urbaines, adaptation de l'habitat, maintien des terres agricoles, équilibre ville./nature./agriculture...), de gestion foncière (stratégies foncières adaptées et mobilisation des outils et opérateurs fonciers publics), de gestion des eaux pour faire face aux risques identifiés sur ce territoire, et ce en lien avec les pays voisins.

- Lutte contre les submersions marines et les inondations continentales. Tout le littoral régional (submersion marine, érosion) est concerné ainsi que la zone spécifique des Wateringues.

**4. La zone transfrontalière** doit coordonner ses actions entre tous les partenaires et mettre en synergie les expertises présentes au sein de chaque pays.

- Coordonner des dispositifs de planification et de conduite de gestion de crise ;
- Mettre en cohérence les politiques d'une même unité hydrologique ;
- S'assurer de la qualité et de la quantité (crues) d'eau en amont du réseau belge.

## **V. LES ENJEUX DE PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES**

### **Prise en compte de la prévention et de la gestion des risques**

Les effets du changement climatique viennent exacerber les aléas actuels et surexposent les populations, activités économiques, patrimoine culturel et milieux naturels du Nord-Pas-de-Calais.

Il faut également envisager l'impact d'un événement climatique ou autre (éruption volcanique) sur les transports de voyageurs et de marchandises.

Indicateur régional pour le Nord-Pas-de-Calais	Année	Valeur	Indicateur national
Nombre de communes classées en risque naturel majeur :			
risque inondation	2010	Région : 1 136 Nord : 575 Pas-de-Calais : 561	17 098
risque mouvement de terrain	2010	Région : 786 Nord : 365 Pas-de-Calais : 421	10 464
Nombre de communes classées en risque technologique majeur :			
risque industriel	2010	Région : 134 Nord : 54 Pas-de-Calais : 80	1 916
risque nucléaire	2010	Région : 7 Nord : 7 Pas-de-Calais : 0	268
risque barrage	2010	Région : 896 Nord : 4 Pas-de-Calais : 892	4 692
risque transport de matières dangereuses	2010	Région : 1 296 Nord : 404 Pas-de-Calais : 892	11 821
risque engins de guerre	2010	Région : 651 Nord : 651 Pas-de-Calais : 0	712
risque minier	2010	Région : 0 Nord : 0 Pas-de-Calais : 0	0
risque affaissement minier	2010	Région : 58 Nord : 58 Pas-de-Calais : 0	665
Nombre de communes touchées au moins une fois depuis 20 ans par (hors tempêtes de décembre 1999) :			
inondations intérieures et phénomènes associés	situation 2010	Région : 1 077 Nord : 470 Pas-de-Calais : 607	21 060
inondation marines et phénomènes associés	situation 2010	Région : 4 Nord : 0 Pas-de-Calais : 4	3 146
séismes	situation 2010	Région : 17 Nord : 17 Pas-de-Calais : 0	525
avalanches	situation 2010	Région : 0 Nord : 0 Pas-de-Calais : 0	37
mouvements de terrains (hors sécheresse)	situation 2010	Région : 55 Nord : 12 Pas-de-Calais : 43	1 203
mouvements de terrains dûs à la sécheresse	situation 2010	Région : 248 Nord : 177 Pas-de-Calais : 71	7 174
Nombre de communes touchées par la tempête de décembre 1999	1999	Région : 1 546 Nord : 652 Pas-de-Calais : 894	28 309
Part des communes dotées d'un PPR inondation.	2011	31	195

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sous le régime de l'autorisation administrative	2010	Région : 2 228 Nord : 1 352 Pas-de-Calais : 876	45 115
dont Seveso seuil haut	2008	Région : 45 Nord : 28 Pas-de-Calais : 17	598
dont Seveso seuil bas	2008	Région : 27 Nord : 17 Pas-de-Calais : 10	503
dont élevages	2010	Région : 674 Nord : 400 Pas-de-Calais : 274	16 461
dont carrières	2010	Région : 115 Nord : 30 Pas-de-Calais : 85	4 110
Barrages intéressants la sécurité publique	1999	Région : 0 Nord : 0 Pas-de-Calais : 0	384
Installations nucléaires de base (non secrètes)	2010	Région : 4 Nord : 4 Pas-de-Calais : 0	122

## 6. Protéger l'environnement et promouvoir un usage durable des ressources

### **I. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE AFOM ET DES PRINCIPAUX INDICATEURS**

L'empreinte écologique du Nord – Pas de Calais représente 5,40 hectares globaux par an et par habitant (gHa/an/hab.) en 2003. Cette valeur est bien supérieure à la biocapacité du territoire (0,70 gHa/an/hab.). Ainsi, il faut près de 8 territoires comme le Nord – Pas de Calais pour assurer un équilibre entre l'empreinte écologique de la région et sa biocapacité. La biocapacité du territoire est nettement inférieure à la biocapacité Française (2,87 gHa/an/hab.) en raison d'une urbanisation importante et se rapproche ainsi des biocapacités de Belgique (1,13 gHa/an/hab.) ou des Pays-Bas (0,79 gHa/an/hab.). Si le territoire est pénalisé par sa forte densité dans le rapprochement entre empreinte écologique et biocapacité, l'empreinte écologique régionale est dans tous les cas nettement supérieure à la biocapacité mondiale qui représente 1,9 gHa/an./hab.

La protection de l'environnement et la promotion d'un usage durable des ressources prennent diverses orientations en région.

#### **La préservation des milieux naturels des sites touristiques très fréquentés et ruraux.**

Le développement du tourisme dans le Nord-Pas-de-Calais s'appuie notamment sur la présence de sites naturels exceptionnels tels que le site des deux caps. La préservation des milieux naturels dans les espaces où la fréquentation est importante constitue un enjeu majeur pour la région. Des parcs naturels régionaux mènent des programmes d'action à la croisée des enjeux touristiques et de biodiversité, en particulier au travers du label dévolu par les PNR qui constitue une marque touristique reconnue et s'inscrit dans la charte européenne du tourisme durable.

#### **La reconquête écologique des cours d'eau**

La qualité écologique des cours d'eau du Nord-Pas-de-Calais est insuffisante au regard des critères de la directive européenne sur l'eau.

En effet, région de plaine où l'agriculture occupe une place prépondérante, le Nord-Pas-de-Calais est particulièrement sensible à la pollution par les nitrates, source majeure d'eutrophisation : en 2007, 59,5 % des cours d'eau de la région sont qualifiés de « médiocre » ou de « mauvais » par rapport à leur teneur en nitrate contre seulement 39,2 % en France métropolitaine.

Un **programme de travaux de restauration des cours d'eau** (rivières et canaux) contribuera à l'atteinte du bon ou du très bon état au sens de la directive cadre sur l'eau. L'application des arrêtés de classement de cours d'eau offre un levier régalién pour accélérer la mise en œuvre (obligation de procéder aux travaux) par les propriétaires d'ouvrages qui constituent un obstacle à la continuité écologique des rivières.

#### **Les infrastructures écologiques (trame verte et bleue)**

Le Nord-Pas-de-Calais dispose d'une bonne expérience dans la conduite de programmes visant la préservation ou la restauration de milieux naturels aptes à freiner l'érosion de la biodiversité. Une antériorité existe tant au niveau des outils de planification (trame verte et bleue régionale) que des programmes opérationnels (appels à projets, ingénierie etc.). Cependant il convient de veiller à la cohérence des actions menées à l'échelon infra régional dans le cadre des objectifs du schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

#### **La qualité de l'air**

La qualité de l'air dans le Nord-Pas-de-Calais est insuffisante au regard des critères européens notamment sur la **teneur de particules fines** (poussières ou PM 10).

En effet, selon l'indice ATMO (indice basé sur quatre polluants, considérés comme les indicateurs de la pollution atmosphérique), la qualité de l'air est apparue ces dernières années moins bonne sur l'ensemble de la France, et tout particulièrement sur la région.

Le nouveau **plan de protection de l'atmosphère** (PPA) du Nord-Pas-de-Calais qui sera adopté en 2013 encouragera de nombreux acteurs à s'impliquer dans des changements de pratiques essentiels pour faire baisser les teneurs de particules fines (PM10) dans l'air ambiant.

#### **La valorisation des sédiments :**

Le dragage des ports et des voies navigables du Nord Pas de Calais génèrent de **grandes quantités de sédiments**. La **valorisation de ces sédiments** de dragages marins (dont expérimentation de rechargement de plage soumise à l'érosion de type Wissant où les besoins sont identifiés en volume et en granulométrie) ou de curage fluvial permet d'éviter de les considérer comme des déchets et de les mettre en décharge.

La phase de préfiguration du programme expérimental Sédimatériaux visant à définir les conditions d'émergence d'une filière de valorisation de sédiments de dragages marins ou de curage fluvial s'est déroulée fructueusement dans la période 2007-2013. Cependant la valorisation n'est pas encore encadrée réglementairement ce qui limite les expérimentations.

### **L'aménagement urbain et la préservation du foncier**

L'héritage industriel du Nord-Pas-de-Calais a donné naissance à de nombreuses **friches industrielles** dans les territoires urbains et périurbains. Ces friches représentant encore plusieurs milliers d'hectares et nécessitant un traitement préalable à leur réutilisation constituent une opportunité foncière.

Elles permettent également de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine industriel au travers d'opérations d'aménagement et de renouvellement urbain. Il s'agit souvent d'opérations mixtes comportant habitat, commerces ou services, nature en ville.

Il faudra donc mobiliser en priorité le recyclage des friches afin de favoriser le renouvellement urbain et diminuer la pression foncière sur les espaces agricoles et naturels.

Une typologie des friches polluées devra être établie afin de les orienter vers leur valorisation optimale (en fonction des enjeux du territoire et des projets de collectivités) : boisement, gestion de crues, agriculture à destination alimentaire ou autre, loisirs, activités économiques, habitat...dans une démarche d'aide à la décision auprès des collectivités locales (analyse au cas par cas des potentialités de mise en valeur). Un effort particulier devra être conduit pour la préservation des fonciers agricoles.

### **La lutte contre l'érosion**

Le risque d'érosion est considéré comme très important pour une grande partie du Nord-Pas-de-Calais. Qu'il s'agisse des surfaces artificialisées ou non, la qualité des sols en Nord-Pas-de-Calais apparaît comme fortement dégradée. Ainsi, tant en ce qui concerne l'érosion que la densité des sites industriels pollués, la région se situe aux premiers rangs en France métropolitaine. L'érosion entraîne des sédiments dans les cours d'eau qui contribuent à dégrader leur qualité biologique. Les programmes de travaux anti-érosifs restent donc une priorité pour préserver l'environnement.

### **La préservation de l'environnement marin**

Partie de la sous-région marine Manche - mer du Nord, l'environnement marin de la région correspond à un secteur riche en terme de biodiversité caractérisé par la présence d'habitats et d'espèces ayant un rôle prépondérant dans le fonctionnement des écosystèmes. Elle abrite notamment des populations sédentaires de 2 espèces de phoques et 9 espèces de cétacés, ainsi qu'une grande diversité d'habitats tels que les dunes hydrauliques (accumulation sous-marines de sables) caractéristique du détroit du Pas de Calais qui comportent un nombre restreint d'espèces mais uniques en Manche et très inféodées à cet habitat ou encore les ridens de Boulogne, haut-fond rocheux, îlot de diversité, qui présente le seul gisement de maërl de la façade maritime de la région Nord-Pas-de-Calais.

Cet espace est soumis à des sources de pressions fortes liés à des enjeux économiques considérables :

- un espace maritime qui supporte près de 20% du trafic mondial, une des voies maritimes les plus fréquentées au monde.

- la présence de ports et installations de plaisance accumulant des activités variées : pêche (Boulogne est le 1er port de pêche français), transport de marchandises ou passagers (Calais : 2ème port européen de transport à passagers), plaisance, conchyliculture, activités industrielles, activités de dragages et clapages en mer. Ces ports sont à l'origine de pressions diverses qui impactent les écosystèmes tels que : l'extraction sélective d'espèces (50% des captures de soles s'effectuent en Manche est, avec des débarquements évalués à près de 5000 t pour une valeur de biomasse fluctuant autour de 10 000 t depuis 1982), l'introduction d'espèces indigènes potentiellement invasives (en région Nord Pas-de-Calais, sur 90 espèces marines introduites, 10 espèces sont considérés comme invasives tels que le couteau américain, la sargasse ou encore le crabe japonais), la présence de substances dangereuses qui entraîne toute une gamme de réactions chez les organismes marins. Dans la région Nord Pas-de-Calais, parmi les contaminants chimiques dont la toxicité est reconnue, on trouve le cuivre (rang 1 des substances avec les plus importants rejets : 90 800g/j), le nickel (rang 3), le cuivre (rang 4) ou le plomb (rang 6)

L'impact des **activités humaines** (activités telluriques, transport maritime, pêche maritime, aquaculture, extraction de granulats) sur le milieu marin est encore peu connu. Les **aléas du milieu** (tempêtes, épisodes sanitaires, pollutions) peuvent impacter fortement sur les activités (directement, ou indirectement : risque de désaffectation du consommateur suite à une crise sanitaire). La **connaissance du milieu marin** s'avère donc une des premières priorités pour pouvoir en assurer sa protection.

Les professionnels du secteur doivent s'appropriier les nouveaux enjeux maritimes environnementaux, notamment à travers le développement de formations, pour améliorer leur connaissance de ces enjeux.

**L'espace maritime Nord – Pas-de-Calais est caractérisé par un développement d'enjeux ou d'activités concurrentes.** (EMR, AMP, développement puis cohabitation de techniques de pêche à forte emprise spatiale, transport maritime, activités nautiques) qui entraîne des risques de conflit d'usages spatiaux du milieu marin et restreint en conséquence l'emprise des activités existantes. La filière pêche maritime régionale se caractérise par des pêcheries multispécifiques et une diversité des types d'unité impactant la biodiversité halieutique. La filière aquaculture marine repose sur la bonne qualité des eaux marines (appuyé sur un réseau de surveillance et de veille sanitaire performant). Afin de limiter l'impact de son activité sur la biodiversité, elle doit développer de **nouvelles techniques de production, innover** sur les implantations ou extensions de zones d'élevage en eau profonde. Il convient de consolider les entreprises existantes et d'envisager le développement de **l'algoculture**.

## **II. LES ENJEUX REGIONAUX LIES A L'OBJECTIF THEMATIQUE :**

1. Préservation de la biodiversité et de la trame verte et bleue dans toutes ses composantes et accompagnement des acteurs dans l'élaboration de stratégies de trame verte et bleue et de développement de l'ingénierie
2. Promouvoir un usage durable du foncier -urbain, rural et littoral- régional et l'équilibre entre les usages des trames urbaine, naturelle et agricole ;
3. Développer le boisement ;
4. Améliorer la qualité de l'air en région ;
5. Améliorer la connaissance du milieu marin ;
6. Réduire, valoriser et recycler les déchets.

## **III. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES QUI EN DECOULENT POUR LA REGION NORD PAS DE CALAIS :**

Les orientations stratégiques pour la région sont les suivantes, elles prennent notamment en compte les actions du deuxième plan régional de santé environnement (PRSE 2)

### **1. La préservation des milieux naturels des sites touristiques très fréquentés :**

Après le site des deux caps, le lancement de **deux opérations grands site** sont envisagées : le bassin minier dans le prolongement du classement au patrimoine mondial UNESCO, les Dunes de Flandre, dans le Nord, avec un périmètre à déterminer et qui pourra s'étendre dans l'arrière-pays littoral. Par ailleurs, l'OGS des deux caps, labellisée Grand site de France depuis 2010, fera l'objet d'une poursuite des programmes d'investissements destinée à valoriser ce territoire. Certains sites classés ou inscrits au sens de l'article L341-1 du code de l'environnement nécessiteront également des travaux de mise en valeur. Le littoral sud doit faire lui aussi l'objet d'une approche intégrée.

### **2. La reconquête écologique des cours d'eau :**

Un programme de travaux de restauration et de renaturation des cours d'eau (rivières et canaux) contribuera à l'atteinte du bon ou du très bon état au sens de la directive cadre sur l'eau. Les travaux résultant de l'application des arrêtés de classement de cours d'eau offre un levier régalién pour accélérer la mise en œuvre. En particulier, le recours à des **appels à projet** présente aussi un intérêt certain pour lisser les effets d'aubaine et pourrait aussi faire écho à la voie actuellement privilégiée par le ministère de l'écologie (création en 2012 du fonds national FIBRE pour financer des appels à projets mettant en œuvre dans les régions la stratégie nationale de la biodiversité).

Le classement de certains cours d'eau au titre de l'art. L214-17 du code de l'environnement par le préfet de bassin Artois-Picardie en 2012 nécessite l'aménagement ou l'effacement d'ici à 2017 de 272 obstacles prioritaires (dans le bassin Artois - Picardie) à la continuité écologique

### **3. Les infrastructures écologiques (trame verte et bleue)**

La mise en œuvre entre 2013 et 2018 du **schéma régional de cohérence écologique** repose sur un plan d'action visant à préserver, gérer et remettre en bon état et recréer les milieux nécessaires aux continuités écologiques dans le Nord- Pas-de-Calais. Des priorités hiérarchisées par grand type de milieu naturel et par territoire infra-régional (« éco-paysages ») seront arrêtées fin 2012 par l'État et la Région dans le cadre du SRCE de façon à développer et mettre en place les palettes d'outils adaptées selon les territoires et les milieux.

#### **4. La qualité de l'air**

Des mesures inédites doivent être mises en œuvre dans le cadre du **plan régional de réduction de la pollution** atmosphérique. La nature des opérations pouvant éventuellement nécessiter des subventions ne sera connue que fin 2012.

#### **5. La valorisation des sédiments :**

La phase de préfiguration du programme expérimental **Sédimatériaux** visant à définir les conditions d'émergence d'une filière de valorisation de sédiments de dragages marins ou de curage fluvial s'est déroulée fructueusement dans la période 2007-2013. La phase suivante de mise en œuvre du projet nécessitera un accompagnement financier des candidats à l'expérimentation. Cette phase sera intégrée à l'activité du DAS Matériaux de la SRI-SI.

#### **6. L'aménagement urbain et la préservation du foncier**

Les documents de planification, les stratégies foncières et leur mise en œuvre devront intégrer les enjeux en matière d'usage durable des ressources eau/air/sol.

Les opérateurs fonciers publics, EPF et SAFER, seront mobilisés sur les enjeux de trame verte et bleue et des partenariats seront à développer avec les collectivités et les établissements publics concernés.

Aide à l'équilibre d'opérations d'aménagement en renouvellement urbain sur friches qui ne sortiraient pas du fait du surcoût lié au traitement de la friche et soutien à la gestion intégrée de friches en réserve foncière urbaine.

#### **7. La lutte contre l'érosion**

Le SDAGE prévoit des programmes de travaux anti-érosifs qui pour être efficace nécessitent une action collective à l'échelle du bassin versant soumis à un risque d'érosion. De tels programmes de travaux nécessitent également la mobilisation d'intercommunalités puis d'un nombre significatif d'agriculteurs. Les pratiques agricoles limitant l'érosion des terres agricoles doivent être encouragées et soutenues par le financement d'investissements permettant de préserver à long terme le capital que constituent les sols limoneux fertiles du Nord-Pas-de-Calais.

#### **8. La préservation de l'environnement marin**

- Développement de la connaissance du fonctionnement de l'éco-système marins afin de sauvegarder les habitats et espèces ayant un rôle clé dans l'écosystème ; protéger les espèces et habitats rares ou menacés ; réduire les impacts des espèces non-indigène invasives.

- Développement de la connaissance de l'impact de l'ensemble des activités humaines sur la biodiversité (activités telluriques, transport maritime, pêche maritime, aquaculture, extraction de granulats), notamment celles pour lesquelles aucune données en l'état n'est disponible ;

- Développement de la connaissance de l'impact de l'ensemble des activités humaines sur la biodiversité (activités telluriques, transport maritime, pêche maritime, aquaculture, extraction de granulats), notamment celles pour lesquelles aucune données en l'état n'est disponible ;

- Développement de la sélectivité des engins de pêche et de leur mise en application dans les PME ;

- Développement de la reconversion des professionnels ou de la diversification des PME vers des activités aquacoles ou de services à l'éolien offshore ;

- Renforcer l'intégration des professionnels dans des politiques de recherche fondamentale ou appliquée sur le milieu marin ; Convertir progressivement une partie des professionnels dans un rôle d'observateurs du milieu, dans le contexte du développement des aires marines protégées (observation, suivi, conception et validation de protocoles scientifiques) ;

- Renforcer l'appropriation par les professionnels des enjeux environnementaux en développant des formations (pouvant conditionner l'obtention de certaines autorisations de pêche) ;

- Développer de nouvelles techniques de productions aquacoles, poursuivre le développement vers de nouveaux secteurs (algoculture), étendre les implantations ou zones d'élevage en eaux profondes ;

- Soutenir l'innovation technologique et scientifique dans l'aquaculture (algoculture, réduction de la durée des cycles de production conchylicoles et piscicoles, diminution de l'exposition aux aléas épidémiques).

#### **IV DECLINAISON TERRITORIALE DES ENJEUX REGIONAUX LIES A L'OBJECTIF THEMATIQUE :**

##### **1. Les territoires urbains :**

Les opérations d'aménagement doivent se situer dans le cadre de projets éco-exemplaires (dont le volet « nature en ville »). A l'échelle de la métropole lilloise le projet de cadre de cohérence AML pour l'aménagement et les transports doit être poursuivi afin de déboucher sur une DTADD (dont les thématiques seront à préciser en cohérence avec les Directives régionales d'aménagement trame verte et bleue et maîtrise de la périurbanisation).

##### **2. Les territoires ruraux :**

- Promouvoir un usage durable du foncier agricole
- Promouvoir une gestion équilibrée des ressources par l'agriculture régionale en prenant en considération la qualité de l'eau, de l'air, des sols pour favoriser la biodiversité
- Favoriser les économies d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables.

Le monde agricole est encore peu convaincu de la compatibilité entre des politiques actives de trame verte et bleue et la poursuite des pratiques agricoles actuelles. Il est inquiet au sujet de la prise en compte du SRCE-TVB par les collectivités chargées d'approuver les SCOT et PLU. L'enjeu est d'amener les populations agricoles à s'approprier les politiques de préservation des ressources et de développement durable en développant des dispositifs adaptés (MAE, agroforesterie...).

##### **3. La zone littorale s'attachera à accroître ses connaissances sur le milieu marin et à assurer une planification optimale des activités.**

- Améliorer la connaissance du milieu marin et des activités humaines maritimes et littorales ;
- Promouvoir une planification optimale des activités en mer et sur le littoral (usages concurrents du milieu marin dans le cadre d'une diversification des activités des professionnels) dont l'éolien et l'hydrolien.

##### **4. Les différentes orientations stratégiques mentionnées pourront être développées dans le cadre des échanges transfrontaliers terrestres et maritimes**

#### **V. LES ENJEUX DE PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES**

**Le développement durable sera pris en compte** au regard de la durabilité du milieu, la durabilité des entreprises et de la diffusion de la connaissance sur les enjeux environnementaux.

**La protection de l'environnement** prend en compte la protection de la biodiversité marine et le développement d'aires marines protégées.

**L'efficacité énergétique** trouvera son expression dans la modification des engins de pêche, entraînant une diminution de la consommation de gasoil.

Indicateur régional pour le Nord-Pas-de-Calais	Année	Valeur	Indicateur national
Évolution de la quantité d'ordures ménagères collectées par habitant (en %)	2005-2007	Nord : - 8,5 Pas-de-Calais : - 1,6	
Taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés	2009	voir DREAL	SOeS
Evolution du nombre de déchèteries, entre 2006 et 2011	2006-2011	voir DREAL	SOeS
Quantité de déchets ménagers et assimilés collectés par habitant (kg/hab)	2007	Nord : 621 Pas-de-Calais : 675	
Population totale desservie par le réseau d'eau potable	1999	Région : 4 055 636 Nord : 2 597 361 Pas-de-Calais : 1 458 275	57 258 269
Population totale desservie par le réseau d'eau potable	2003	Région : 4 056 845 Nord : 2 597 361 Pas-de-Calais : 1 459 484	56 091 103
dont population desservie par une eau non conforme pour la micro-biologie	1999	Région : 122 966 Nord : 38 352 Pas-de-Calais : 84 614	4 895 077
dont population desservie par une eau non conforme pour la micro-biologie	2003	Région : 50 379 Nord : 3 436 Pas-de-Calais : 46 943	2 732 625
Concentrations moyennes en nitrates dans les cours d'eau	2009	-l'Escaut de son origine au confluent de la Scarpe : <b>26,51</b> -l'Escaut du confluent de la Scarpe Canalisée à la frontière belge et la Scarpe : <b>25,53</b> -La Lys de son origine à la frontière belge et Deûle de son origine au confluent avec la Lys canalisée : <b>28,24</b> -l'AA et Canal de Furnes et Yser : <b>24,79</b> -Cours d'eau se jetant dans la Manche du Cap Blanc Nez à l'embouchure de la Somme : <b>22,71</b> -La Somme : <b>20,98</b>	
Concentrations moyennes en nitrates dans les eaux souterraines		-l'Escaut de son origine au confluent de la Scarpe : <b>30,25</b> -l'Escaut du confluent de la Scarpe Canalisée à la frontière belge et la Scarpe : <b>15,50</b> -La Lys de son origine à la frontière belge et Deûle de son origine au confluent avec la Lys canalisée : <b>42,04</b> -l'AA et Canal de Furnes et Yser : <b>18,50</b> -Cours d'eau se jetant dans la Manche du Cap Blanc Nez à l'embouchure de la Somme : <b>23,18</b> -La Somme : <b>32,29</b>	
Répartition des stations de suivi de l'indice poissons rivière par classe de qualité et par bassin :	2009-2010		
Artois-Picardie (43 stations) (Total 1 347 stations)		excellente : bonne : médiocre : mauvaise : très mauvaise : 5	excellente : 131 bonne : 608 médiocre : 365 mauvaise : 172 très mauvaise : 71

Part du territoire concerné par un SAGE (mis en œuvre) (en km2)	2010	Région : 1 841 433 Nord : 1 195 135 Pas-de-Calais : 646 299	
Part de la superficie en zone vulnérable à la pollution par les nitrates (en km2)	2007	Région : 12 482,67 Nord : 5 767,3 Pas-de-Calais : 6 715,37	SOeS
Part des captages d'eau potable dotés d'une DUP (déclaration d'utilité publique) terminée	2011	voir DREAL	SOeS
Part dans la capacité de traitement totale, de la capacité de traitement globalement conforme	2009		SOeS
Part de la superficie en zone sensible à l'eutrophisation	2006	Région : 1 244 318 ha Nord : 572 116 ha Pas-de-Calais : 672 202 ha	SOeS
Proportion de stations enregistrant une concentration moyenne en nitrates supérieure à 25 mg par litre (eutrophisation favorisée), période 2007-2009, eaux superficielles	2007-2009	16	
Proportion de stations enregistrant une concentration moyenne en pesticides totaux supérieure à 0,5 ug par litre, période 2007-2009, eaux superficielles	2007-2009	0	
Les espaces protégés par des mesures de protection règlementaires nationales			
Types de protection règlementaires : cœurs de parcs nationaux (nombre et ha)	2011	Région : 0 et 0 ha Nord : 0 et 0 ha Pas-de-Calais : 0 et 0 ha	6 et 353 770 ha
Types de protection règlementaires : réserves naturelles nationales (nombre et ha)	2011	Région : 7 et 833 ha Nord : 3 et 102 ha Pas-de-Calais : 4 et 731 ha	152 et 151 897 ha
Types de protection règlementaires : réserves naturelles régionales (nombre et ha)	2011	Région : 18 et 579 ha Nord : 7 et 207 ha Pas-de-Calais : 12 et 371 ha	114 et 15 471 ha
Types de protection règlementaires : arrêtés préfectoraux de biotope (nombre et ha)	2011	Région : 9 et 2 314 ha Nord : 2 et 837 ha Pas-de-Calais : 7 et 1 478 ha	706 et 143 529 ha
Types de protection règlementaires : réserves biologiques domaniales et forestières (nombre et ha)	2011	Région : 12 et 649 ha Nord : 6 et 159 ha Pas-de-Calais : 6 et 489 ha	225 et 39 780 ha
Types de protection règlementaires : réserves nationales de chasse (nombre et ha)	2011	Région : 0 et 0 ha Nord : 0 et 0 ha Pas-de-Calais : 0 et 0 ha	9 et 36 040 ha
Types de protection règlementaires : forêt de protection (code forestier) (nombre et ha)	2011	Région : 3 et 513 ha Nord : 0 et 0 ha Pas-de-Calais : 3 et 513 ha	106 et 122 769 ha
Part du territoire concerné par un SAGE	2010	voir DREAL	
Part de la superficie en zone vulnérable à la pollution par les nitrates	2007	voir DREAL	
Part des captages d'eau potable dotés d'une DUP (déclaration d'utilité publique) terminée	2011	voir DREAL	
Part dans la capacité de traitement totale, de la capacité de traitement globalement conforme	2009	voir DREAL	
Part de la superficie en zone sensible à l'eutrophisation	2006	voir DREAL	
Part des surfaces classées en sites Natura 2000 : surface du département classée en Natura 2000	oct-09	Nord : 241 617 968 ha Pas-de-Calais : 91 971 493 ha	

Part des surfaces classées en sites Natura 2000 : surface totale du département	oct-09	Nord : 5 767 298 593 ha Pas-de-Calais : 6 715 371 629 ha	
Part des surfaces classées en sites Natura 2000 : part de la surface classée	oct-09	Nord : 4,2 % Pas-de-Calais : 1,4 %	
Nombre de stations	2007	37	
Nombre de stations dont la concentration moyenne est supérieure à 25 mg/L et inférieure ou égale à 50 mg/L	2007	16	
Nombre de stations dont la concentration moyenne est supérieure à 50 mg/L	2007	0	
Proportion de stations enregistrant une concentration moyenne en nitrates supérieure à 25 mg par litre (eutrophisation favorisée), période 2007-2009, eaux superficielles	2007-2009	voir DREAL	
Proportion de stations enregistrant une concentration moyenne en pesticides totaux supérieure à 0,5 ug par litre, période 2007-2009, eaux superficielles	2007-2009	voir DREAL	
Evolution des espaces artificialisés	2000-2006	voir DREAL	
Production de granulats : quantité de granulats produite (en milliers de tonnes)	2006	Nord : 9 900 Pas-de-Calais : 8 000	17 900
Production de granulats : quantité de granulats produite (en milliers de tonnes)	2007	Nord : 10 100 Pas-de-Calais : 8 700	18 800
Production de granulats : quantité de granulats produite (en milliers de tonnes)	2008	Nord : 10 600 Pas-de-Calais : 8 800	19 400
Évolution de la production de granulats entre 2006 et 2008 (en %)	2006-2008	Nord : Pas-de-Calais :	8,4
Part de l'agriculture biologique dans la SAU	2009		
Pertes nettes de territoires agricoles ramenés à la surface totale, entre 2000 et 2006	2006	voir DREAL	
Evolution de la surface consacrée à l'agriculture biologique	2001-2008	Nord : 3 % Pas-de-Calais : 3,5 %	4,80%
Pertes nettes de territoires agricoles ramenés à la surface totale, entre 2000 et 2006	2006		
Quantité d'azote épandue par hectare de surface fertilisable, dont azote organiques (kg/ha)	2007	57,1	51,9
Quantité d'azote épandue par hectare de surface fertilisable, dont azote organiques (en %)	2000-2007	-5,7	-4,8
Quantité d'azote épandue par hectare de surface fertilisable, dont azote minérale (kg/ha)	2007	115,6	85,5
Quantité d'azote épandue par hectare de surface fertilisable, dont azote minérale (en %)	2000-2007	-16,9	-14,0
Quantité d'azote épandue par hectare de surface fertilisable, total (kg/ha)	2007	172,7	137,5
Quantité d'azote épandue par hectare de surface fertilisable, total (en %)	2000-2007	-13,5	-10,7
Epandage en 88, 00, 05			
Évolution des surfaces selon les teneurs en matières organiques			
Évolution des usages agricoles du sol			
Bilan simplifié de l'azote au sol des parcelles cultivées		voir DREAL	

Surfaces totales dont artificialisées, agricoles, naturelles suivant Corine Land Cover dont territoires artificialisés en ha	2006	Région : 162 Nord : 90 Pas-de-Calais : 71 475	460 985
dont territoires agricoles en ha	2006	Région : 975 Nord : 429 Pas-de-Calais : 545 896	885 989
dont territoires de forêts et semi-naturels en ha	2006	Région : 100 Nord : 51 Pas-de-Calais : 49 088	795 707
Part des surfaces agricoles transformées en surfaces artificialisées selon CLC	2006		
Part des surfaces toujours en herbe (zone de biodiversité)	2010	voir DREAL	
Part des surfaces irriguées dans la SAU	2007		
Surface agricole utilisée dont irriguées			
Perturbation du marché des terres agricoles (en surface et valeur) (indice base 100)	2004-2005-2006	répartition faite par cantons	100
Surfaces totales dont artificialisées, agricoles, naturelles suivant TERUTI Lucas : dont territoires artificialisés en ha	2010	Région : 167 Nord : 94 Pas-de-Calais : 73 921,08	975,26 054,18
dont territoires agricoles en ha	2010	Région : 971 Nord : 427 Pas-de-Calais : 544 237,43	406,1 168,67
dont territoires de forêts et semi-naturels en ha	2010	Région : 99 Nord : 51 Pas-de-Calais : 48 481,72	801,12 319,40
Indice d'abondance des populations d'oiseaux communs	1999	197 espèces d'oiseaux présentes	
Part de superficie en sites Natura 2000 (en ha)	2006	Région : 33 Nord : 24 Pas-de-Calais : 9 197	378 181
Fragmentation des milieux naturels	2006	voir DREAL	
	2000	0	8 532 ha
L'occupation du territoire ; territoires artificialisés	2006	0	16 862 ha
	2000-2006	NS	97,6%
L'occupation du territoire ; territoires artificialisés : zones urbanisées	2000	127 430 ha	2 091 720 ha
	2006	128 613 ha	2 135 340 ha
	2000-2006	0,9%	2,1%
L'occupation du territoire ; territoires artificialisés : zones industrielles ou commerciales, réseaux de communication	2000	27 309 ha	411 757 ha
	2006	28 816 ha	442 663 ha
	2000-2006	5,5%	7,5%
L'occupation du territoire ; territoires artificialisés : mines, décharges, chantiers	2000	4 994 ha	95 836 ha
	2006	5 535 ha	102 239 ha
	2000-2006	10,8%	6,7%
L'occupation du territoire ; territoires artificialisés : espaces verts artificialisés, non agricoles	2000	4 864 ha	132 718 ha
	2006	5 011 ha	134 580 ha
	2000-2006	3,0%	1,4%
L'occupation du territoire ; territoires agricoles	2000	0	38 462

	2006	0	38 462
	2000-2006	NS	0,0
L'occupation du territoire ; territoires agricoles : terres arables		ND	ND
L'occupation du territoire ; territoires agricoles : cultures permanentes		ND	ND
L'occupation du territoire ; territoires agricoles : prairies		ND	ND
L'occupation du territoire ; territoires agricoles : zones agricoles hétérogènes		ND	ND
L'occupation du territoire ; forêts et milieux semi-naturels : forêts	2000	120 ha	1 336 442 ha
	2006	148 ha	1 332 134 ha
	2000-2006	23,2%	-0,3%
L'occupation du territoire ; forêts et milieux semi-naturels : milieux à végétation arbusive ou herbacée	2000	0	0
	2006	0	0
	2000-2006	NS	NS
L'occupation du territoire ; forêts et milieux semi-naturels : espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation	2000	229 059 ha	16 087 741 ha
	2006	227 978 ha	16 037 206 ha
	2000-2006	-0,5%	-0,3%
L'occupation du territoire ; zones humides intérieures, et maritimes		ND	ND
L'occupation du territoire ; surfaces en eau : eaux continentales	2000	97 359 ha	12 367 778 ha
	2006	87 112 ha	12 262 526 ha
	2000-2006	-0,3%	-0,9%
L'occupation du territoire ; surfaces en eau : eaux maritimes	2000	716 ha	3 196 034 ha
	2006	687 ha	3 184 372 ha
	2000-2006	-4,0%	-0,4%
Total du territoire	2000	5 246 ha	77 964 ha
	2006	5 246 ha	77 940 ha
	2000-2006		
Territoires artificialisés	2006	0	
Territoires agricoles	2006	2 990 ha	
Superficies irriguées et irrigables pour l'agriculture ; Surface agricole utilisée des exploitations (SAU)	1995	850 111 ha	28 107 030 ha
	2007	826 228 ha	27 541 223 ha
	1995-2007	-2,8%	-2,0%
Superficies irriguées et irrigables pour l'agriculture ; dont superficie en cultures irriguées	1995	15 452 ha	1 629 534 ha
	2007	9 679 ha	1 488 685 ha
	1995-2007	-37,4%	-8,6%
Superficies irriguées et irrigables pour l'agriculture ; dont superficie en cultures irriguées : part dans la SAU des exploitations	2007	1,2%	5,4%
Superficies irriguées et irrigables pour l'agriculture ; dont superficie irrigables	1995	27 874 ha	2 510 366 ha
	2007	41 301 ha	2 642 790 ha
	1995-2007	48,2%	5,3%
Superficies irriguées et irrigables pour l'agriculture ; dont superficie irrigables : part dans la SAU totale	2007	5,0%	9,6%
Évolution de l'indice d'abondance des populations d'oiseaux communs : espèces généralistes	2001-2009	20,3%	

Évolution de l'indice d'abondance des populations d'oiseaux communs : espèces spécialistes des milieux agricoles	2001-2009	5,1%	
Évolution de l'indice d'abondance des populations d'oiseaux communs : espèces spécialistes des milieux forestiers	2001-2009	8,2%	
Évolution de l'indice d'abondance des populations d'oiseaux communs : espèces spécialistes des milieux bâtis	2001-2009	31,9%	
Évolution de l'indice d'abondance des populations d'oiseaux communs : toutes espèces	2001-2009	16,5%	
Part des espèces en protection forte dans la superficie totale	2011		
Perturbation du marché des terres agricoles en surface et valeur)	2004-2005-2006	répartition faite par cantons	100 (indice base 100 France métropolitaine)
Surfaces des espaces réglementaires suivants : cœur de parc national, réserves naturelles nationales, arrêtés de protection de biotope, forêt de protection, réserves biologiques et domaniales. Surface en Ramsar. Aire d'adhésion de PN, PNR, sites classés	2011		
Surfaces en agriculture biologique (AB) (y compris en conversion) : grandes cultures	2008	841	841
Surfaces en agriculture biologique (AB) (y compris en conversion) : légumes et fruits	2008	383	383
Surfaces en agriculture biologique (AB) (y compris en conversion) : vignes	2008	0	0
Surfaces en agriculture biologique (AB) (y compris en conversion) : fourrages	2008	2 054	2 054
Surfaces en agriculture biologique (AB) (y compris en conversion) : autres	2008	255	255
Surfaces en agriculture biologique (AB) (y compris en conversion) : total	2008	3 533	3 533
Surface agricole utile (SAU)	2008	824 016	824 016
Répartition de l'AB par type de culture (en %) :	2008	23,8	23,8
Répartition de l'AB par type de culture (en %) :	2008	10,8	10,8
Répartition de l'AB par type de culture (en %) :	2008	0,0	0,0
Répartition de l'AB par type de culture (en %) :	2008	58,1	58,1
Répartition de l'AB par type de culture (en %) :	2008	7,2	7,2
Part de l'AB dans la SAU (en %)	2008	0,4	0,4

## 7. Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans le réseau principal d'infrastructures

### I. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE AFOM ET DES PRINCIPAUX INDICATEURS

**La région Nord Pas-de-Calais est une région urbaine et péri-urbaine densément peuplée et marquée par de réels problèmes de circulation principalement dus à une utilisation excessive des véhicules individuels. Les transports fluviaux et ferroviaires s'organisent pour s'adapter aux contraintes économiques tout en préservant l'environnement. La région s'engage donc dans la voie de l'intermodalité et de la promotion des modes doux de transport.**

La région compte **4 millions d'habitants** (4<sup>ème</sup> région française en termes de population) et se situe au cœur d'un important bassin de consommation englobant la région parisienne et les denses régions voisines de l'Europe du Nord (Benelux, Rhénanie et Westphalie et agglomération londonienne). On estime que **78 millions de personnes** vivent dans un rayon de 300km. Elle bénéficie d'infrastructures favorisant l'implantation des entreprises et le transit des marchandises, notamment de produits agroalimentaires : ports, canaux, infrastructures autoroutières, plates-formes multimodales. Les filières régionales mettent à profit cette situation ; l'industrie agroalimentaire du Nord - Pas de Calais est d'ailleurs en tête pour les exportations.

Néanmoins cette position de carrefour peut également générer des **concurrences** pour les producteurs et transformateurs. Le voisinage transfrontalier peut générer des déséquilibres ou des opportunités au sein des bassins de productions et des filières régionales, ou même au niveau social, environnemental ou en terme de pression foncière...

**La périurbanisation qui s'est notamment développée le long des axes structurants des territoires et de la région a favorisé les déplacements en véhicules individuels** menant à une thrombose routière de l'axe Nord-Sud de la métropole lilloise. En effet, les actifs et les étudiants résidant en Nord-Pas-de-Calais émettent en 2007 plus de CO<sub>2</sub> que la moyenne des provinciaux dans le cadre de leurs déplacements professionnels quotidiens. Si les transports en commun sont légèrement plus utilisés dans la région, cela ne compense pas des distances plus longues. La métropolisation voit également s'étendre la forme classique du tissu périurbain, au point de relier les principales agglomérations entre elles. Depuis le début des années 2000, le périurbain a gagné plus de 0,5 % de population par an en Nord-Pas-de-Calais - une croissance cinq fois plus rapide que la moyenne régionale. Conséquence de son attractivité, le périurbain se densifie progressivement. En 2006, près d'un quart des actifs occupés de la région habite et travaille dans des zones d'emploi différentes. Le volume des navettes domicile-travail impliquant un changement de zones d'emploi a augmenté de près de 25 % depuis 1999 tandis que la population active occupée augmentait de seulement 10 %. Ainsi, parmi les actifs occupés résidant et travaillant en Nord-Pas-de-Calais, 47 % travaillent à une distance comprise entre 5 et 30 km de leur domicile, et 8 % à plus de 30 km. Les réseaux de transports sont très développés et maillés dans la région ce qui facilite l'intermodalité des voyageurs et du fret par le transfert de la route au fer et à la voie d'eau. Dans ce contexte, il est nécessaire d'assurer une montée en puissance des réseaux de transports en commun, de nouveaux services innovants, et de développer les modes doux de déplacement. Ces orientations devront être intégrées dès la conception des politiques d'aménagement du territoire.

Les mobilités domicile-travail sont de plus en plus intenses entre les zones d'emploi de la région : 27% des actifs occupés ne travaillent pas dans la zone d'emploi dans laquelle ils travaillent.

L'accroissement de la distance des déplacements domicile-travail est contraint en partie par le marché du logement.

La déconnexion croissante entre lieu de résidence et lieu de travail a un impact important sur l'environnement à travers les émissions de CO<sub>2</sub> : À usage des transports en commun constant et sans tenir compte des progrès technologiques des voitures et de l'augmentation de la population active, l'allongement des distances aurait généré à lui seul une augmentation de 25 % des émissions liées aux migrations alternantes entre 1999 et 2007.

**La modernisation des itinéraires ferroviaires et fluviaux** est engagée mais est loin d'être terminée ; le programme d'accroissement de la capacité du réseau fluvial régional n'est pas achevé, l'effort d'investissement, induit par les exigences de rentabilité, reste à poursuivre.

**Le réseau d'acteurs portuaires, logisticiens et industriels** sont moteurs dans la perspective d'optimisation du **transport de marchandises** par un équipement intelligent de logistique urbaine (CMDU, charte CO2 des transporteurs) malgré la complexité de ces systèmes et la faible prise de risque des industriels dans un contexte économique tendu.

La région **dispose de nombreux opérateurs de fret ferroviaire** (Eurotunnel, SNCF) et d'une culture régionale ferroviaire d'ailleurs exploitée sur le projet Railenium. Malgré cela, la région souffre d'une insuffisante connexion au RTE-T ferroviaire ainsi que d'une insuffisance de l'interopérabilité de ses réseaux bien que des initiatives existent sur l'aire métropolitaine lilloise ou encore sur les villes du littoral. Les chargeurs, logisticiens sont confrontés à un déficit de qualité sont en attente d'offres de service de qualité fiables ferroviaires et fluviales, constituant de véritables alternatives au mode routier (longue, moyenne voire courte distances).

Ainsi, en 2006, le transport de marchandises par rail représente pour la région un peu plus de 18 millions de tonnes pour près de 163 millions de tonnes transportées par la route.

Ainsi une vraie dynamique s'est installée en région en faveur de **l'intermodalité des voyageurs**, le concept de ville compacte est apparu pour promouvoir la densification autour des arrêts de transports collectifs lourds (train, métro, tramway). Les coûts d'aménagement des sites multimodaux (fret et voyageurs) ainsi que la difficile coordination des acteurs sont des fortes contraintes. Des signes encourageants (la part des transports en commun pour les déplacements domicile-travail augmente entre 1999 à 2008 de 6,1 à 8,5%) apparaissent toutefois quant à la coordination des autorités organisatrices de transports en matière de transports collectifs, au développement de pratiques durables de transport et enfin l'action transfrontalière de l'Eurométropole et de l'association métropolitaine lilloise en faveur de la coordination croissante des politiques de mobilité, d'aménagement et de préservation des ressources.

## **II. LES ENJEUX REGIONAUX LIES A L'OBJECTIF THEMATIQUE :**

**La région s'appuiera sur son système portuaire et sa spécialisation ferroviaire pour promouvoir un aménagement du territoire favorisant un transport durable et connecté au réseau européen.**

### **1. En matière portuaire :**

- **Garantir la mise en place d'un système portuaire maritime et fluvial cohérent** au service du projet logistique de la région ;

### **2. En matière ferroviaire :**

- **Tirer partie de la spécialisation ferroviaire de l'économie régionale notamment dans le cadre de la SRI-SI ;**
- **Faire reconnaître et renforcer le positionnement européen du réseau ferroviaire régional** (façade maritime, axe nord-sud et axe est-ouest) en vue du développement de nouveaux services **fret** (autoroutes ferroviaire, itinéraire fret, services de proximité transfrontaliers...) **et voyageurs** (grande vitesse et services transfrontaliers) ;

### **3. En matière d'aménagement des territoires :**

- **Soutenir un aménagement des territoires de la région en lien avec l'offre de services de transport actuelle** et en cours d'étude, veillant à l'équité sociale ;
- **Engager collectivement les acteurs** dans des actions répondant aux opportunités identifiées (pour marchandises et voyageurs) ;

**Un des enjeux généraux est de supprimer les goulets d'étranglement dans le réseau principal d'infrastructures, les orientations sont les suivantes :**

- Réaliser des contournements routiers et ferroviaires pour améliorer les traversées urbaines ;

- Investir dans les infrastructures ou mesures d'exploitation pour faciliter la pénétration des zones urbaines ;
- Désenclaver les territoires isolés ;
- Création ou modernisation de voies ferroviaires de desserte des territoires :
  - Électrification de sections sur certains axes
  - Doublement de certaines lignes
  - Maintien des petites lignes ferroviaires à très faible trafic
- Marchandises : Favoriser la livraison en véhicules légers moins émissifs en zone urbaine et transport massifié (ferroviaire, fluvial, maritime et combiné) plutôt que camion sur longue distance ;
- Diversifier les choix modaux et faire évoluer le rôle de l'automobile ;
- Augmenter l'efficacité et la rentabilité des transports de marchandises.
- Développer des méthodes d'exploitation permettant de tirer le meilleur bénéfice des infrastructures en place pour le réseau ferroviaire et fluvial
- Garantir l'utilisation à plus ou moins long terme des espaces fonciers bien desservis par le ferroviaire ou le fluvial , permettant d'inscrire une politique d'implantation d'activités génératrices de fret ferroviaire ou fluvial,
- Soutenir le maintien et la modernisation des installations terminales embranchées ferroviaires des entreprises de production.
- Soutenir l'adaptation des fonciers destinés aux activités de transbordement (démolition, dépollution) doit être aidée car génère des surcoûts qui bloquent actuellement divers projets portuaires en zones urbaines

### **III. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES QUI EN DECOULENT POUR LA REGION NORD PAS DE CALAIS :**

**La région s'attachera à soutenir particulièrement les réseaux ferroviaires et fluviaux tant en matière de marchandises que de voyageurs pour développer ses infrastructures vers un mode de transport durable.**

1. Poursuivre l'adaptation des réseaux ferroviaires et fluviaux en lien avec un projet régional sur la logistique partagé par l'ensemble des acteurs
2. Développer des systèmes expérimentaux en matière ferroviaire (cf DAS Mobilité de la SRI-SI)
3. Développer l'interopérabilité des réseaux ferrés à l'occasion de chaque investissement qui en porterait l'enjeu (tram-train, ERTMS, PFM multimodales...)
4. Développer des nouveaux services de transport utilisant des technologies de pointe (cf DAS Mobilité de la SRI – SI)
5. Poursuivre l'effort d'organisation de l'intermodalité en lien fort avec les projets urbains
6. Soutenir le mode vélo et la marche à pied en tant que mobilité quotidienne directe ou de rabattement
7. Les orientations pour le secteur des **marchandises** :
  - Susciter la création de dispositifs financiers pour favoriser le transport de marchandises sur longues distances par voie d'eau et voie ferrée et ainsi diminuer la notion de coûts de rupture ;
  - Requalification fonctionnelle et réhabilitation des zones logistiques urbaines / péri-urbaines ;
  - Soutenir les actions permettant de limiter les impacts du "dernier kilomètre" parcouru.
  - Examiner les conditions de mise en oeuvre d'un réseau régional d'autoroute ferroviaire venant compléter celui en cours de réalisation (AF atlantique), connecté à un réseau en Europe du Nord et de l'Est d'autoroute ferroviaire et valorisant le potentiel de la façade maritime régionale.
8. Les orientations pour le secteur des **voyageurs** :
  - Au niveau régional, soutenir le SMIRT pour encourager la continuité entre les territoires et favoriser une mobilité plus fluide (tarification, horaires, services, offres,...) ;
  - Accompagnement pour le développement, pour les déplacements transports en commun, d'un service à l'utilisateur en ligne appuyé sur une information et une billettique intégrée à l'échelle de plates-formes de mobilité infra régionales, régionales ou transfrontalière

- Au niveau local, accompagner la création de nouveaux systèmes innovants de transports. L'innovation pourra être technologique, organisationnelle, structurelle pour développer les villes et territoires "écomobiles" (articulation entre aménagement/urbanisme et mobilité). Promouvoir le développement des pôles d'échanges. Travailler à ce que chaque lycée et chaque CFA se dote d'un plan de déplacement et promouvoir la diffusion et la mise en place d'un plan « vélo » dans les lycées et les CFA.
- Soutenir la modernisation de réseaux de transports existants (systèmes d'exploitation, infrastructures) pour les métros et tramway d'ancienne génération
- Soutenir la coordination et au renforcement de la qualité de service des offres de transport transfrontalières franco-belges.

### Les enjeux pour les filières :

Il s'agit, pour les **produits agricoles** (céréales, viandes, betteraves, fruits, etc...) et **sylvicoles** (grumes), au plan des infrastructures, **de disposer de voiries présentant des qualités techniques adaptées au transport de pondéreux** (desserte forestière par exemple). Au plan fonctionnel, il s'agit de garantir la fonctionnalité des circulations des engins et véhicules concernés, depuis les sièges d'exploitation, aires de production-récolte jusqu'aux installations de stockage – transformation - expédition de produits, et de plus en plus vers des unités de valorisation de biomasse : garantir l'accessibilité et la circulation des engins impliqués entre zones de production et sites ou organismes de transformation-mise en marché (silos, scieries, abattoirs, IAA, industries du bois, chaufferies, ports, infrastructures frigorifiques, ...).

Ces exigences sont notamment à prendre en compte dans les territoires ruraux en voie de péri urbanisation et soumis à des questions de mixités fonctionnelles des espaces, à l'instar du bassin parisien.

Pour l'industrie régionale (métallurgie, automobile et autres) ainsi que la filière logistique, il convient de réunir des conditions nécessaires pour le développement du transport de conteneurs par voies fluviales et ferroviaires.

En région **le canal Seine Nord** représente une opportunité pour l'amont des filières agricoles (transport d'engrais par exemple) et en aval (écoulement des productions régionales) et forestières.

Au delà d'une amélioration fonctionnelle on peut envisager une amélioration plus organisationnelle : les entreprises doivent améliorer leurs systèmes logistiques (utilisation de l'outil informatique, optimisation,...) et améliorer leur intégration dans les stratégies de développement des infrastructures de transport (en s'impliquant notamment dans les réflexions prospectives sur le sujet).

## IV DECLINAISON TERRITORIALE DES ENJEUX REGIONAUX LIES A L'OBJECTIF THEMATIQUE :

### 1. Les territoires urbains et périurbains

Pour répondre à cet objectif tout en portant une attention particulière au désenclavement des quartiers en difficulté et en favorisant un meilleur accès de ses habitants aux différentes centralités de chaque territoire urbain partenaire, il est proposé de définir un **schéma directeur des transports et du développement des infrastructures numériques**. Sa finalité est de coordonner les différentes autorités organisatrices, de programmer les opérations d'investissements structurantes à réaliser et de définir d'usages renouvelés pour les utilisateurs (NFC, ...).

#### Les mesures suivantes pourraient être particulièrement soutenues :

- **Améliorer le niveau de service du réseau**, ainsi que les dessertes périurbaines et l'accès aux gares périurbaines ;
- **Développer les réseaux de transports urbains à haut niveau de service** (cadencement, systèmes de priorité, etc.) ;
- **Rendre plus attractifs et plus sûrs les déplacements pour les modes actifs** (espaces publics équipés et fonctionnels : offres de services adaptés de vélopartage et vélocation, réseau d'itinéraires cyclables attractifs...) ;
- **Promotion des initiatives visant à développer la marche à pied** et mise en place de plans de déplacement piétons et autres modes doux (Pédibus...) ;

- **Actions de sensibilisation et d'incitation des divers usagers à l'utilisation des transports sobres et doux** ou des véhicules propres, pour tous les types de déplacement ;
- **Priorité au confort des usagers** de modes doux par le choix de revêtements et d'un mobilier urbain adaptés ;
- **Optimisation des chaînes de mobilité** ;
- **Améliorer la connaissance de l'utilisation des réseaux en temps réel** (centrales de mobilité) ;
- **Optimiser la gestion des flux et des infrastructures et faciliter l'intermodalité** dans les nœuds de réseaux (gestion temporelle des infrastructures, billettique multimodale et plate-formes ouvertes de données...) ;
- **Simplifier les pratiques multimodales** (applications mobiles, services d'information en temps réel audio et vidéo...) ;
- **Augmenter l'efficacité et la rentabilité des transports de marchandises** de manière à réduire leur impact écologique (logistique urbaine du dernier km....) ;
- **Diversifier les choix modaux** :
  - Analyse de la disparité des besoins et adaptation des véhicules aux nouveaux besoins de mobilité urbaine
  - Trouver des modes de livraison et de collecte alternatifs, entre domiciles et centres de répartition (massification des flux de marchandises, centres de distribution urbains, maillage de collecte de déchets optimisé)
  - Favoriser l'ingénierie pour améliorer la logistique entreprises
- **Evolution du rôle de l'automobile** :
  - Faciliter l'utilisation de véhicules non carbonés (déploiement d'infrastructures de charge pour les véhicules électriques)
  - Proposer des mutualisations complémentaires à l'usage individuel (covoiturage, autopartage, libre-service...)
  - Gestion dynamique et coordonnée des stationnements (mutualisations et mise en réseau des parcs stationnements, stationnements déportés, parkings réversibles, systèmes de billettique...)

Pour les **quartiers en difficulté**, les mesures suivantes pourraient être particulièrement soutenues :

- Aider à la mobilité des habitants (tarification sociale, création et diffusion d'une information...)
- Soutenir la création de centrales de mobilité au bénéfice des habitants des quartiers les plus en difficulté ;
- Soutenir l'apprentissage à la mobilité des habitants des quartiers les plus en difficulté (atelier mobilité, auto-école sociale...);
- Développer des plans de déplacement entreprise (PDE) et plans de déplacements interentreprises (PDIE) bénéficiant aux habitants des quartiers les plus en difficulté et incitant à l'utilisation de modes de transports propres ;
- Soutenir les aménagements de proximité favorisant la qualité des déplacements (aménagements cyclables, stationnement sécurisé des modes doux...)
- Actions en faveur de la mobilité physique des habitants des quartiers en améliorant la desserte des zones d'emploi éloignées ou mal desservies par les transports en commun (en lien avec l'objectif thématique 8) ;
- Développer les TCSP (transport en commun en site propre) les desservant
- Améliorer la qualité de services des transports existants (amélioration de la fréquence, extension des amplitudes horaires...)
- Développer des services à la mobilité offrant une alternative à la voiture particulière et favorisant l'intermodalité (auto-partage, location de véhicules, de vélos,...).

## 2. Les territoires ruraux

**Les territoires ruraux devront favoriser l'accessibilité et la mobilité des populations tout en relevant le défi de diminution des gaz à effet de serre.**

- **Développer les conditions de la durabilité de l'accessibilité vers et à partir des territoires ruraux** pour les personnes et les biens y compris les productions locales (bois par exemple), ), prendre en compte la problématique transports pour l'accès à l'emploi et la formation, qui a une acuité particulière en zone rurale ainsi que les technologies de l'information et de la communication.
- **Aide à la mobilité de tous les habitants dans un contexte de vieillissement de la population** et de renchérissement du coût de l'énergie par le déploiement de solutions complémentaires aux véhicules individuels (y compris services itinérants) et solutions multimodales.
- **Développer la prise en compte du développement des transports durables** dans les stratégies territoriales intégrées et développer l'ingénierie nécessaire sur les territoires y compris dans le cadre des stratégies touristiques, y compris transports « doux ».
- **Poursuivre le projet du Canal Seine Nord et connections des infrastructures et des logistiques des entreprises**
- Développer le conseil aux entreprises locales en termes de logistique
- **Favoriser l'accessibilité des territoires**
- **Encourager la mobilité des populations**
- **Relever l'enjeu des GES**
- **Favoriser le tourisme et les liaisons « douces »**

### 3. La zone littorale : Promotion d'un transport maritime durable

Un des moyens serait de **créer des autoroutes de la mer** qui encourageraient les transporteurs routiers à utiliser la voie d'eau plutôt que la route, **améliorer des connexions de villes portuaires** entre elles et avec le continent, en faisant des ports les interfaces entre les différents modes de transport (maritime, fluvial, ferroviaire, routier).

### 4. Les différentes orientations stratégiques mentionnées pourront être développées dans le cadre des échanges transfrontaliers terrestres et maritimes.

### 5. La zone transfrontalière : La nécessaire promotion de l'intermodalité.

L'enjeu porte sur les **perspectives des entreprises concernées par l'ouverture du canal Seine-Nord**, et l'anticipation de l'impact de celle-ci sur les filières agricoles et industrielles régionales ; il intègre aussi la réflexion sur la logistique des entreprises et l'utilisation de l'intermodalité.

Les filières régionales mettent à profit le positionnement de la région et le développement des infrastructures pour se développer, l'industrie agroalimentaire du Nord - Pas de Calais est d'ailleurs la première pour ses exportations. Néanmoins cette position de carrefour peut également **générer des concurrences** pour les producteurs et transformateurs. Le voisinage transfrontalier peut générer des **déséquilibres ou des opportunités** au sein des bassins de productions et des filières régionales, ou même au niveau social, environnemental ou en terme de pression foncière. Il est dans ce cas nécessaire de comprendre ces situations et mobiliser les filières pour s'adapter au contexte.

## V. LES ENJEUX DE PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES

Indicateur régional pour le Nord-Pas-de-Calais	Année	Valeur	Indicateur national
Part du rail et du fluvial dans le transport intérieur de marchandises	2009		
Part modale des déplacements domicile-travail effectués avec un autre mode de transport (marche à pieds, deux roues, etc.)	2008	15,10 Nord : 15,07 % Pas-de-Calais : 15,16 %	
Part modale des déplacements domicile-travail effectués en transports en commun	2008	8,19 Nord : 10,41 % Pas-de-Calais : 4,15 %	
Part modale des déplacements domicile-travail effectués en voiture	2008	76,71 Nord : 74,51 % Pas-de-Calais : 80,69 %	
Part des individus dans la zone géographique pour lesquels au moins l'un des 5 services de soin de proximité se trouve à plus de 20 minutes en voiture de leur domicile	2008	0,42 % Nord : 0,36 % Pas-de-Calais : 0,52 %	
Nombre d'accidentés graves de la route	2006	Nord : 1 704 Pas-de-Calais : 943	2 647
	2007	Nord : 1 544 Pas-de-Calais : 845	2 389
	2008	Nord : 1 455 Pas-de-Calais : 751	2 206
	2009	Nord : 1 167 Pas-de-Calais : 716	1 883
	2006-2007	Nord : 3 248 Pas-de-Calais : 1 788	5 036
	2008-2009	Nord : 2 622 Pas-de-Calais : 1 467	4 089
Evolution annuelle du nombre d'accidentés graves de la route		Nord : -10,2 % Pas-de-Calais : -9,4 %	-9,9%
Population exposée au bruit routier : à LDEN>=68 dB(A)	2010	Nord : 3 413 Pas-de-Calais : 18 700	1 301 840
Population exposée au bruit routier : à LN>=62 dB(A)	2010	Nord : 2 085 Pas-de-Calais : 14 400	591 367
Part de la population exposée à LDEN>=68 dB(A) (en ‰)	2010	Nord : 1,3 Pas-de-Calais : 12,8	323,7
Part de la population exposée à LN>=62 dB(A) (en ‰)	2010	Nord : 0,8 Pas-de-Calais : 9,9	9,2
Estimation de population au 1/01/2008	2008	Nord : 2 563 000 Pas-de-Calais : 1 459 000	4 022 000
Part du rail et du fluvial dans le transport intérieur de marchandises, hors transit (en %)	2000	34,3	
	2005	30,3	
	2008	32,5	
	2009	32,7	
Evolution du transport intérieur par rapport à l'évolution du PIB	2009		
Evolution du trafic interne par modes	2009		
Evolution du trafic international par modes	2009		
Evolution du trafic national (interrégional) par modes	2009		
Temps moyen de déplacements domicile-travail	2006	Nord : 23,67 mn Pas-de-Calais : 22,40 mn	
Evolution des parts modales des déplacements domicile-travail :			
Indicateur régional pour le Nord-Pas-de-Calais	Année	Valeur	Indicateur national
Part modale des déplacements domicile-travail effectués avec un autre mode de transport (marche à pieds, deux roues, etc.)	2008	Nord : 15,07 mn Pas-de-Calais : 15,16 mn	

Part modale des déplacements domicile-travail effectués en transports en commun	2008	Nord : 10,41 mn Pas-de-Calais : 4,15 mn	
Part modale des déplacements domicile-travail effectués en voiture	2008	Nord : 74,51 mn Pas-de-Calais : 80,69 mn	
Part des individus dans la zone géographique pour lesquels au moins l'un des 5 services de soin de proximité se trouve à plus de 20 minutes en voiture de leur domicile	2010	Nord : 0,36 % Pas-de-Calais : 0,52 %	
Distances moyenne domicile/travail, en kilomètre, pour les actifs occupés	2008	Nord : 15,75 km Pas-de-Calais : 17,61 km	
Part de la population à plus de 20 mn d'au moins un des services de santé de proximité	2010		
Temps d'accès moyen au panier de 29 équipements, en partant du domicile, en 2010	2010		
Temps moyen d'accessibilité aux services aux heures creuses au plus proche du domicile (en mn)	2010	Région : 13,57 Nord : 12,01 Pas-de-Calais : 14,71	
Temps moyen d'accessibilité aux services aux heures pleines au plus proche du trajet domicile-travail (en mn)	2010	Région : 10,94 Nord : 9,92 Pas-de-Calais : 11,68	
Durée moyenne pour l'ensemble des actifs occupés (en mn)	2008	Région : 23,21 Nord : 23,67 Pas-de-Calais : 22,40	
Durée moyenne pour les navetteurs (en mn)	2008	Région : 32,27 Nord : 33,16 Pas-de-Calais : 30,72	
Durée médiane des navettes domicile-Travail pour les actifs (en minute)	2008	Région : 16 Nord : 17 Pas-de-Calais : 18	
Durée médiane pour les navetteurs (en mn)	2008	Région : 23 Nord : 25 Pas-de-Calais : 21	
Distance moyenne des navettes domicile-Travail pour les actifs occupés (en km)	2008	16,42	
Distance moyenne des navettes domicile-Travail pour les navetteurs (en km)	2008	22,83	
Distance médiane pour l'ensemble des actifs occupés (en km)	2008	Région : 6,81 Nord : 6,56 Pas-de-Calais : 7,25	
Distance médiane pour les navetteurs (en km)	2008	Région : 11 Nord : 10,54 Pas-de-Calais : 11,92	
Trafic de mouvements d'appareils commerciaux (mouvements)	2009	Lesquin : 17 269 Valenciennes-Denain : 393 Merville-Calonne : 206 Calais-Dunkerque : 391	1 620 494
Trafic marchandises des aéroports (tonnes)	2009	Lesquin : 0	1 418 698
Trafic passagers des aéroports (passagers)	2009	Lesquin : 1 133 649 Valenciennes-Denain : 2 165 Merville-Calonne : 0 Calais-Dunkerque : 1 331	140 705 095
<b>Indicateur régional pour le Nord-Pas-de-Calais</b>	<b>Année</b>	<b>Valeur</b>	<b>Indicateur national</b>
Longueur des lignes ferroviaires en service (en km)	2010	Région : 1 421 Nord : 826 Pas-de-Calais : 595	29 504
Distance parcourue annuellement par l'ensemble des véhicules	2006	Nord : 6 602 M km Pas-de-Calais : 3 840 M km	191 193 M km/an

Trafic marchandises dans les ports maritimes (en tonnes)	2006	Dunkerque : 56 613 898 Calais : 41 504 863	375 570 294
Trafic passagers dans les ports maritimes (passagers)	2006	Dunkerque : 1 535 147 Calais : 11 459 687 Boulogne : 743 566	26 985 430
Tonnage de fret ferroviaire (en tonnes)	2006	27 134 554	170 626 456
Longueur des voies navigables (en km)	2012	674	8 501
Longueur des routes en service (en km)	2010	Nord : 15 848 km Pas-de-Calais : 15 380 km	1 050 116

## 8. Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail

### I. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE AFOM ET DES PRINCIPAUX INDICATEURS

**La région est fortement marquée par un taux de chômage élevé ainsi qu'un taux d'activité très faible malgré des atouts économiques dans certains secteurs de premier plan. L'adaptation constante des salariés à l'évolution du tissu économique s'avère être essentielle tout comme l'accompagnement à la reprise transmission des entreprises artisanales dans la mesure où ce secteur dispose d'une réserve d'emplois conséquente. Des leviers d'actions doivent être trouvés pour parvenir à rendre compétitive la région tout en assurant à sa population des débouchés fluidifiant le marché du travail.**

La région Nord Pas de Calais compte 4 millions d'habitants dont 2,6 millions âgés de 16 à 65 ans (représentant 6,5 % des personnes en France en âge de travailler) et est la plus jeune de France métropolitaine (35 % de la population âgée de moins de 25 ans).

**Le taux d'activité** s'élève à 67,3 % contre 71,7 % en France métropolitaine, ce qui place la région au 21<sup>ème</sup> rang parmi les 22 régions françaises.

**Ce taux d'emploi le plus faible de France** est lié à un déficit d'emploi structurel (120 000 emplois seraient nécessaires pour atteindre le taux d'emploi national).

Bien qu'en hausse régulière au cours des dernières décennies, le taux d'activité des femmes en Nord – Pas de Calais reste inférieur à celui des hommes.

Pour les hommes comme pour les femmes, les taux d'activité en Nord – Pas de Calais sont, pour chaque tranche d'âge, inférieurs à la moyenne nationale. Les différences sont néanmoins nettement plus marquées pour les femmes.

Une différence de plus de 7 points existe à partir de 25 ans entre le taux d'activité des femmes en Nord – Pas de Calais et la moyenne nationale.

Plus de 15 points séparent les taux d'activité des femmes et des hommes de 25 à 54 ans en Nord – Pas de Calais (un peu moins de 10 points en France métropolitaine).

Pour les hommes, c'est surtout à partir de 55 ans que l'écart avec la moyenne nationale devient assez significatif (44% contre 38,4%).

Les contrats à durée déterminée concernent davantage les femmes que les hommes (11% contre 6,2%). C'est le contraire pour l'intérim et l'apprentissage (respectivement 3,1% contre 1,2% et 2,2% contre 1,5%). Parmi les non salariés, les employeurs sont relativement plus nombreux chez les hommes (5,7% contre 2,4%).

Enfin, en 2008, 32,8% des femmes travaillent à temps partiel contre 6,9% des hommes en Nord – Pas de Calais. Si ce taux pour les hommes est comparable à la moyenne nationale, il est supérieur pour les femmes de plus de 4 points à la valeur métropolitaine.

La population occupe des emplois majoritairement moins qualifiés, seulement 11 % des actifs occupent des emplois de cadres (16 % à l'échelle nationale) et 60 % sont ouvriers et employés (51 % en France).

**Les emplois d'encadrement et les emplois stratégiques dans les fonctions tertiaires supérieures demeurent faibles en région. Les emplois d'ingénieurs, cadres en études et en recherche et développement, en informatique notamment connaissent des difficultés persistantes de recrutement.**

Le Nord-Pas-de-Calais fait un peu moins bien que la France en ce qui concerne la part des femmes dans des fonctions de direction et d'encadrement d'entreprise : 35,02% contre 38,56% en 2008.

**Le taux de chômage élevé touche plus particulièrement les jeunes** (20 % des demandeurs d'emploi de la région), les **seniors** et **demandeurs d'emploi de longue durée**.

Suivant la tendance nationale, le taux de chômage régional qui diminuait depuis 3 ans est reparti à la hausse à partir du 2<sup>ème</sup> trimestre 2008 pour atteindre 13,2% au 4<sup>ème</sup> trimestre 2009. Ce taux est ensuite resté relativement stable jusqu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2012 où il atteint 13,1%. L'écart avec la moyenne nationale s'est alors accentué entre 2008 et 2009 pour passer de 3,1 points début 2008 à 3,6 points fin 2009. Comparée aux autres régions françaises, le Nord-Pas-de-Calais enregistre l'une des plus fortes augmentations de taux de chômage entre le début 2008 et la fin 2009 avec +2,9 points contre +2,4 points en moyenne nationale.

**Tous ces indicateurs placent la région au 2<sup>ème</sup> rang des régions les plus touchées par le chômage** (derrière la région Languedoc Roussillon) avec un taux de bénéficiaires du RSA très supérieur à la moyenne nationale (195 000 bénéficiaires représentant 10,7 % de la population « RSA » de France métropolitaine).

Par ailleurs, aux franges du chômage, les emplois précaires (CDD, intérim, contrats aidés, temps partiels) ont pris une place particulière sur le marché du travail régional. L'emploi intérimaire est ainsi plus présent en Nord-Pas-de-Calais qu'en moyenne nationale. Toutefois, l'intérim en Nord-Pas-de-Calais comme en France a fortement fluctué. En effet, cette part de l'emploi subie en premier lieu les aléas économiques. On note une forte baisse due à la crise économique de 2008 : entre mars 2008 et avril 2009 les effectifs d'intérimaires ont diminués de 47 149 à 29 555 (-37,3%). Cette forte chute amorce alors une lente augmentation (subissant toujours certaines fluctuations) pour atteindre en juin 2012 un effectif de 38 000 intérimaires (soit une part de 2,5% de l'emploi régional contre 2,2% en France).

Concernant les emplois à temps partiel inférieurs à 50%, le Nord-Pas-de-Calais se situe au second rang des régions françaises (9,0% des actifs occupés) avec 1,2 point de plus que la moyenne nationale.

La faiblesse du taux d'activité de la région additionnée à une précarité prononcée de ces emplois mettent en lumière la mauvaise santé de l'emploi au sein de la région.

La région occupe néanmoins une place **de premier plan dans de nombreux secteurs économiques** : secteur ferroviaire, métallurgie, verre et vente à distance, industrie automobile, industrie textile et le papier carton, maintenance industrielle, industrie agroalimentaire.

Ces atouts économiques sont en partie structurés autour de **7 pôles de compétitivité et pôles d'excellence totalement intégrés à la Stratégie Régionale d'Innovation (SRI)**.

De même la région est en position de leader européen dans l'industrie de la santé.

Cependant, la région est fortement marquée par une destruction massive d'emplois depuis 2009 : plus de 35 000 emplois ont été détruits depuis cette date dont 13 000 emplois intérimaires.

Tous les grands secteurs d'activités ont été touchés : moins 28 000 emplois dans l'industrie, moins 4 100 emplois dans le BTP, moins 5 500 emplois dans le commerce.

La filière automobile en particulier n'a pas été épargnée entre 2007 et 2009, notamment au sein des établissements de petite taille (les établissements de 20 à 49 salariés ont subi une diminution d'effectifs totaux de 18,0% par an contre 4,7% pour les établissements de grande taille, la moyenne se situant à -6,1%).

**Ceci impose une adaptation constante des salariés à l'évolution du tissu économique.**

Globalement la sphère productive a perdu un nombre important d'emplois entre 1982 et 2007. Si les pertes d'emplois ont été les plus nombreuses en début de période, les recompositions ont été importantes entre 1993 et 2007 avec de nombreuses pertes d'emplois dans la plupart des secteurs industriels tandis que les services aux entreprises se sont développés. L'industrie automobile a néanmoins réussi à gagner un nombre important d'emplois au cours de cette période avec une hausse de 6 500 emplois dans ce secteur sur l'ensemble de la période grâce à un effet propre de la région lié aux implantations de grands établissements au cours de cette période. Le secteur de l'industrie ferroviaire a quant à lui réussi à maintenir son niveau d'emploi stable au cours de cette période.

Parallèlement, les services aux entreprises également orientés vers la sphère productive se sont fortement développés entre 1993 et 2007.

Parallèlement, la région se caractérise par une faiblesse de l'économie résidentielle et présente.

La structure économique du Nord-Pas de Calais s'est profondément transformée au cours des dernières décennies au profit d'un rééquilibrage entre les emplois de l'économie productive liés à des demandes extérieures à la région et des emplois de l'économie présente répondant aux besoins de la population présente sur le territoire. Près de 65% des emplois régionaux sont liés à la demande de la population présente sur le territoire. Ces emplois se situent dans des secteurs d'activité divers comme le commerce de détail, l'artisanat les métiers du bâtiment, le tourisme, les services aux particuliers ou encore les services publics. Ils se sont particulièrement développés au cours des dernières décennies dans la région. Toutefois, la densité de ces emplois rapportée aux nombres d'habitants est inférieure à la moyenne nationale indiquant à la fois des marges de progression possible et une difficulté liée au manque de revenus des populations du Nord-Pas de Calais. Si la propension à consommer localement des habitants du Nord-Pas de Calais apparaît importante, le développement de l'emploi présentiel est pénalisé par un niveau de revenu plus faible et plus dépendant de systèmes de redistribution.

L'économie régionale apparaît encore très ouverte au regard du niveau d'importation et d'exportation de la région avec près de 40% de la production de richesse dépendant d'une demande extérieure. Cette ouverture peut à la fois représenter un atout avec des entreprises régionales compétitives et une faiblesse par le degré d'exposition de la région à des risques de conjoncture nationale ou internationale non maîtrisés.

L'exposition aux aléas économiques diffère entre les territoires : l'axe Roubaix-Tourcoing, Lille et Lens-Hénin connaît une grande diversité d'activité, alors qu'une plus grande concentration de l'emploi industriel existe dans le territoire de Saint-Omer mais également dans le Béthunois, le Douaisis, le Valenciennois, la Sambre-Avesnois ou encore le Dunkerquois.

Elle pourra **tirer parti des grands chantiers à venir** comme le canal Seine Nord, le terminal méthanier de Dunkerque qui offriront des opportunités d'emplois qui devront être nécessairement accompagnés notamment en termes de formation de la main d'œuvre.

**La région doit également se préparer à l'émergence d'emplois dans le domaine du développement durable, de l'économie sociale et solidaire** (plus de 137 000 emplois salariés et 11 % des emplois régionaux dont les 2/3 relèvent de l'action sociale et de l'éducation) et de **l'économie numérique** qui constituent de réelles opportunités.

Si l'économie sociale et solidaire est globalement bien implantée dans la région, les disparités territoriales sont importantes. Ainsi, ce secteur est particulièrement important au sein de la métropole lilloise et dans le Montreuillois tandis qu'il est moins implanté dans l'ancien bassin minier et en Sambre-Avesnois malgré des besoins importants de la population.

Le secteur de l'artisanat ne devra pas être négligé dans la mesure où il constitue une réserve d'emplois et présente une structuration démographique qui **met en évidence la nécessité de préparer et accompagner les transmissions d'entreprises**, en anticipant notamment l'offre de formation).

**L'agriculture du Nord-Pas-de-Calais** compte 27 300 actifs permanents sur les exploitations, et offre en moyenne plus d'emplois par exploitation ou par ha qu'au niveau national.

**Le Nord-Pas-de-Calais est la 4<sup>ème</sup> région française pour l'emploi fourni par le secteur agroalimentaire** (27 000 salariés dans les entreprises de plus de 20 salariés) une valeur ajoutée représentant 7,8% de la valeur ajoutée en France soit 3,7 points au-dessus de la moyenne nationale) et 71 000 emplois pour l'ensemble des secteurs agricoles et alimentaires.

Les productions diverses et diversifiées ainsi que des conditions climatiques favorables rendent cette agriculture très productive permettant d'envisager des progrès significatifs en matière de pratique environnementale. Cette force de production est également accompagnée d'une large exportation vers l'Union Européenne (15,5% des exportations des entreprises agroalimentaires proviennent de la région Nord-Pas-de-Calais, soit en moyenne, un taux trois fois supérieur aux autres régions).

Les perspectives d'ouverture du marché et le verdissement de la PACT peuvent être envisagés positivement incitant à encore mieux organiser les filières de production en amont et en aval ainsi que de diversifier et structurer les circuits de production – consommation en favorisant les circuits courts.

La population régionale **est très peu mobile** (86,6 % des habitants sont nés dans la région) et connaît un **différentiel entre taux d'entrée et de sortie structurellement défavorable** (entre 2001 et 2006 ce taux s'élève à -0,4%).

Toutefois, au sein de la région, on observe des disparités en terme de mobilité selon l'âge, le lieu de résidence et la catégorie socioprofessionnelle. Quelque soit le type de zone habitée, les personnes plus âgées ou appartenant à des catégories sociales moins favorisées, même en situation d'emploi difficile, se tournent bien moins vers de nouveaux horizons. Trois types de zones se distinguent alors : les zones déficitaires (Dunkerque, le bassin minier de Lens - Henin), les zones stables (Lille où les ménages s'éloignent mais les flux d'étudiants compensent) et les zones bénéficiaires (Berck - Montreuil est attractive grâce à la côte d'opale et attire les personnes âgées, Flandres - Lys offre un milieu rural attractif tout en étant à proximité de la Métropole Lilloise). Cependant cette réalité pourra être surmontée en améliorant le réseau des infrastructures ; ceci ne pourra être qu'un atout pour l'emploi en région au vu de sa position géographique stratégique, celle-ci disposant de frontières communes avec la Belgique et le Royaume-Uni. La région est au cœur d'un carrefour logistique européen de premier plan qui unit Paris, Londres Bruxelles, Amsterdam et le bassin de la Ruhr.

## **II. LES ENJEUX REGIONAUX LIES A L'OBJECTIF THEMATIQUE :**

**Les enjeux liés à cet objectif thématique s'articulent autour du soutien à l'emploi sous toutes ses formes conforté par des actions particulières sur la formation pour favoriser l'adaptation des populations aux nouveaux défis économiques. Le soutien à la mobilité géographique et sectorielle de la main d'œuvre en constitue un des principaux leviers.**

### **1. Soutien à l'emploi :**

- Rapprocher de l'emploi une population importante exclue ou très éloignée de l'emploi ;
- Conduire des politiques volontaristes pour favoriser l'accès ou le maintien dans l'emploi des publics les plus fragiles (jeunes, seniors, publics en difficulté avec les savoirs de base, demandeurs d'emploi de longue durée...) ;
- Soutien de l'emploi dans des domaines spécifiques, y compris dans les zones industrielles en restructuration en favorisant l'accessibilité et le développement des ressources culturelles et naturelles spécifiques (opportunités offertes par le Louvre –Lens, le terminal méthanier de Dunkerque, le canal Seine-Nord) ;
- Développer les emplois des filières émergentes (notamment ceux de l'économie verte, de l'économie sociale et solidaire, de l'économie numérique)  
Le nouveau modèle de croissance durable implique une évolution des emplois et des compétences qui se traduit par une mobilité tant interne qu'externe dans le cadre de transitions professionnelles sécurisées tout au long de la vie (contrats de transition professionnelle, contrats de professionnalisation, contrats de génération...)
- Favoriser l'ancrage territorial des activités créatrice d'emplois ;
- Construire des pôles de compétences et de formation en économie verte dans les domaines suivants :
  - Maintenance pour l'éolien terrestre et offshore ;
  - Maintenance et d'exploitation des installations de méthanisation ;
  - Formation de techniciens et commerciaux de l'efficacité énergétique ;
- Anticiper et accompagner les mutations économiques.

### **2. Formation :**

- Faire de la formation un enjeu de développement économique dans un contexte de restructuration profonde du tissu économique régional ;
- Anticiper les besoins en compétence des secteurs qui concentrent les projets de recrutement : métiers liés à la vente, au tourisme, aux services, fonctions sociales et médico-sociales ;
- Accompagner les entreprises et les salariés dans l'appropriation des évolutions technologiques ;
- Adapter les salariés aux évolutions du monde du travail grâce à la formation.

### **3. Mobilité de la main d'œuvre**

- Favoriser et organiser la mobilité géographique et sectorielle de la main d'œuvre, levier essentiel de la fluidité du marché du travail

## **III. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES QUI EN DECOULENT POUR LA REGION NORD PAS DE CALAIS :**

- **Mise en œuvre, notamment dans le cadre partenarial du contrat de plan régional de développement professionnelle (CPRDFP) d'une politique cohérente visant à :**
  - répondre aux attentes des jeunes et des adultes : permettre l'accès de chacun, par la formation initiale et continue, à la qualification la plus élevée possible pour assurer la continuité du parcours professionnel et une insertion sociale réussie ;
  - faire face aux enjeux d'une région en pleine mutation économique et sociale : sécuriser les parcours et les transitions professionnelles ;
  - relever le défi du développement économique régional : faire le pari de l'innovation et anticiper les besoins de compétences pour les activités de demain (notamment en terme de performance énergétique du bâtiment).

- **Favoriser l'orientation et l'intégration des jeunes** vers des métiers qui recrutent et des formations en cohérence avec les métiers émergents notamment grâce à un travail sur l'attractivité des métiers notamment par le biais des plateformes pour l'avenir et l'emploi des jeunes ;
- **Adapter et renouveler l'outil de formation toutes voies confondues** (initiale sous statut scolaire ou apprentissage, formation continue) **au regard des perspectives de développement économique et social**. Ceci passe notamment par la formation de formateurs dans les domaines concernés par les filières émergentes ;
- Repérer les freins et les accès de facilitation pour l'emploi des personnes en situation de handicap ;
- **Anticiper et accompagner les mutations économiques** notamment dans les zones en reconversion et par voie de conséquence adapter les plateaux techniques associés pour la formation des professionnels (économie verte) ;
- Anticiper les besoins des métiers en émergence (médiation sociale, métiers verts...) ;
- **Construire de nouvelles formes de partenariat** (diversification des acteurs et des modalités d'accompagnement) dans **une logique de GPEC territorialisée** mobilisant l'ensemble du service public de l'emploi et les acteurs économiques ;
- Rapprocher l'offre d'emploi de la demande d'emploi pour les jeunes dans les territoires ;
- Mise en œuvre, notamment dans le cadre partenarial du contrat de plan régional de développement professionnelle (CPRDFP) d'une politique cohérente visant à favoriser la mobilité sectorielle et géographique du public scolaire et salarié, en accord avec les structures de gouvernance partenariale du CPRDFP :
  - **veiller au redéploiement géographique de la carte des formations** (initiale et continue) ;
  - organiser le dialogue avec les branches professionnelles pour la carte des formations tout au long de la vie ;
  - **redéfinir la politique de transports et d'hébergement** (notamment des apprentis et scolaires) ;
  - **prendre en compte la dynamique transfrontalière et intensifier les partenariats** en matière de formations (y compris linguistiques) et d'emploi (forum de l'emploi de l'Eurométropole, formations au néerlandais assurées par Pôle Emploi...)
- **Promouvoir et développer les démarches de VAE** (Validation des Acquis de l'Expérience) auprès des actifs, notamment pour les salariés d'entreprises en mutations par le déploiement de VAE Collective ;
- **Saisir l'opportunité des besoins en recrutements induits par les grands chantiers régionaux** (Canal Seine-Nord, Louvre-Lens, terminal méthanier de Dunkerque...) pour adapter la main d'œuvre locale aux besoins de recrutement.

#### **IV DECLINAISON TERRITORIALE DES ENJEUX REGIONAUX LIES A L'OBJECTIF THEMATIQUE :**

- 1. Mettre en œuvre des plate-formes territoriales pour l'avenir et l'emploi des jeunes** sur l'ensemble des territoires de la région pour apporter des solutions (orientation, formation, emploi, accompagnement...) aux jeunes qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi
- 2. Les enjeux pour les territoires urbains : Accompagner la politique de l'emploi au regard de la densité urbaine de la région**
  - Favoriser la mobilité de la main d'œuvre par la réduction des inégalités territoriales et sociales à travers les dispositifs de politique de la ville et de lutte contre les discriminations (obtention d'un stage, accès à l'emploi).
  - Accompagner les publics les plus fragiles dans l'obtention d'un emploi
  - Accompagner les entreprises en difficulté
- 3. Les enjeux pour les territoires ruraux : Favoriser l'attractivité des territoires pour maintenir et adapter les emplois locaux**
  - Assurer l'accessibilité des territoires en terme d'infrastructures
  - Développer les services aux entreprises et à la population
  - Soutenir les activités créatrices d'emplois en zone rurale : Incubateurs de PME, micro-entreprises, activités artisanales en lien avec les activités agricoles et sylvicoles, les plate-formes d'emploi local
  - Développer la gestion territoriale des emplois et des compétences en agriculture (et certaines IAA)
  - Promouvoir la constitution de groupements d'employeurs pour structurer les filières

- Favoriser la continuité des travaux saisonniers

#### 4. Les enjeux pour le littoral : Adapter les outils productifs et l'emploi au nouveau contexte économique

- Soutenir la reconversion et la diversification des activités de pêche maritime vers des activités aquacoles.
- Renforcer les compétences et la compétitivité du secteur par la formation et l'innovation
- Renforcer la promotion de l'emploi et la formation en dehors des bassins d'emploi maritime traditionnels

#### 5. Les enjeux pour les territoires transfrontaliers

- Développement de formations professionnelles et d'apprentissages dans un cadre transfrontalier
- Mettre en place des formations supérieures de bi-diplomation correspondant aux besoins des entreprises

### V. LES ENJEUX DE PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES

#### Egalité Hommes Femmes et égalité des chances :

- **Contribuer à réduire les inégalités dans l'accès à la formation et à l'emploi** des populations issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des territoires ruraux (partenariats renforcés pour assurer une meilleure insertion dans l'emploi ;
- **Soutien à l'accès à l'emploi et à la formation des femmes** pour remédier à un faible taux d'activité féminine au regard de la moyenne nationale (conclusion d'accords de branches ou d'entreprises).

Indicateur régional pour le Nord-Pas-de-Calais	Année	Valeur	Indicateur national
Part des chômeurs de longue durée parmi la population des 15-64 ans	2008		
nombre de demandeurs d'emploi au 31 décembre de catégorie A, B, C (individus)	2011	332 746 Nord : 215 661 Pas-de-Calais : 117 085	
Part des salariés dans des formes particulières d'emploi (cdd, intérim, contrat aidé) hors stagiaire et apprenti (%)	2008	13,34 % Nord : 13,23 % Pas-de-Calais : 13,57 %	
Part des salariés à temps partiel dans les secteurs des services et commerce	2008	23,82 % Nord : 23,16 % Pas-de-Calais : 25,24 %	
Part des femmes salariés à temps partiel dans le commerce et les services	2008	35,16 % Nord : 33,90 % Pas-de-Calais : 37,78 %	
Part des hommes salariés à temps partiel dans le commerce et les services	2008	9,32 % Nord : 9,49 % Pas-de-Calais : 9,10 %	
Bénéficiaires de mesures en faveur de l'emploi (individus)	2008	38 089 Nord : 23 831 Pas-de-Calais : 14 258	331 543
Part des bénéficiaires de mesures en faveur de l'emploi dans l'ensemble des emplois	2008	Nord : 2,5 % Pas-de-Calais : 3,1 %	1,5%
Part de l'économie présentielle	2009	répartition par cantons	67,2%
Nombre moyen de promesses d'emplois liées aux investissements directs étrangers	2006-2010	2 650	33 444
Part des promesses d'emplois liées aux investissements directs étrangers dans la population active	2006-2010	1,5 promesses d'emplois pour 1 000 actifs	1,15 promesses d'emplois pour 1 000 actifs

Part des jeunes non insérés (ni en emploi, ni scolarisés) zone d'emploi de :	2006	Nord Sambre-Avesnois : 23 % Cambresis : 19 % Valenciennes : 20 % Douaisis : 20 % Lille : 12 % Roubaix-Tourcoing : 18 % Flandre-Lys : 14 % Dunkerque : 18 % Pas-de-Calais : 12,9% Artois-Ternois : 15 % Lens-Hénin : 24 % Béthunes-Bruay : 20 % Berck-Montreuil : 18 % Saint-Omer : 20 % Boulonnais : 20 % Calaisis : 22 %	
<b>Indicateur régional pour le Nord-Pas-de-Calais</b>	<b>Année</b>	<b>Valeur</b>	<b>Indicateur national</b>
Taux d'emploi des 55-64 ans en Europe	2010	32,10%	Union Européenne (15) : 48,3 % UE (25) : 46,6 % UE (27) : 46,3 %
Taux d'emploi	2010	57,2%	63,7%
Taux d'activité	2010	Nord Sambre-Avesnois : 64,4 % Cambresis : 69,7% Valenciennes : 64,3 % Douaisis : 66,4 % Lille : 68,4 % Roubaix-Tourcoing : 68,8 % Flandre-Lys : 70,8 Dunkerque : 66,7 Pas-de-Calais : 71,6% Artois-Ternois : 69,8 % Lens-Hénin : 63,5 % Béthunes-Bruay : 66,3 % Berck-Montreuil : 66,7 % Saint-Omer : 67,4 % Boulonnais : 67 % Calaisis : 67,3 %	
Taux d'activité des 15-24 ans	2010	39,5%	Union Européenne (15) : 46,2 % UE (25) : 43,9 % UE (27) : 43 %

Taux d'activité des femmes	2010	Nord Sambre-Avesnois : 55,8 % Cambresis : 63,1% Valenciennes : 56,4 % Douaisis : 59 % Lille : 64,4 % Roubaix-Tourcoing : 63,2 % Flandre-Lys : 65,1 Dunkerque : 59,5 Pas-de-Calais Artois-Ternois : 64 % Lens-Hénin : 54,6 % Béthunes-Bruay : 58,3 % Berck-Montreuil : 61 % Saint-Omer : 60,5 % Boulonnais : 59,8 % Calaisis : 59,4 %	67,5%
Taux de chômage	2010	13,1%	Union Européenne (15) : 9,6 % UE (25) : 9,7 % UE (27) : 9,6 %
Taux d'emploi féminin	2010	50,8%	59,2%
<b>Indicateur régional pour le Nord-Pas-de-Calais</b>	<b>Année</b>	<b>Valeur</b>	<b>Indicateur national</b>
Taux d'emploi des 15-64 ans	2008		
Taux d'emploi féminin	2008	50,8%	59,2%
Taux d'emploi des 55-64ans	2008	31,3%	37,7%
Taux d'activité des 15-24 ans	2008	39,5%	Union Européenne (15) : 46,2 % UE (25) : 43,9 % UE (27) : 43 %

Taux d'activité des femmes	2008	Nord	67,5%
		Sambre-Avesnois : 64,4 %	
		Cambresis : 69,7%	
		Valenciennes : 64,3 %	
		Douaisis : 66,4 %	
		Lille : 68,4 %	
		Roubais-Tourcoing : 68,8 %	
		Flandre-Lys : 70,8	
		Dunkerque : 66,7	
		Pas-de-Calais	
		Artois-Ternois : 69,8 %	
		Lens-Hénin : 63,5 %	
		Béthunes-Bruay : 66,3 %	
Berck-Montreuil : 66,7 %			
Saint-Omer : 67,4 %			
Boulonnais : 67 %			
Calaisis : 67,3 %			
Taux de dépendance économique des personnes âgées à l'horizon 2040	2007-2040	44,0%	38,7%
Indice de vieillissement	2007	52,9%	

## 9. Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté

### I. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE AFOM ET DES PRINCIPAUX INDICATEURS

#### Un territoire en reconversion où persistent de réelles difficultés sociales

En 2007, le Produit intérieur brut (PIB) atteint 96,5 milliards d'euros, plaçant le Nord - Pas-de-Calais au 4<sup>ème</sup> rang métropolitain. Cependant cette performance est relativisée par le nombre élevé d'habitants : le PIB par habitant n'apparaît ainsi qu'au 20<sup>ème</sup> rang des régions françaises.

La région Nord-Pas de Calais est marquée par une santé sociale difficile. Selon l'indicateur de Santé Sociale (ISS), qui permet de mettre en évidence le caractère multidimensionnel des inégalités sociales, le Nord – Pas de Calais est la 22<sup>ème</sup> région de France métropolitaine en matière de santé sociale derrière la Picardie et les deux régions du pourtour méditerranéen : Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte-D'azur.

Si la région Nord-Pas de Calais est également la 22<sup>ème</sup> région française en termes de développement humain, à la lecture de l'IDH-2 (déclinaison régionale de l'Indicateur de Développement Humain du Programme des Nations Unies pour le Développement), elle apparaît néanmoins sur une dynamique de rattrapage sur les dimensions niveau de vie et éducation.

**Le taux de chômage régional** au 1<sup>er</sup> trimestre 2012 est de **13,1%** (contre 11.1% fin 2008) soit 3.5 points au-dessus du taux de chômage national. Les jeunes et les populations éloignées de l'emploi sont particulièrement touchés. Parmi les 2,4 millions d'adultes de 18 à 65 ans résidant en Nord Pas de Calais, 18% connaissent des difficultés graves ou importantes dans les fondamentaux de l'écrit ; la **lutte contre l'illettrisme** figure donc au premier rang des priorités régionales.

L'une des conséquences du chômage est de mesurer un **taux régional élevé de pauvreté de 18 %** contre 13,2% au niveau national. La région est pénalisée par la part la plus élevée de jeunes de moins de 17 ans vivant dans un ménage sous le seuil de pauvreté et par le plus grand nombre de dossiers de surendettement déposés pour 100 000 habitants. En 2008, le **revenu fiscal médian par unité de consommation** s'élève dans la région à **15 800 €** en 2008 contre 18 129 € au niveau national. (-13%). Le **niveau de vie médian par unité de consommation** s'élève à **17 280 €** contre 19 000 € au niveau national (-9%). Ces deux indicateurs permettent de constater la faiblesse des revenus par unité de consommation pour la moitié de la population tout en observant une réduction avec la moyenne nationale pour ce qui est du revenu réellement disponible (contrairement au revenu fiscal qui correspond au gain net lié à l'activité salariée, le niveau de vie soustrait la part imposée et ajoute les diverses allocations perçues).

#### Des indicateurs dégradés dans le domaine de la santé et du logement

En 2009, le Nord-Pas-de-Calais est la région de France métropolitaine où **l'espérance de vie (à la naissance)** est la plus faible (respectivement -3,3 et -1,9 ans pour les hommes et pour les femmes par rapport à la moyenne nationale) et la **surmortalité** la plus importante de France (+29% pour les hommes et +21% pour les femmes), signifiant qu'à structure de population égale, le décès des personnes intervient en moyenne plus tôt dans le Nord-Pas-de-Calais qu'en France).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, la **densité de médecins** dans le Nord est de 294 médecins pour 100 000 habitants contre une densité de 334 pour la France métropolitaine. La densité de médecins généralistes de la région pour 100 000 habitants (159) est légèrement inférieure à la moyenne nationale (162) mais concernant les médecins spécialistes, ils sont nettement moins présents dans la région que dans le reste de la France (135 contre 172 en France métropolitaine).

Le Nord-Pas de Calais accuse une diminution de sa mortalité toutes causes tous âges du même ordre que le niveau national. S'agissant de la mortalité tous âges par maladie de l'appareil circulatoire et de la mortalité prématurée

évitable par des actions sur les facteurs de risque ou par des actions sur le système de soins, la baisse affichée par la région est également identique à la moyenne française.

On constate également dans la région un **taux important de logements à faible confort**. En 2006, le sans confort au niveau régional concerne 3,2 % des logements (supérieur à la moyenne nationale), ce qui est nettement supérieur à la moyenne nationale (1,3%). Au total le nombre de logements indigne dans la région s'élève encore à 160.000 logements.

### **Un parc de logements ancien qui favorise la précarité énergétique**

Le parc de logements, caractérisé par une prépondérance de maisons individuelles, est peu performant en matière énergétique en raison de son âge et du niveau de revenu des propriétaires des logements concernés. Les territoires ruraux sont particulièrement touchés notamment en raison de la faiblesse de la gouvernance locale des politiques de l'habitat.

**Des enjeux sur le renouvellement urbain et la rénovation urbaine** : nous sommes la 2<sup>ème</sup> Région de France concernée par le poids des ZUS, et leurs difficultés socio-économiques et patrimoniales. Il faut également tenir compte des investissements qui ont été fait et ceux qui restent à faire.

A noter le parc privé ancien, et ses situations de parc social de fait, n'est pas seulement dans les territoires ruraux.

Dans le Nord – Pas de Calais, 16% des ménages consacrent plus de 10% de leurs ressources aux dépenses d'énergie pour le logement alors qu'ils sont 13% en moyenne nationale. Cette surreprésentation des ménages dits en « précarité énergétique » s'explique en premier lieu par une surreprésentation des ménages aux plus faibles revenus dans la région : un tiers des ménages nordistes sont sous le premier quartile de revenu par unité de consommation alors que ces ménages sont les plus nombreux en situation de précarité énergétique à l'échelle nationale comme régionale. Si la plupart des facteurs influençant la précarité énergétique à l'échelle nationale sont similaires dans le Nord – Pas de Calais, plusieurs populations sont davantage touchées par la précarité énergétique dans la région alors qu'elles le sont moins en moyenne nationale. Ainsi, dans la région, l'incidence de la précarité énergétique est plus forte pour les locataires que pour les propriétaires alors que le phénomène est inverse à l'échelle nationale. Cette différence est en partie liée au poids plus important des maisons individuelles dans le secteur locatif privé comme public du Nord – Pas de Calais. Les familles monoparentales, plus nombreuses dans la région, sont également beaucoup plus touchées par la précarité énergétique qu'en moyenne nationale. Enfin, la précarité énergétique est plus fréquente dans les espaces urbains de la région avec en particulier une part plus importante de ménages en précarité énergétique au sein de la zone d'habitat formée par l'ancien bassin minier et le bassin d'habitat de Maubeuge.

Si la région Nord – Pas de Calais affiche globalement le niveau de développement humain le plus faible des régions de France métropolitaine, les contrastes sont importants à l'échelle infrarégionale. La déclinaison communale de l'indicateur de développement humain (IDH-4) permet de mettre en évidence de fortes disparités en matière de développement humain au sein de la région. Ainsi, l'ancien bassin minier forme un espace homogène où l'IDH est très inférieur à la moyenne régionale s'opposant aux communes qui entourent Lille et Arras caractérisées par un niveau de développement nettement supérieur à la moyenne régionale grâce à un niveau de revenu plus élevé, une moindre proportion de non-diplômés et un indice comparatif de mortalité plus faible que la moyenne régionale.

En dehors de l'ancien bassin minier, plusieurs espaces apparaissent également avec un niveau de développement humain inférieur à l'ensemble du Nord – Pas de Calais. C'est le cas de l'ensemble des grandes communes de la région à l'exception d'Arras. Ce niveau de développement plus faible est souvent accompagné d'importantes disparités au sein de ces communes. Plusieurs territoires ruraux ont également un développement humain en retrait par rapport à la moyenne régionale. C'est en particulier le cas de l'est-Cambrésis dans le Nord et d'une partie des communes des Sept Vallées dans le Pas-de-Calais avec un espace qui relie les pôles ruraux de Fruges, d'Auxi-le-Chateau et de Frévent.

### **Une précarité hétérogène**

Le constat moyen du Nord-Pas-de-Calais conclut à une pauvreté élevée. Toutefois, un découpage en zones d'emploi de la région et l'utilisation d'un indicateur synthétique (regroupant revenus, instruction, recours aux aides,...) met en lumière différents types de zones très contrastées. En effet, les trois zones d'emploi de Valenciennes, Sambre-Avesnois et Lens-Hénin (héritage d'un bassin minier lourdement affaibli) sont jugées très fortement pauvres et précaires, contrastant avec les zones d'emploi de Lille, Flandre-Lys, et Artois-Ternois jugées elles très faiblement exposées à ce phénomène.

## **II. LES ENJEUX REGIONAUX LIES A L'OBJECTIF THEMATIQUE :**

**Les enjeux pour la région seront et d'agir en tout premier lieu sur l'emploi tout en ayant une action forte en matière d'accès à la santé, de développement de l'offre de soins et d'amélioration de la qualité de l'habitat. De même il conviendra de veiller à l'effectivité des droits culturels des personnes .**

### **1. Favoriser l'accès à l'emploi des populations les plus fragiles : les jeunes et les personnes éloignées de l'emploi**

L'insertion professionnelle des jeunes est une priorité pour l'une des régions les plus jeunes de France. Le nombre de ceux qui sortent du système scolaire sans qualification est élevé. Les personnes les plus éloignées de l'emploi doivent pouvoir également bénéficier d'une remise à l'emploi passant par une (ré)appropriation des pré-requis préalables à une insertion durable mais également l'accès à des formations qualifiantes permettant d'assurer un parcours professionnel.

### **2. Assurer l'accès à la santé pour tous et le développement de l'offre de soins de premier recours**

- Assurer à tous l'accès à un médecin généraliste ;

Renforcer la prévention et la promotion de la santé par l'information et le développement des dépistage

- Renforcer l'accès aux soins des patients, notamment l'offre de soin de 1<sup>er</sup> recours et endiguer les problèmes de démographie médicale notamment chez les médecins spécialistes.

- Permettre une meilleure prise en charge sanitaire des personnes en situation de précarité ou d'exclusion.

- Renforcer les services de maintien à domicile par une meilleure répartition de l'offre sur le territoire prenant en compte les difficultés liées à l'accessibilité.

### **3. Assurer l'accès au logement des populations fragiles et améliorer la qualité de l'habitat**

- Extension et diversification de l'offre à destination des populations les plus fragiles

L'offre de logements sociaux et très sociaux ne répond pas à la demande croissante des populations fragilisées par la crise.

- Lutte contre l'habitat indigne

Le caractère très ancien du parc privé régional notamment dans les territoires ruraux induit des enjeux majeurs de lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, quelquefois couplés à la nécessité d'en résorber les concentrations territoriales.

- Lutte contre la précarité énergétique : elle touche des populations économiquement fragiles et très sensibles à l'évolution du coût de l'énergie, notamment concernant prioritairement les travaux d'isolation dans une perspective de Facteur 4 à 2050, en lien avec la qualité globale de l'habitat et le confort-santé de l'occupant (traiter la double approche énergétique et sanitaire-social).

- il s'agit également d'accompagner les habitants dans l'usage de leur logement sur les économies d'énergies afin qu'ils bénéficient au mieux des efforts consentis, et qu'ils répondent aussi aux enjeux de limitation d'émission des gaz à effet de serre de leur logement (OPAH, PIG,...) : travaux, accompagnement dans la gestion des logements

### **4. Veiller à l'accès aux droits culturels des personnes (droit d'accès aux ressources culturelles et de participer à la vie culturelle) comme facteur levier de lutte contre l'exclusion et la pauvreté culturelle et sociale.**

### **5. Articuler le social et l'urbain**

La rénovation urbaine a concentré la majorité de ses crédits sur les grands défis que sont l'aménagement et le cadre de vie, le logement et les équipements publics, faisant une part moindre au volet social et au développement économique des quartiers.

Il s'agit en l'espèce de donner du sens social et économique au futurs « efforts en matières d'investissement » :

- par un développement économique endogène permettant aux populations des quartiers en difficulté de trouver un emploi sur place (tertiaire, artisanat,...),
- par une mobilisation des moyens sur des dispositifs spécifiques (Santé, Formation, ...),
- par un accompagnement social abouti et ce dès la conception du projet.

. Les quartiers en difficulté ; de nombreux territoires, réfléchissent à de nouveaux projets de rénovation urbaine intégrant de manière étroite le volet urbain et le volet social et ce dès l'étape de réalisation des études. Ainsi, de nouveaux territoires apparaissent (y compris des quartiers en milieu rural véritables poches de pauvreté) et d'autres renforcent leur 1<sup>er</sup> projet sur d'autres quartiers.

La refonte du dispositif de politique de la ville devrait aussi prendre en compte cette nouvelle donne.

#### Pour l'hébergement des plus démunis

- Encourager un parcours résidentiel favorisant le logement adapté et autonome à l'hébergement d'urgence
- Adapter les structures d'hébergement aux besoins spécifiques de certains publics

### **III. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES QUI EN DECOULENT POUR LA REGION NORD PAS DE CALAIS :**

**Soutenir les démarches collectives d'accès aux droits (, sociaux , économiques, culturels ) et à l'égalité. Soutenir le projet régional de santé (PRS) développé par l'Agence régionale de santé. Composé de schémas régionaux (organisation des soins, organisation médico-sociale, prévention) et de programmes, il a pour ambition l'égalité d'accès à la santé de tous et l'efficience du système de soins**

**1-Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes et les personnes éloignées de l'emploi notamment les démarches d'emploi social et d'innovation sociale dans le domaine culturel pour renforcer les luttes contre l'exclusion sociale et la pauvreté culturelle.**

- Promouvoir et développer la mobilité européenne et internationale des jeunes éloignés de l'emploi ou en situation de rupture. Une connexion devra s'opérer notamment avec le futur programme « Erasmus pour tous » ;
- Adapter les établissements de formation aux personnes handicapées ;
- Mobiliser conjointement les outils pour former, qualifier et accompagner à l'emploi durable les jeunes
- Assurer la mise en œuvre de formations pour favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, notamment ceux de longue durée par une politique :
  - d'acquisition des compétences clés pour lutter contre l'illettrisme et l'accès aux savoirs fondamentaux et généraux, notamment ceux permettant l'accès à l'activité professionnelle et à la formation qualifiante
  - de certification qui concourt à la montée en qualification des publics faiblement qualifiés ou non qualifiés et accompagne les évolutions de l'emploi.
  - de professionnalisation répond à des besoins individuels de perfectionnement professionnel par des réponses souples, courtes, et modulables, notamment dans les secteurs d'activités en tension qui recrutent des publics sur le territoire.
- Développer les plate-formes de lutte contre le décrochage scolaire destinées à faciliter le repérage et la prévention des situations de rupture ;
- Développer les synergies entre les acteurs de l'éducation populaire dans les domaines du décrochage, de la culture, de la mobilité...
- Développer l'apprentissage et les contrats de professionnalisation : Compte tenu du poids des jeunes dans la demande d'emploi, l'enjeu majeur du partenariat Etat/Région est de valoriser la formation en alternance pour en faire une voie d'excellence permettant d'accéder au marché du travail. Le contrat d'objectifs et de moyens (COM) entre l'Etat et la Région constitue une concrétisation opérationnelle des ambitions partagées ;

- Mise en œuvre du CIVIS (contrat d'insertion dans la vie sociale) avec les missions locales. Le CIVIS constitue un outil essentiel pour faciliter la mise à l'emploi : 20% des 100 000 jeunes accueillis annuellement dans les missions locales concluent un CIVIS, véritable parcours vers l'emploi (diagnostic, plan d'action et accompagnement). L'accent doit être mis sur la contractualisation en direction des jeunes les moins qualifiés ;

- Repérer les freins et les accès de facilitation pour l'emploi des personnes en situation de handicap ;

- Mobiliser conjointement les outils pour former, qualifier et accompagner à l'emploi durable les jeunes de la région.

- Développer la médiation en s'appuyant sur la vie quotidienne et en partenariat avec les grandes entreprises publiques ;

- Améliorer la qualité de l'accompagnement des parcours de réinsertion ; importance de la prise en compte des clauses d'insertion dans les marchés (publics et privés) pour favoriser les parcours professionnels.

- Démultiplier les chantiers d'insertion, notamment sur les politiques publiques d'investissement ;

- Mettre en place des conditions d'hébergement innovantes pour les jeunes en formation ;

- Professionnaliser les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) par la mise en place d'un plan régional concerté et une meilleure collaboration avec le monde économique ;

- Créer de nouvelles synergies dans les territoires pour lutter contre la fracture numérique ;

- Poursuivre la mise en œuvre du plan LEA porté par l'Etat et la Région vise à renforcer la synergie entre les différents acteurs de la lutte contre l'illettrisme (enseignants et professionnels de l'éducation, professionnels du livre et de la lecture, acteurs culturels, travailleurs sociaux, partenaires de la formation professionnelle etc.) afin de conjuguer les actions de prévention et celles qui touchent à la réparation. Par ailleurs, l'acquisition ou le ré apprentissage des savoirs de base prenant appui sur le dispositif « compétences clés » doit favoriser la montée en qualification des salariés et demandeurs d'emploi.

## **2. Assurer l'accès à la santé pour tous et le développement de l'offre de soins de premier recours**

- Favoriser de nouvelles formes d'organisation pluridisciplinaires et innovantes permettant l'accès aux soins et à la mise en place de parcours coordonnés (par exemples les structures « Lits halte soins santé »).

- Renforcer les actions menées dans le cadre des ateliers santé ville (ASV) et du programme EPODE (prévention de l'obésité infantile), notamment celles relatives à l'offre de soins de premier recours pour les habitants des quartiers de la politique de la ville.

## **3. Assurer l'accès au logement des populations fragiles et améliorer la qualité de l'habitat**

- Poursuivre l'effort de construction de nouveaux logements sociaux, engagé depuis le plan de cohésion sociale en 2005. Cet effort, pour être pleinement efficace, doit s'attacher à soulager les tensions relatives à l'accès au logement .

- Cibler les populations les plus fragiles en développant de façon significative l'offre très sociale financée par les prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI).

- Achever la rénovation du parc de logements miniers avec une priorité nettement affirmée pour ceux qui n'ont jamais été traités et pour lesquels le choix de la démolition n'a pas été fait.

- Appuyer les politiques d'intervention sur l'offre de logements sociaux avec de nouveaux outils de contractualisation mis en œuvre par l'Etat, comme les conventions d'utilité sociale avec les organismes HLM.

- Accentuer l'effort de concentration des aides de l'ANAH en faveur de la lutte contre l'habitat indigne.

- Poursuivre le programme « Habiter mieux » de lutte contre la précarité énergétique lancé par l'Anah en 2011. 12 000 ménages de la région sont visés par ce programme (2011/2013).

- Adapter l'offre aux besoins spécifiques de certains publics, notamment par la mise en œuvre de solutions souples et innovantes (halte de nuit, structure expérimentale pour l'hébergement des personnes souffrant des troubles psychiques...).

- Donner la priorité au logement en préférence à l'hébergement d'urgence (formules intermédiation locatives) se traduit au sein des plans départementaux d'accueil, d'hébergement et d'insertion (PDAHI) 2011-2015. Ces plans prévoient l'amélioration du « parcours résidentiel » des personnes en situation de précarité, en favorisant d'une

part le recours au logement adapté et d'autre part l'accès au logement autonome des personnes en logement adapté.

#### **IV DECLINAISON TERRITORIALE DES ENJEUX REGIONAUX LIES A L'OBJECTIF THEMATIQUE :**

Une étude sur les trajectoires des espaces régionaux permet d'identifier neuf territoires au regard des différentes dimensions du développement social et humain des territoires. Ces neufs espaces régionaux peuvent être regroupés en trois grandes catégories.

La première catégorie regroupe des espaces à dominante urbaine et périurbaine dans lesquels des territoires présentant de très bons indicateurs coexistent à côté de zones de difficultés sociales très localisées. Le premier espace est formé par le pôle urbain d'Arras et son espace périurbain. Ce territoire affiche une relative homogénéité sociale et présente de bons indicateurs dans l'ensemble des dimensions avec un revenu plus élevé, un taux d'emploi supérieur ou encore une moindre mortalité. Le second espace correspond au pôle urbain de Lille associé à une large bande périurbaine. Si le développement social apparaît globalement plus avancé qu'ailleurs, ce territoire est également caractérisé par une grande diversité sociale et spatiale. Le dernier espace de cette catégorie s'étend du Boulonnais au Dunkerquois sur la côte littorale en englobant le territoire de Saint-Omer dans les terres. Ce territoire apparaît dans une situation proche de la moyenne pour l'ensemble des indicateurs mais regroupe des situations contrastées avec une concentration des difficultés dans les trois grandes agglomérations du Littoral.

La deuxième catégorie regroupe les trois espaces cumulant une persistance des difficultés socio-économiques depuis souvent plusieurs décennies. Le premier espace se dessine autour du cœur de l'ancien bassin minier dont les communes présentent une unité de difficultés pour l'ensemble des dimensions sociales. Le second espace regroupe la Sambre- Avesnois et le Caudrésis avec des difficultés sociales qui touchent à la fois les espaces urbains et les espaces ruraux. Le dernier espace de cette catégorie s'articule autour des espaces ruraux du Pas-de-Calais. Comme pour les deux autres espaces, les situations de pauvreté y sont fréquentes et les revenus plus faibles même si ces territoires apparaissent dans une meilleure situation au regard du marché du travail.

La dernière catégorie regroupe des espaces présentant une situation sociale plus favorable et plutôt homogène sans toutefois concentrer les richesses. Le premier espace correspond à la frange sud de la côte d'Opale qui présente un niveau de revenu dans la moyenne régionale et une forte homogénéité. Le deuxième espace s'organise autour de Cambrai avec un niveau de ressources homogène et proche de la moyenne régionale. Enfin, le dernier espace présente de très bons indicateurs entre deux espaces aux situations sociales difficiles. Cet espace correspond à une zone périurbaine bénéficiant sur la période récente du dynamisme économique de Valenciennes.

**Le Nord pas de Calais est fortement concerné par la déclinaison territoriale de politiques globales de pauvreté prenant la forme de programmes de développement social urbain.**

**En effet, près de 900 000 personnes vivent en région Nord pas de Calais dans un quartier situé en zone urbaine sensible ou en Contrat urbain de cohésion sociale.** Ces quartiers, au nombre de 285 (73 ZUS et 212 NQP), se caractérisent par des difficultés socio-économiques accrues. **Alors que le revenu annuel moyen des nordistes atteint 16 000 €, il n'est que de 11 450 € Pour les résidents des ZUS et CUCS.** En Nord Pas-de-Calais , 45% de la population des ZUS et CUCS réside au sein d'un territoire considéré en fort décrochage par rapport à son environnement proche .

**410 000 personnes résident dans l'une des 73 ZUS.** Ces quartiers, historiquement considérés comme les zones urbaines les plus en difficulté, concentrent ainsi plus d'un habitant sur dix de la région. A ces 410 000 résidents des ZUS s'ajoutent près de 508 000 personnes habitant au sein d'un quartier NQP (CUCS hors ZUS). Cette importante proportion de la population traduit la très forte présence de poches urbaines de pauvreté.

**Des quartiers plus souvent en difficulté dans une région relativement moins prospère que la moyenne des régions françaises.**

Ces poches de difficultés s'inscrivent au sein d'une région elle-même en situation économique globalement plus dégradée que le reste des régions françaises. En 2009, 18,5% de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté contre 13,5 % en France métropolitaine. Cette conjonction de difficultés, locales et régionales, est assez exceptionnelle par rapport au reste du territoire national . A titre d'exemple, la région Languedoc - Roussillon, au coude à coude avec le Nord Pas-de-Calais pour son taux de pauvreté très élevé, présente une part de la population en ZUS deux fois moindre, traduisant une pauvreté plus diffuse sur le territoire.

## **V. LES ENJEUX DE PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES**

En Nord Pas-de-Calais, les situations de pauvreté se concentrent sur des poches urbaines aisément identifiables (étude INSEE attendue en septembre 2012) et ne peuvent être appréhendés par les seuls indicateurs de pauvreté monétaire. Le contexte exige de conjuguer l'aspect urbain (enclavement, logement, forme urbaine, desserte..), l'aspect économique (emploi, qualité de l'offre commerciale, intégration de fonctions économiques dans le tissu urbain, existence de flux) et l'aspect social (insertion, formation, réussite scolaire).

Cette approche transversale des situations de pauvreté au niveau des agglomérations les plus touchées constitue l'enjeu majeur de nouveaux programmes de rénovation urbaine qui sont désormais indispensables pour fournir des réponses associant l'urbain et l'humain.

cf. les éléments du diagnostic rural : faiblesse des services, vieillissement de la population, aspects santé,....

Indicateur régional pour le Nord-Pas-de-Calais	Année	Valeur	Indicateur national
Part des personnes handicapées en emploi dans la population en emploi	2006	2,50	
Part des bénéficiaires de l'Aide Adulte Handicapé (AAH) parmi les 20-64 ans	2010	2,80	
Part des jeunes de 18 à 25 ans non insérés (ni en emploi, ni scolarisés)	2008	24,83	
Part des 0-17 ans dans une famille sans actif occupé	2008	15,10	
Evolution annuelle du nombre de bénéficiaire de l'aide juridictionnelle	2010	8,18	
Part du parc locatif social au 01/01/08	2008		
Part de la population vivant en HLM	2008	19,07	
part de la population bénéficiaire des allocations bas revenu	2010	25,61	
Part des bénéficiaires de l'allocation spécifique de solidarité parmi les 15-64 ans	2010	1,04	
Part des bénéficiaires des minimums vieillesse parmi les 60 ans et plus	2010	3,42	
Part des bénéficiaires du RSA socle parmi les 15-64 ans	2010	3,24	
Disparités de niveaux de vie	2009	3,36	
Poids des prestations sociales dans le revenu disponible moyen	2009	5,98	
Évolution annuelle du nombre de dossiers de surendettement recevables	2011	15,03	
Taux de pauvreté à 60 %	2009	18,55	
Taux de pauvreté à 60% des moins de 20 ans	2009	26,89	
Taux de pauvreté à 60% des 18 - 29 ans	2009	20,15	
Taux de pauvreté à 60% des 20 - 24 ans	2009	24,02	
Taux de pauvreté à 60% des 25 - 29 ans	2009	16,50	
Taux de pauvreté à 60% des 30 - 64 ans	2009	16,21	
Taux de pauvreté à 60% des 65 ans et plus	2009	9,88	
Taux de pauvreté selon la ZAU	Hors SL26		
Répartition de la pop. totale et de la population pauvre selon le type de ménage (H. seul, F seul, couple avec enfants, couple sans enfants, monoparentale)	Hors SL26		
Indice de pauvreté / Intensité de la pauvreté	2009	18,99	
Densité de médecins généralistes (pour 10 000 habitants)	2009	répartition par bassins de vie	
Densité d'infirmiers (pour 10 000 habitants)	2009	répartition par bassins de vie	
Nombre de médecins généralistes	2009	Région : 4 222 Nord : 2 579 Pas-de-Calais : 1 643	
Nombre d'infirmiers	2009	Région : 3 786 Nord : 2 118 Pas-de-Calais : 1 668	
Part des médecins généralistes de plus de 55 ans	2009	répartition par bassins de vie	
Nombre de retraités et de bénéficiaires du FSV de 60 ans et plus	2004	Région : 670 260 Nord : 416 072 Pas-de-Calais : 254 188	11 891 533
Zones d'aide à finalité régionale	2007-2013	répartition par bassins de vie	
Zones de Revitalisation Rurale (arrêté du 30/12/2010)	2010	Nord : hors zone Pas-de-Calais : bassin de vie d'Hucqueliers = 21 zones	13 061

Indicateur régional pour le Nord-Pas-de-Calais	Année	Valeur	Indicateur national
Superficie moyenne des logements par habitant	2007	Nord	36,7 m <sup>2</sup> /habitant
		Sambre-Avesnois : 36,1	
		Cambresis : 37,5	
		Valenciennes : 34	
		Douaisis : 34,1	
		Lille : 34,9	
		Roubaix-Tourcoing : 33,3	
		Flandre-Lys : 36,4	
		Dunkerque : 34,7	
		Pas-de-Calais	
		Artois-Ternois : 37,5	
		Lens-Hénin : 32,4	
		Béthunes-Bruay : 34,9	
		Berck-Montreuil : 36,9	
Saint-Omer : 36,2			
Bouloonnais : 34,9			
Calais : 34,3			
Bénéficiaires de l'allocation chômage	2009	135 813	2 105 625
Bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés	2009	Région : 64 358	854 155
		Nord : 42 126	
		Pas-de-Calais : 22 232	
Bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie	2009	Région : 78 863	1 141 094
		Nord : 44 808	
		Pas-de-Calais : 34 055	
Bénéficiaires d'une aide au logement	2009	Région : 458 676	5 868 413
		Nord : 304 688	
		Pas-de-Calais : 153 988	
Bénéficiaires de mesures en faveur de l'emploi	2008	Région : 38 089	331 543
		Nord : 23 831	
		Pas-de-Calais : 14 258	
Bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire	2009	Région : 388 993	3 548 272
		Nord : 245 604	
		Pas-de-Calais : 143 389	
Accessibilité aux soins de proximité	2006	répartition par bassins de vie	4,3%
Accessibilité aux services	2006	répartition par bassins de vie	19 mn
Part des logements non raccordés à un système d'assainissement des eaux usées	2004	Nord : 4,3 % Pas-de-Calais : 7,3 %	2,4%
Nombre moyen annuel de chantiers commencés de constructions neuves	2004-2010	Région : 17 544	389 193
		Nord : 10 229	
		Pas-de-Calais : 7 245	
Nombre de points de contact postaux ruraux/urbains	2003	Nord : 4 pts	7 pts / 10 000 hbts rur>15
		Pas-de-Calais : 4 pts	
		Nord : 1,6 pts	1,7 pts / 10 000 hbts urb>15
		Pas-de-Calais : 1,8 pts	

Indicateur régional pour le Nord-Pas-de-Calais	Année	Valeur	Indicateur national
Part des 65 ans et plus	2009	Nord Sambre-Avesnois : 20 % Cambresis : 21,2 % Valenciennes : 19,3 % Douaisis : 19,6 % Lille : 16,4 % Roubaix-Tourcoing : 17 % Flandre-Lys : 19,5 % Dunkerque : 18,7 % Pas-de-Calais Artois-Ternois : 20,3 % Lens-Hénin : 19,5 % Béthunes-Bruay : 20,4 % Berck-Montreuil : 23,7 % Saint-Omer : 18,8 % Boulonnais : 19,3 % Calaisis : 17,1 %	21,70%
Part des moins de 20 ans	2009	Nord Sambre-Avesnois : 27,5 % Cambresis : 26 % Valenciennes : 27,2 % Douaisis : 27,2 % Lille : 26,8 % Roubaix-Tourcoing : 30,3 % Flandre-Lys : 27,1 % Dunkerque : 27,1 % Pas-de-Calais Artois-Ternois : 25,8 % Lens-Hénin : 28 % Béthunes-Bruay : 26,4 % Berck-Montreuil : 24,8 % Saint-Omer : 27 % Boulonnais : 27,8 % Calaisis : 28,8 %	24,70%

## 10. Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie

### I. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE AFOM ET DES PRINCIPAUX INDICATEURS

La région Nord Pas de Calais se caractérise par une population jeune qui s'oriente plus facilement vers des études en cycle court et la voie professionnelle et est globalement moins diplômée que celle des autres régions. Il convient donc d'actionner tous les leviers nécessaires pour rendre plus accessible et personnalisé les parcours professionnels et doit faire de la formation un outil d'adaptation des populations aux exigences du monde économique.

En 2008, le Nord-Pas-de-Calais compte 4 millions d'habitants et représente 6,5 % de la population française dont une part importante de jeunes (34% des habitants du Nord-Pas-de-Calais ont moins de 25 ans, soit la plus forte représentativité nationale, supérieure de 3,2 points à la moyenne)..

La région Nord-Pas-de-Calais est caractérisée depuis des décennies par des résultats scolaires en retrait par rapport à la moyenne nationale. La réussite scolaire d'un jeune est en partie prédéterminée par son origine familiale : la possession par la famille des capitaux culturels, économiques et sociaux est un facteur essentiel à la réussite scolaire, ce qui pénalise nombre de jeunes Nordistes. Ainsi, le chômage, la pauvreté, la moindre qualification des générations précédentes peuvent expliquer en partie ces résultats en retrait dans la région.

Néanmoins, certains indicateurs témoignent que la région est en cours de rattrapage de son retard. En particulier, si la proportion de bacheliers dans une génération reste inférieure à la moyenne nationale en 2011 (67,9 % contre 71,8 %), cet écart a été divisé par plus de deux en cinq ans (-2,2 points contre -4,4 points en 2006). Ainsi, la part de bacheliers a progressé de 9,5 points en Nord-Pas-de-Calais contre 7,2 en moyenne. Située en dernière position des académies françaises en 2006, l'académie Lilloise (qui correspond à la région) présente un taux désormais supérieur à huit académies (Corse, Limoges, Lyon, Aix-Marseille, Paris, Amiens, Caen, Reims).

L'Académie de Lille est marquée par une **forte densité d'élèves**, liée au caractère urbain de la région, une sur-représentation de CSP défavorisées ainsi qu'une faible mobilité des jeunes. (Parmi les 15 ans et plus, 38,4% de la population appartient à la classe des CSP défavorisées soit 4,1 points de plus qu'en France)

Les jeunes s'orientent plus massivement qu'ailleurs vers des **études en cycle court** à partir de la classe de 3<sup>ème</sup> avec une préférence très nette pour la voie professionnelle (l'écart est même de 8 points par rapport au niveau national, les lycées techniques accueillant 41,4 % des lycéens de la région). Cette tendance se confirme après le baccalauréat et les sections de techniciens supérieurs sont préférées aux classes préparatoires aux grandes écoles. La nomenclature CITE (Classification internationale type de l'éducation) permet alors de quantifier ce constat : en 2006, 38,1% de la population des 25 à 64 ans du Nord-Pas-de-Calais a atteint un niveau d'instruction bas contre 30% à l'échelle Européenne, 41,6% un niveau moyen contre 47,1% et 20,2% un niveau élevé contre 22,9%. La part des diplômés de l'enseignement supérieur est inférieure de 5 points à la moyenne nationale (38,1 % contre 43,2 %) et tend à se creuser (ce taux a progressé de 11,4 points depuis 1999 contre plus de 12,3 points au niveau français). Des dispositifs partenariaux ont été mis en œuvre en région tels que **le CPRDFP** comme cadre de cohérence de l'offre de formation initiale et continue (toutes voies confondues et professionnelles) sur le territoire régional.

**Des iniquités scolaires** sont très marquées en région comme l'atteste par exemple la **sous-représentation** de la population scolarisée défavorisée dans les **filières d'excellence**.

La **faible mobilité** des jeunes impacte fortement les choix d'orientation des élèves qui privilégient les formations de proximité au détriment parfois d'une orientation plus ambitieuse. Pour y remédier, un dispositif partenarial a été mis en place en région, **la plate-forme PIMEN\_aan** (Plate-forme d'Insertion par la Mobilité Européenne en Nord-Pas-de-Calais\_ allemand, anglais, néerlandais) ; celui-ci a notamment permis de diffuser les bonnes pratiques et de professionnaliser les acteurs pour développer la mobilité européenne des élèves de lycée professionnel et des apprentis.

Des dispositifs innovants ciblés sur la réussite et l'ambition scolaire des jeunes issus de milieux socio-économiques défavorisés sont déjà mis en oeuvre comme le dispositif **ECLAIR**, les **internats d'excellence**, les **cordées de la réussite**, le **réseau des écoles ouvertes**...

Une généralisation de l'accompagnement individualisé des élèves tout au long de leur parcours scolaire, de l'enseignement primaire au lycée, intègre **l'orientation comme un levier majeur de réussite**.

De nombreux indicateurs témoignent de la prégnance de la problématique du **décrochage scolaire** dans l'Académie : environ 10.000 jeunes de 16 à 25 ans sortent chaque année du système scolaire sans diplôme ou qualification, un chiffre supérieur à celui du niveau national (9% au lieu de 6%). Avec un taux de 12.7 % ( contre 12.3 % au niveau national) soit un niveau inférieur à la moyenne européenne (14 %), le Nord-Pas-de-Calais fait moins bien que la France en matière de taux de jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation, et même légèrement moins bien que l'Union européenne. Le constat est à nuancer selon le sexe puisque ce taux est inférieur de près de 3 points pour les jeunes femmes dans le Nord-Pas-de-Calais, c'est même près de 5 points en France.

La région s'est d'ailleurs inscrite dans la démarche nationale des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs qui vont permettre de mobiliser et coordonner l'intervention de l'ensemble des partenaires potentiels : mission générale d'insertion, missions locales, réseau associatif... Ces dispositifs partenariaux se révèlent être de réelles opportunités pour individualiser les réponses apportées au public cible basées sur l'innovation et la complémentarité

**Des inégalités concernent également l'accès au système éducatif.** Malgré un taux de scolarisation précoce largement supérieur à la moyenne nationale (28,6 % des enfants de 2 ans sont scolarisés soit le double de la moyenne nationale ), les enfants issus de milieux défavorisés sont encore sous représentés. En 2005, dans l'Académie de Lille, il y avait 4 fois plus d'enfants de cadres en classe préparatoire aux grandes écoles que d'enfants d'ouvriers. La part des PCS défavorisées en CPGE est de 17,2% (contre 11.6 % en France).

Le Nord – Pas de Calais est également caractérisé par une mobilité sociale intergénérationnelle moins élevée qu'au niveau national, et faiblement ascendante. Les enfants issus des catégories sociales les moins qualifiées (ouvriers et employés) montent moins souvent dans l'échelle sociale en région Nord – Pas de Calais que dans la France entière, les enfants de cadres descendent plus souvent socialement en Nord – Pas de Calais que dans la France dans son ensemble.

**Les filles** bénéficient d'un accès presque paritaire aux filières secondaires scientifiques et à l'enseignement supérieur mais restent encore peu présentes dans les filières technologiques et les écoles d'ingénieurs. (24,8% de filles contre 75,2% de garçons).

**L'accès à l'enseignement supérieur** est facilité par l'offre territoriale de proximité abondante et la présence de 6 universités sur le territoire. Les filières courtes de formation sont tout de même privilégiées, les poursuites d'études sont moins développées en 3<sup>ème</sup> cycle et le taux de décrochage en licence reste important.

En 2010, la France en général et le Nord-Pas-de-Calais dépassent l'objectif fixé dans le cadre de la stratégie de Lisbonne visant à ce qu'au moins 40% des 30 à 34 ans soient diplômés du supérieur.

Pour la région, c'est le fruit d'une hausse très importante enregistrée sur ces dernières années : + 8,1 points en deux ans contre +2,5 points en moyenne nationale ou européenne. Ce rattrapage est essentiellement le fait des jeunes femmes qui enregistre une progression de près de 11 points de la part des diplômés du supérieur contre près de 5 points pour les jeunes hommes.

Le taux de scolarisation des **élèves handicapés** s'améliore, les mesures d'accompagnement doivent aller de paire.

La **lutte contre l'illettrisme** chez les jeunes, mais également chez les adultes, est une priorité régionale notamment dans le cadre du plan régional L.E.A dans la mesure où le taux d'illettrisme est supérieur aux moyennes nationales (15% de personnes en situation d'illettrisme contre 9% au plan national).

Un premier constat se fait dès le plus jeune âge : en 6<sup>ème</sup>, le taux de retard scolaire constaté s'élève à 19,6 en Nord-Pas-de-Calais contre 16,3 en France métropolitaine. Cette tendance se confirme chez les jeunes adultes puisque parmi les personnes en proie à de graves difficultés face aux fondamentaux de l'écrit, 15% ont entre 18 et 29 ans (soit 3 points de plus que la moyenne nationale).

Ces indicateurs sont révélateurs du faible niveau de qualification de la population du Nord Pas de Calais, qui pour partie ne dispose pas d'un socle de compétences de base (compétences clés au sens de l'Europe). Ces compétences clés sont pourtant nécessaires à une insertion sociale et professionnelle durable.

S'agissant de la **création entrepreneuriale, la région accuse un retard**, seules 59 entreprises ont été créées pour 10.000 habitants, ce qui place la région à la 21<sup>ème</sup> place sur 22. Les initiatives récentes se sont multipliées pour renforcer le lien école-entreprise notamment par une politique très volontariste en matière d'apprentissage et d'alternance. (4% d'apprentis supplémentaires entre l'année scolaire 2009-2010 et 2010-2011 contre 0,4% en France)

## **II. LES ENJEUX REGIONAUX LIES A L'OBJECTIF THEMATIQUE :**

### **1. Des parcours professionnels accessibles et personnalisés pour tous :**

- Faire de la prévention et de la maîtrise du décrochage un enjeu majeur à chaque étape de formation grâce à un pilotage régional et de proximité sur les territoires
- Agir sur la réduction des « iniquités » scolaires et l'augmentation du niveau de qualification
- Promouvoir l'éducation à l'environnement par le développement des activités et des structures à vocation pédagogique pour participer à la gestion et à l'exploitation des espaces naturels sensibles
- Accroître le niveau de qualification de la main d'œuvre, salariée et non salariée, des actifs
- Accompagner le renouvellement des générations par la promotion et l'attractivité de certains métiers auprès des jeunes
- Favoriser, grâce à la formation, le développement des capacités de réactivité et d'anticipation dans un contexte économique incertain
- Promouvoir et développer la mobilité européenne et internationale des jeunes, scolarisés ou non

### **2. Agir pour développer la formation « tout au long de la vie » notamment en direction des secteurs émergents :**

- Intégrer la formation dans l'ensemble du parcours professionnel ;
- Conforter et pérenniser l'offre de formation en adéquation avec les besoins en emploi des filières
- Faire de la formation un enjeu de développement économique en termes de montée en compétence et d'augmentation du niveau de qualification ;
- Développer la formation aux métiers de l'économie verte, de la médiation sociale et de l'ESS pour accompagner la transition écologique et sociale de la région.

### **3. Maintenir un effort particulier pour le développement des « compétences clés » en utilisant le cadre de référence défini par l'Union européenne**

- Lutter contre l'illettrisme
- Favoriser l'acquisition des savoirs fondamentaux
- Développer l'individualisation et la personnalisation

### **4. Soutenir les pratiques culturelles, interculturelles et artistiques au sein des parcours d'éducation et de formation, développer l'éducation populaire en favorisant l'accès à l'éducation et aux pratiques artistiques pour tous, renforcer l'ingénierie culturelle et les compétences en matière de coopérations**

## **III. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES QUI EN DECOULENT POUR LA REGION NORD PAS DE CALAIS :**

**Les orientations stratégiques se concentrent sur les deux leviers identifiés que sont la sécurisation des parcours professionnels ainsi que la formation initiale et continue.**

### **1. Des parcours de formation accessibles et personnalisés pour tous :**

L'amélioration des résultats des élèves est conditionnée par la personnalisation des parcours de l'école élémentaire à l'enseignement supérieur.

Pour ce faire, les leviers de développement identifiés sont :

- Favoriser la complémentarité entre voies de formation et créer les passerelles facilitant les parcours ;
- L'accès à la scolarité précoce pour les enfants des familles les plus défavorisées ;
- La consolidation des savoirs et accompagner les élèves vers la réussite ;
- La construction des dispositifs d'aides et d'accompagnement pédagogiques cohérents ;

- L'établissement des remédiations à chaque niveau et systématiser la détection des carences en compétences de base et en usages numériques, et développer des ateliers permanents de remédiation ;
- L'individualisation des parcours des élèves dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire ;
- La mobilisation des dispositifs pédagogiques spécifiques de prévention de l'illettrisme (P.A.R.L.E.R. - Parler, Apprendre, Réfléchir, Lire ensemble pour Réussir, ROLL- Réseau des Observatoires Locaux de la Lecture) ;
- L'association du milieu familial au monde éducatif notamment par des actions spécifiques telle que l'opération « Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration » ;
- S'appuyer sur des dispositifs de continuités réelles et innovantes entre école - collège – lycée – enseignement supérieur par le biais d'actions telles que « Ecole ouverte », « Cordées de la réussite »...) pour bâtir les conditions de l'excellence en région ;
- Le développement du tutorat, les stages de remise à niveau, les stages passerelle ;
- L'amélioration de la scolarisation des élèves à besoin éducatifs particuliers : proposer des solutions alternatives pour les élèves en difficulté comme les dispositifs relais, les dispositifs en alternance au collège et améliorer les conditions de scolarisation des élèves en situation de handicap, des enfants nouvellement arrivés en France et des élèves intellectuellement précoces.

L'accès à l'emploi demeure très dépendant du niveau de formation des publics, de sa qualité et de sa correspondance avec les attentes des entreprises. Pour les publics demandeurs d'emploi, notamment ceux de longue durée, l'accès à l'emploi nécessite de pouvoir avoir accès à une offre de formation continue de qualité, sur l'ensemble du territoire et offrant l'ensemble formation attendues par un service public de formation continue.

Pour ce faire les leviers de retour à l'emploi et de montée en qualifications sont les suivants :

- Dispositifs d'orientation afin de permettre d'éclairer les choix professionnels des bénéficiaires dans l'objectif de construire un projet professionnel ;
- Formations permettant l'acquisition des compétences clés pour lutter contre l'illettrisme et l'accès aux savoirs fondamentaux et généraux, notamment ceux permettant l'accès à l'activité professionnelle et à la formation qualifiante ;
- Formations certifiantes concourant à la montée en qualification des publics faiblement qualifiés ou non qualifiés et accompagnant les évolutions des compétences attendues sur le marché du travail ;
- Formation professionnalisantes répondant à des besoins individuels de perfectionnement professionnel par des réponses souples, courtes, et modulables, notamment dans les secteurs d'activités en tension qui recrutent des publics sur le territoire ;

## **2. Agir pour développer la formation « tout au long de la vie » notamment en direction des secteurs émergents :**

**Il convient d'agir en vue d'élever le niveau général de formation et de qualification des jeunes et salariés pour faciliter leur insertion professionnelle et leur maintien durable dans l'emploi.**

**Le système éducatif doit être adapté aux réalités du territoire :**

- **Développer les internats d'excellence** pour accompagner les élèves issus de milieu social défavorisé vers une poursuite d'étude adaptée à leur potentiel ;
- Créer des campus de la formation tout au long de la vie, de bac -3 à bac +3, et mutualisation des formations initiale et par alternance
- **Conforter les initiatives en faveur de la mobilité des jeunes**, en particulier pour les lycéens de la voie professionnelle et les apprentis (notamment par le réseau des lycées professionnels et CFA adhérant à la Plateforme d'Insertion pour la Mobilité Européenne en NPDC - PIMEN)
- **Accentuer la mission générale d'insertion et plates-formes** de suivi et d'appui aux décrocheurs et mettre en place des actions de remobilisation et d'accès à la qualification pour les jeunes sortis sans qualification du système scolaire
- **Accompagner les élèves dans une démarche d'orientation active** (tutorat, Parcours de Découverte des Métiers et des Formations,...)
- **Lutter contre le décrochage universitaire en licence** (Résidence de réussite éducative) et favoriser l'accès à des hauts niveaux de qualification (Master, 3ème cycle)

## - Garantir l'égalité d'accès à la formation

**L'offre de formation doit être aménagée pour répondre aux enjeux économiques :**

- **Assurer la lisibilité de l'offre de formation** tout en l'adaptant aux besoins du monde économique et en jouant sur les grands équilibres entre voies de formations en cohérence avec le CPRDFP ; s'appuyer sur le CPRDFP piloté conjointement par l'Etat et la Région pour renouveler le dialogue avec le monde économique et élaborer des cartes de formations optimales
- **Ouvrir les établissements sur le monde professionnel** en s'appuyant sur un partenariat renforcé entre l'école et le monde de l'entreprise, à travers notamment des actions de sensibilisation à « l'esprit d'entreprendre » de l'école primaire à l'enseignement supérieur (Lille : Académie pilote) ;
- **Créer les conditions d'une mobilité scolaire** favorisant les choix de cursus par projet professionnel vers des secteurs porteurs plutôt que par des choix géographiques (internats d'excellence) ;

La Région accompagne par la formation, le développement économique et social de la Région. Elle mène une politique au service de la formation permanente des actifs.

**Spécifiquement sur le plan 100 000 logements, au titre de la Formation Permanente, deux programmes sont mobilisés :**

- Le Programme Régional de Formation PRF et le Parcours de Formation Professionnel Accompagné (PFPA)
- Le Pacte Régional de Continuité Professionnelle,

**Dans le domaine du développement durable, il est nécessaire de développer des modes spécifiques d'acquisition de compétences :**

- Redéfinir la formation des formateurs
- Acquérir de nouvelles connaissances par l'apprentissage en formation de notions spécifiques : hygrométrie, infiltrométrie, éco-matériaux
- Associer ces connaissances à celles de son cœur de métier en mobilisant des compétences dormantes : application des métiers traditionnels, gestion des interfaces avec les autres corps d'état
- Construire une compétence collective en organisant la complémentarité des interventions intra ou inter entreprise : polyvalence, travail en réseau, organisation qualifiante

Le secteur de l'éducation et de la formation doit faire appel aux notions **d'expérimentation et d'innovation** dans la conduite de ses projets pour s'adapter aux nouvelles données économiques :

- **Promouvoir l'innovation** dans les pratiques d'enseignement et de prise en charge des élèves
- **Encourager la diffusion et l'usage pertinent des technologies numériques** pour produire et partager des ressources pédagogiques et favoriser les échanges entre établissements (mobilité virtuelle)
- **Valoriser et mutualiser les expérimentations** réalisées en particulier dans le dispositif ECLAIR\_ Ecoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite

Il est nécessaire en parallèle de **renforcer le pilotage et le partenariat** des différents dispositifs en région ainsi que de poursuivre la professionnalisation des acteurs :

- Renforcer l'information sur les métiers auprès des jeunes et de leur famille, notamment dans le cadre du service public de l'orientation
- Améliorer le repérage et le suivi des élèves en difficulté, pour une véritable remédiation
- Inscrire les dispositifs dans une démarche qualité intégrant des outils de diagnostic, de pilotage, d'évaluation et de communication (pour une meilleure valorisation des ressources et des initiatives)
- Renforcer les partenariats pour développer des projets éducatifs locaux
- Poursuivre la professionnalisation des acteurs de l'Education nationale, source de qualité des dispositifs et levier de la réussite des élèves, encourager les échanges de bonnes pratiques notamment à l'échelle transfrontalière et améliorer l'approche évaluative
- Professionnaliser les acteurs de l'accompagnement des jeunes en alternance, en créant une charte et un label qualité reconnus aux niveaux national et européen

#### **IV DECLINAISON TERRITORIALE DES ENJEUX REGIONAUX LIES A L'OBJECTIF THEMATIQUE :**

**1. Les enjeux pour les territoires urbains et péri-urbains sont de tirer parti des caractéristiques de ces milieux pour diffuser des méthodes innovantes d'éducation et de formation et développer les compétences de la population :**

- Préserver, valoriser et utiliser le patrimoine culturel et bâti comme levier de développement permettant par exemple de soutenir des actions de formation et d'insertion professionnelle (éléments remarquables du patrimoine architectural et du paysage urbain, valorisation des savoirs et des patrimoines locaux...);
- Optimiser les dispositifs relevant de la politique de la ville dans un cadre partenarial refondé ;
- Développer des dispositifs pédagogiques et éducatifs sur le territoire (sentiers pédagogiques à travers les espaces naturels ou végétalisés) ;
- Promouvoir des programmations urbaines innovantes pour prendre en compte les spécificités du logement des étudiants, le développement des internats en ville ;
- Développer, dans les espaces urbains « réservés » (inondables, agricoles,..), des activités et des structures à vocation pédagogique pour participer à la gestion et à l'exploitation de ces espaces (« agri-parcs », réinsertion par l'agriculture, par exemple) ;

**2. Les enjeux pour les territoires ruraux sont de développer de nouvelles modalités d'éducation et de formation pour garantir l'attractivité :**

- Développer des dispositifs pédagogiques et éducatifs sur le territoire (sentiers pédagogiques à travers les espaces naturels ou végétalisés) ;
- Conforter les établissements d'enseignement agricoles qui dispensent les 3 voies de formation (initiale, adulte, apprentissage) sur des thèmes divers correspondant aux besoins des milieux ruraux et périurbains ;

**3. Les enjeux de la zone littorale** sont d'adapter les compétences de la main d'œuvre grâce à une diversification des formations par secteur (vers les activités aquacoles notamment) et zone géographique en élargissant la formation au-delà des cercles traditionnels des bassins d'emplois maritimes.

#### **V. LES ENJEUX DE PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES**

**Egalité Hommes Femmes et égalité des chances :**

- Garantir un égal accès H/F aux formations par un travail d'information et de sensibilisation sur les stéréotypes
- Promouvoir les dispositifs qui favorisent l'égalité des chances et s'assurer du respect du principe de non discrimination dans l'accès aux formations et aux stages en entreprise

**Prise en compte de l'environnement et du développement durable**

- Éduquer en développant les approches environnement et développement durable
- Développer la formation initiale et « tout au long de la vie » en direction des secteurs émergents contribuant à une mutation écologique (éco activités, métiers verts et verdissants)

Indicateur régional pour le Nord-Pas-de-Calais	Année	Valeur	Indicateur national
Part des jeunes de 16-17 ans en difficulté de lecture	2010	12,60	
Taux de sortie sans diplôme (chez les 20-24 ans)	2008	23,57	
Part des sans-diplômes parmi les 25-34 ans	2008		
Diplômes des 25-34 ans ayant quitté le système éducatif	2008		
Part des jeunes non insérés	2006	Nord Sambre-Avesnois : 23 % Cambresis : 19 % Valenciennes : 20 % Douaisis : 20 % Lille : 12 % Roubaix-Tourcoing : 18 % Flandre-Lys : 14 % Dunkerque : 18 % Pas-de-Calais Artois-Ternois : 15 % Lens-Hénin : 24 % Béthunes-Bruay : 20 % Berck-Montreuil : 18 % Saint-Omer : 20 % Boulonnais : 20 % Calais : 22 %	12,9%
Part des 25-34 ans, non inscrits ds étab. d'enseig. avec le BAC, parmi les 25-34 ans	2008	23,13	
Part des 25-34 ans, non inscrits ds étab. d'enseig. avec le BEPC, parmi les 25-34 ans	2008	4,61	
Part des 25-34 ans, non inscrits ds étab. d'enseig. avec un PEP ou un CAP, parmi les 25-34 ans	2008	22,69	
Part des 25-34 ans, non inscrits ds étab. d'enseig. avec le CEP, parmi les 25-34 ans	2008	0,43	
Part des 25-34 ans, non inscrits ds étab. d'enseig. sans diplôme, parmi les 25-34 ans	2008	12,30	
Part des 25-34 ans, non inscrits ds étab. d'enseig. avec diplôme univ. niv. 1, parmi les 25-34 ans	2008	19,77	
Part des 25-34 ans, non inscrits ds étab. d'enseig., avec diplôme univ. niv. 2, parmi les 25-34 ans	2008	17,08	

Indicateur régional pour le Nord-Pas-de-Calais	Année	Valeur	Indicateur national
Evolution de l'emploi salarié	2005-2009	Nord Sambre-Avesnois : 0,2 % Cambresis : -1 % Valenciennes : 1,3 % Douaisis : -0,2 % Lille : 1,1 % Roubaix-Tourcoing : 0,1 % Flandre-Lys : 1,8 % Dunkerque : 0,2 % Pas-de-Calais Artois-Ternois : 1,4 % Lens-Hénin : 0,8 % Béthunes-Bruay : -0,8 % Berck-Montreuil : 0,8 % Saint-Omer : -0,7 % Boulonnais : 0,2 % Calais : -0,8 %	0,91%

Part des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur	2009-2010	8%	12,2%
Nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur	2009-2010	159 196	2 278 073
Nombre de 15-59 ans ayant au moins un diplôme universitaire de 1er cycle	2008	Nord Sambre-Avesnois : 22 229 Cambresis : 17 528 Valenciennes : 35 438 Douaisis : 25 957 Lille : 142 677 Roubaix-Tourcoing : 50 925 Flandre-Lys : 14 134 Dunkerque : 27 952 Pas-de-Calais Artois-Ternois : 30 100 Lens-Hénin : 29 218 Béthunes-Bruay : 29 217 Berck-Montreuil : 10 630 Saint-Omer : 12 038 Boulonnais : 16 870 Calais : 15 921	8 875 389

Indicateur régional pour le Nord-Pas-de-Calais	Année	Valeur	Indicateur national
Nombre de 15-59 ans ayant un CAP ou un BEP	2008	Nord Sambre-Avesnois : 27 820 Cambresis : 21 615 Valenciennes : 42 349 Douaisis : 30 707 Lille : 67 424 Roubaix-Tourcoing : 41 255 Flandre-Lys : 13 531 Dunkerque : 29 809 Pas-de-Calais Artois-Ternois : 29 998 Lens-Hénin : 46 558 Béthunes-Bruay : 36 485 Berck-Montreuil : 12 988 Saint-Omer : 14 560 Boulonnais : 18 551 Calais : 20 434	6 920 958
Part des 15-59 ans ayant au moins un diplôme universitaire de 1er cycle	2008	Nord Sambre-Avesnois : 15,9 % Cambresis : 16,8 % Valenciennes : 16,7 % Douaisis : 17,4 % Lille : 28,3 % Roubaix-Tourcoing : 20,1 % Flandre-Lys : 19,6 % Dunkerque : 17,8 % Pas-de-Calais Artois-Ternois : 20,8 % Lens-Hénin : 13,3 % Béthunes-Bruay : 16,8 % Berck-Montreuil : 17,4 % Saint-Omer : 17,2 % Boulonnais : 17,3 % Calais : 16 %	23,9%

Indicateur régional pour le Nord-Pas-de-Calais	Année	Valeur	Indicateur national
Part des 15-59 ans ayant un CAP ou un BEP	2008	Nord Sambre-Avesnois : 19,8 % Cambresis : 20,7 % Valenciennes : 20 % Douaisis : 20,5 % Lille : 13,4 % Roubaix-Tourcoing : 16,3 % Flandre-Lys : 18,7 % Dunkerque : 19 % Pas-de-Calais Artois-Ternois : 20,7 % Lens-Hénin : 21,2 % Béthunes-Bruay : 21 % Berck-Montreuil : 21,3 % Saint-Omer : 20,9 % Boulonnais : 19 % Calaisis : 20,5 %	18,7%
Indice de qualification	2007	Nord Sambre-Avesnois : 85,3 Cambresis : 78,3 Valenciennes : 94,8 Douaisis : 92,5 Lille : 187 Roubaix-Tourcoing : 90,7 Flandre-Lys : 101 Dunkerque : 92,9 Pas-de-Calais Artois-Ternois : 121 Lens-Hénin : 67,1 Béthunes-Bruay : 93,4 Berck-Montreuil : 83,6 Saint-Omer : 91,9 Boulonnais : 82,6 Calaisis : 81,8	133
Dépense moyenne par jeune dans l'enseignement du 1er degré et du 2nd degré	2008	4 290 €/jeune	4 410 €/jeune
Dépense moyenne par jeune dans l'enseignement supérieur	2008	7 160 €/jeune	8 220 €/jeune
Dépense moyenne par lycéen	2008	7 130 €/jeune	7 410 €/jeune

### I. LES SYSTEMES URBAINS DU NORD-PAS-DE-CALAIS

Avec une superficie de 12 414 km<sup>2</sup>, la région Nord Pas-de-Calais est la 12<sup>ème</sup> région de France en termes de superficie. Elle est, hors Ile-de-France, la **troisième région la plus peuplée**. Le développement économique de ses principaux pôles urbains et les différents choix de résidence des ménages structurent la région en **24 aires urbaines (chiffre 2010)**. Par ailleurs, avec près de 500 habitants au km<sup>2</sup>, **15 grandes aires régionales** couvrent plus de la moitié du territoire, rassemblant **88 % de la population** et **92 % des emplois** régionaux.

#### **1. – Les systèmes urbains locaux et le fonctionnement de la région urbaine**

La première échelle du fonctionnement urbain du Nord-Pas-de-Calais met en lumière les **relations de proximité** entre ses aires urbaines. Ces relations forment des « **systèmes urbains locaux** » qui se caractérisent par les interdépendances qu'une ou plusieurs aires urbaines tissent avec leur voisinage.

Le Nord-Pas-de-Calais dispose ainsi de **3 systèmes urbains locaux** animés par autant d'aires urbaines qui exercent une fonction de « **tête de réseau** », compte tenu de leur poids économique et démographique notamment. Il s'agit des systèmes de **Lille, Dunkerque et Valenciennes**.

A l'échelle de la région Nord-Pas-de-Calais, les systèmes urbains locaux de Lille, de Valenciennes et de la Côte d'Opale interagissent au sein d'un **système interurbain de dimension régionale** animé principalement par Lille. Il s'étend d'Ouest en Est de Berck à Maubeuge, et du Nord au Sud de Dunkerque à Fourmies. Composé de **21 aires urbaines sur 24**, il regroupe **3 536 650 habitants** soit près de **87% de la population** de la région. Ce système est polycentrique et animé par l'aire urbaine de Lille qui polarise, en tant que tête de réseau, le plus grand nombre des relations existantes. Les aires urbaines de Valenciennes et de Dunkerque (avec Boulogne-sur-Mer) se démarquent comme étant des aires urbaines structurantes du système interurbain, animant leur système urbain local.

##### a. Le système urbain local de Lille

L'aire urbaine de Lille entretient localement des relations préférentielles d'interdépendances avec les aires urbaines de Douai-Lens, Béthune, Arras, Hazebrouck, Merville, Bailleul et Armentières.

De plus, l'aire urbaine d'Arras entretient localement des relations d'interdépendance avec l'aire urbaine de Saint-Pol-sur-Ternoise. Ces aires urbaines forment ainsi un système urbain local qui regroupe 2 250 384 habitants en 2006. Ce système urbain local est interdépartemental, les aires urbaines de Béthune, Arras et Saint-Pol-sur-Ternoise étant situées dans le département du Pas-de-Calais, les autres dans celui du Nord. Ce système urbain local doit aussi obligatoirement s'apprécier dans sa position frontalière et notamment par rapport aux territoires belges intégrés dans les différentes instances de coopération transfrontalières.

##### Forces :

Tissu économique Lillois dynamique et diversifié

Présence de nombreux pôles de compétitivité (Euratechnologies, Uptex, NSL, Maud)

Zones d'emplois avec des potentialités de résilience : Lille – Roubaix Tourcoing – Lens Hénin

##### Faiblesses :

Accès et retour à l'emploi des jeunes

Industrie traditionnelle en restructuration : (textile, habillement, édition, imprimerie, papier)

Engorgement routier au sud de la métropole

Foncier rare

Population vieillissante (Arras)

##### Opportunités :

Relais de croissance important : TIC, santé, éco-entreprises

Métropole transfrontalière : création du GECT de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai en 2008

#### Menaces :

Situation géographique exposant à la concurrence de la Belgique, de l'Île de France et de la Grande-Bretagne.  
Périurbanisation

#### b. Le système urbain local de Valenciennes

L'aire urbaine de Valenciennes entretient localement des relations d'interdépendances avec les aires urbaines de Caudry, Aulnoye-Aymeries et Fourmies. De plus, les aires urbaines d'Aulnoye-Aymeries et Caudry entretiennent respectivement des relations locales d'interdépendances avec les aires urbaines de Cambrai et Maubeuge. Ainsi, ces aires urbaines forment un système urbain local qui regroupe 620 787 habitants en 2006.

Comme pour Lille, le système urbain local de Valenciennes doit également s'apprécier dans sa position frontalière. La typologie des relations préférentielles constatées entre Valenciennes, Maubeuge, Aulnoye-Aymeries et Cambrai montre une spécialisation économique de ces relations. Celle constatée entre Valenciennes et Caudry montre une spécialisation résidentielle et touristique. Enfin, Valenciennes est l'aire urbaine la plus « métropolisée » de ce système urbain local.

#### Forces :

Structuration de la filière transports terrestres

#### Faiblesses :

Faiblesse de la R & D privée

Chômage et difficultés sociales : 10,2% de la pop bénéficie du RSA

Population vieillissante (Cambrésis)

#### Opportunités :

Création d'un parc scientifique et technique notamment sur les transports terrestres

Le pôle image

Le Canal Seine Nord - Europe et la plate-forme multimodale de Marquion

#### Menaces :

Prédominance du secteur automobile (Valenciennois) et textile (Cambrésis) dans un contexte économique difficile

Au delà de leurs relations de proximité avec leurs systèmes urbains locaux, les aires urbaines de Lille et de Valenciennes s'inscrivent également dans une dynamique à plus large échelle, transfrontalière et interdépartementale, qui regroupe 3 millions d'habitants au sein de l'aire métropolitaine de Lille (AML).

#### c. Le système urbain local de la Côte d'Opale

Les aires urbaines de Dunkerque, Boulogne-sur-Mer, Etaples, Saint-Omer, Calais et Berck entretiennent localement des relations d'interdépendances. Elles forment un système urbain local qui regroupe 664 939 habitants en 2006. Ce système urbain local est interdépartemental par l'aire urbaine de Dunkerque située dans le département du Nord, transfrontalière avec la Belgique. Il constitue aussi une des portes de la France vers le Royaume-Uni. La typologie des relations préférentielles constatées entre ces six aires urbaines montre une prédominance économique des relations. Enfin, les aires urbaines de Dunkerque, Calais, Boulogne-sur-Mer et Saint-Omer sont les aires urbaines les plus impactées par le processus de métropolisation.

#### Forces :

Littoral 140km

Accessibilité - Transport

Développement de la filière de la pêche et de l'aquaculture

#### Faiblesses :

Zones d'emplois menacées : Saint Omer – Berck - Montreuil

#### Opportunités :

Mieux valoriser les ports maritimes (conférence portuaire)

Développement du résidentiel, du secteur du bâtiment et des services à la personne

Positionnement international (GECT West- Vlaanderen - Dunkerque – Côte d'Opale)

#### Menaces :

Risques littoraux, (les waterings, la submersion marine)

Réchauffement climatique

## 2. – Les dynamiques de périurbanisation

Les récentes tendances de 1999-2006 font apparaître des contrastes saillants entre les territoires. Le périurbain connaît une croissance soutenue, accompagné dans une moindre mesure par le rural. Les pôles urbains perdent globalement de la population. Seules quelques villes-centres poursuivent leur densification, comme Lille, Arras ou Berck. L'accroissement du nombre de ménages ralentit dans la majorité des villes-centres régionales. L'élément marquant est la **progression quasi-généralisée de l'étalement urbain et de la périurbanisation dont il est nécessaire d'assurer progressivement la maîtrise**. La densité de ménages est désormais très élevée entre l'agglomération lilloise et l'ancien Arc minier, de Lens à Douai.

**L'étalement urbain** se caractérise par une **artificialisation des sols** des zones périphériques aux centres urbains. Outre la construction de locaux non résidentiels et l'aménagement de voies de circulation, il est aussi la conséquence de **l'augmentation de la densité de ménages** dans ces espaces. On peut identifier certaines villes-centres où la distance s'accroît notablement au cours du temps (Hénin-Beaumont ou Douai par exemple), signe d'un dynamisme accru du périurbain. Pour d'autres, comme Valenciennes ou Béthune, cette distance apparaît plus stable et souligne une absence d'étalement urbain, les populations nouvelles venant le cas échéant s'installer au plus près du pôle urbain.

**Les enjeux environnementaux** sont multiples tels que la préservation des espaces naturels déjà très rares, le maintien et la reconstruction des continuités écologiques, et l'élévation générale de la matrice environnementale. L'enjeu majeur réside dans le maintien d'une ressource en eau de qualité, les nappes phréatiques étant fortement polluées et la capacité de traitement maximale, quasiment atteinte.

- Conforter la lutte anti-érosive des sols cultivés
- Préserver la **qualité des eaux**.
- Préserver la **biodiversité** remarquable des espaces régionaux notamment dans les milieux humides et les coteaux calcaires.
- Permettre l'**extension forestière raisonnée** qui doit coexister avec l'agriculture sur les terres fertiles
- Préserver le **foncier agricole** en limite des zones urbaines
- La **réduction des gaz à effet de serre, la qualité de l'air et l'adaptation au changement climatique** constituent de nouveaux enjeux et défis à relever

## 3. – Les partenariats existants et l'organisation territoriale

### a. Les pôles métropolitains

La création de *trois pôles métropolitains* est en discussion dans le Nord –Pas-de-Calais : un pôle sur le littoral porté par SMCO, un pôle sur l'Artois - Douaisis, un pôle sur le Hainaut - Cambrésis.

### b. Le projet de cadre de cohérence de l'aire métropolitaine lilloise

L'aire métropolitaine lilloise, positionnée géographiquement au sein de la North-West-Metropolitan-Area (NWMA) et d'un réseau d'infrastructures dense, réunit l'arc sud et l'ancien bassin minier (Béthune, Lens Douai, Valenciennes), Arras, Lille et son versant Belge (Courtrai, Tournai, Ypres). Elle fonctionne comme un ensemble intégré constitué de pôles urbains en réseau.

Le territoire de l'AML a plusieurs caractéristiques :

- Plus des 2/3 des actifs travaillent hors de leur commune de résidence, marquant un découplage des lieux de résidence et des lieux de travail et une dissociation entre bassins d'habitat et d'emploi. 46% du trafic routier d'échange de l'arrondissement de Lille s'effectue avec l'Arc sud, trafic en augmentation continue entre 1998 et 2007 (+20% sur cette période).

- La carte des revenus fiscaux montre des disparités importantes sur le territoire de l'AML. Ces disparités socio-spatiales sont fortement corrélées aux types de tissus composant la trame urbaine.

Les surfaces artificialisées représentent à elles seules près de 25 % du territoire de l'AML, en augmentation continue depuis 1990. De ce fait, globalement, le territoire de l'AML est de plus en plus anthropisé, en particulier sur l'agglomération Lilloise, l'arc du bassin minier et la liaison entre ces deux grands ensembles le long de l'autoroute A1.

En 2009, face à l'engorgement routier de la métropole, l'Etat a pris l'initiative d'une démarche pour repenser, avec les acteurs du territoire, la planification de l'espace et de définir un cadre de cohérence des politiques publiques (aménagement, transports, gestion des ressources naturelles) pour répondre aux enjeux majeurs identifiés sur le territoire :

- la préservation ou la restauration de la matrice environnementale, des espaces naturels et agricoles, la préservation de la ressource en eau et la prévention des risques ;

- la maîtrise de l'étalement urbain et de la péri-urbanisation dans un contexte de foncier rare et au profit d'un développement humain et économique équilibré et cohérent des territoires de l'AML, et la maîtrise de la demande de déplacement ;
- la mise en place d'un « système de transport » permettant de diminuer la dépendance à l'automobile et d'organiser un réseau de plateformes multimodales en lien avec les ports pour le fret ;
- le positionnement de l'AML dans la « North Western Métropole Area » et sa dynamique de développement transfrontalier.

Cette démarche partenariale décline les objectifs des lois Grenelle et de la Stratégie Nationale de Développement Durable en trois phases : une phase préparatoire sur la période 2009-2011 permettant de partager l'état des lieux et les enjeux, une phase d'élaboration d'un cadre de cohérence proprement dit en 2012 et une troisième phase optionnelle pour définir si nécessaire une directive territoriale d'aménagement et de développement durable sur le territoire de l'AML. Cet exercice partenarial de mise en cohérence des politiques publiques est d'autant plus nécessaire que les différentes instances de gouvernance du territoire peuvent constituer une menace pour la dynamique de l'AML. Les réflexions en cours sur la création des pôles métropolitains posent la question de l'articulation des futurs pôles, notamment sur le Hainaut et le bassin minier, avec la dynamique de l'AML.

#### c. L'aire métropolitaine du littoral portée par le Syndicat mixte de la côte d'opale.

Les collectivités locales, départementales et régionale de la façade littorale ont mis en place une démarche commune d'organisation métropolitaine au sein d'un syndicat mixte ad hoc.

Ensemble littoral, portuaire et naturel remarquable situé à l'un des détroits le plus fréquentés du monde et en façade maritime de l'aire urbaine majeure d'Europe de l'ouest

Appuyées sur

- un ensemble d'enseignement supérieur et de recherche organisé à cette échelle,
- des problématiques portuaires complémentaires faisant des 3 ports majeurs un ensemble logistique et économique de dimension européenne dans les transports de marchandises et de voyageurs et la pêche,
- un niveau conséquent d'échanges entre ses composantes territoriales
- une qualité remarquable des milieux marins et terrestres, notamment un parc naturel régional, un projet de parc marin, un site remarquable, des écosystèmes spécifiques (bande littorale diversifiée, polder et zones humides, coteaux calcaires,...),
- une communauté de problématique de risques naturels, notamment face au changement climatique (trait de côte, zones submersibles), et anthropiques (industries, production énergétique, transport notamment maritime)
- une attractivité touristique et de loisirs ainsi que des services de santé publique ou environnementale,
- une identité culturelle propre et une coopération engagée de longue date avec les voisins terrestres du Bénélux et maritimes d'Angleterre,

La Côte d'Opale constitue un ensemble majeur de la démarche de structuration métropolitaine du territoire régional, tant en terme de croissance intelligente que de développement durable dans un ensemble cohérent pour l'inclusion sociale.

#### d. Les groupements européens de coopération territoriale (GECT)

Le territoire se singularise par la dimension transfrontalière des métropoles régionales. Les systèmes urbains locaux de la Côte d'Opale et de la métropole lilloise sont structurés autour de deux GECT : le GECT West-Vlaanderen - Dunkerque – Côte d'Opale et l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai. Des projets de coopérations transfrontalières existent également pour le Hainaut.

## **II. LES AGGLOMERATIONS ET LEURS ZONES URBAINES INFRA COMMUNALES LES PLUS EN DIFFICULTE**

### **1. Le Nord pas de Calais est fortement concerné par la politique de la ville**

Près de **900 000 personnes** vivent en région Nord pas de Calais dans un **quartier situé en zone urbaine sensible** ou en **Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)** . Ces quartiers , au nombre de 285 se répartissent de la manière suivante : 73 Zones Urbaines Sensibles (**ZUS**) qui bénéficient des aides les plus importantes et 212 quartiers non ZUS dénommés Nouveaux Quartiers Prioritaires (**NQP**), sachant que les ZUS et les NQP se situent dans la géographie prioritaire des CUCS (contrats urbains de cohésion sociale) . Ces quartiers se caractérisent par des **difficultés socio-économiques** accrues . Alors que le revenu annuel moyen des nordistes atteint 16 000 €, il n'est que de **11 450 €** pour les résidents des ZUS et CUCS . L'objectif **de réduire les inégalités sociales** et les **écarts de développement** entre les territoires conduit à apprécier l'ampleur des difficultés de chaque quartier au

travers du décalage constaté entre celui-ci et son environnement proche . En Nord pas de Calais , 45% de la population des ZUS et CUCS réside au sein d'un territoire considéré en fort décrochage par rapport à son environnement .

Au 1er janvier 2006, **410 000 personnes** résident dans l'une des **73 ZUS**. Ces quartiers, historiquement considérés comme les zones urbaines les plus en difficulté , concentrent ainsi **plus d'un habitant sur dix** de la région . A ces 410 000 résidents des ZUS s'ajoutent près de 508 000 personnes habitant au sein d'un quartier NQP (CUCS hors ZUS ) . Cette importante proportion de la population traduit la très forte présence de poches urbaines de pauvreté en Nord pas de Calais .

*Les ZUS de la région sont concentrées dans la métropole lilloise, le bassin minier, le Maubeugeois, l'Arrageois, et les grandes villes du littoral : Boulogne-sur-Mer, Calais et Dunkerque.*

## **2. Des quartiers plus souvent en difficulté dans une région relativement moins prospère que la moyenne des régions françaises**

Ces poches de difficultés s'inscrivent au sein d'une région elle-même en situation économique globalement plus dégradée que le reste des régions françaises . En effet en 2009, **18,5% de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté** contre 13,5 % en France métropolitaine . Cette conjonction de difficultés , locales et régionales , est assez exceptionnelle sur le reste du territoire national . A titre d'exemple, la région Languedoc - Roussillon , au coude à coude avec le nord pas de Calais pour son taux de pauvreté très élevé, présente une part de la population en ZUS deux fois moindre, traduisant une **pauvreté plus diffuse sur le territoire**, se concentrant moins souvent qu'ailleurs au sein de poches urbaines.

Dans un contexte de **faiblesse des revenus** au niveau régional, les unités urbaines du Nord pas de Calais connaissent également des revenus faibles. Il existe toutefois au sein de la région des différences de revenus entre les différentes unités urbaines qui peuvent apparaître significatives.

## **3. Des revenus moins élevés qu'ailleurs**

Confronté à des situations de pauvreté particulièrement fréquentes , le Nord Pas de Calais fait face à une faiblesse globale des revenus dont disposent les ménages . En 2009, le **revenu médian des ménages** s'établit en effet ici à **16 000 €** par unité de consommation et classe la région au dernier rang des régions de France métropolitaine . Le revenu médian nordiste est ainsi **inférieur de 12%** par rapport au revenu médian des autres régions de province (18 000€), de 14% par rapport au revenu médian de PACA, de 16% par rapport à celui de Rhône-Alpes , de 34% par rapport à celui d'île de France .

Cette plus forte précarité régionale se confirme à l'échelle des quartiers politique de la ville . **Le revenu médian des quartiers ZUS et CUCS** s'élève en moyenne dans la région à **11 450€** par unité de consommation , sachant que les ZUS concentrent , ici comme ailleurs , plus de difficultés que les autres quartiers de la politique de la ville. La Région se caractérise également par une bien moindre présence de quartiers à revenu plus favorables : 25% des quartiers de la région affichant un revenu médian supérieur à 13 000€ contre 45% en PACA ou encore 35% dans les quartiers de province hors nord pas de Calais .

**4. Un programme d'intervention articulé autour de 3 priorités** : la rénovation urbaine qu'il faut poursuivre avec un volet « développement social urbain » , le développement économique et l'emploi, l'éducation et la formation professionnelle .

## Les enjeux des territoires ruraux

### I - LES TERRITOIRES RURAUX DU NORD – PAS-DE-CALAIS AU REGARD DES FONCTIONS RURALES :

Le territoire régional dont la densité est de 324 hab./km<sup>2</sup> se caractérise par la présence de la ville sur une grande partie du territoire mais également par un important maillage d'infrastructures et de zones d'activités.

**Le Nord-Pas-de-Calais constitue ainsi une véritable région urbaine polycentrique.**

**L'espace régional est donc majoritairement périurbain.** Avec près de 500 habitants au km<sup>2</sup>, les **15 grandes aires régionales** couvrent plus de la moitié du territoire et rassemblent **88 % de la population** et **92 % des emplois** régionaux.

**Les territoires ruraux proprement dits** se situent aux marges sud de la région, près de la Picardie et dans l'arrière-pays de Montreuil (Pays de Montreuil/Ternois/Haut Pays). Ceux-ci représentent 23 % de la surface régionale et 5 % de la population tout en ayant une densité de population de 73 habitants par km<sup>2</sup>, ce qui les rapproche de la moyenne des zones périurbaines françaises (71 hab./km<sup>2</sup>).

Au-delà des nécessaires classifications (unités urbaines..) reposant sur tels ou tels critères statistiques, force est de constater **une extension progressive de l'étalement urbain qui se manifeste dans de nombreux territoires en venant « interférer » avec les fondamentaux de l'agriculture et de la ruralité qui en constituaient jusqu'à présent le socle socioéconomique et souvent environnemental.** Les élus de ces territoires sont alors confrontés à de nouvelles attentes sociales (de type urbain) et à des mutations qui nécessitent des réponses dans de nombreux domaines (cohabitation, gestion de l'espace, maintien d'un tissu économique diversifié, équipements et réseaux) attentes qui ne peuvent pas toujours être satisfaites par les moyens que peuvent mobiliser les communes et les intercommunalités.

De nombreux élus locaux, confrontés à ces problématiques dans des configurations qui varient d'un territoire à l'autre, ont besoin d'un **accompagnement en ingénierie et en outils d'aide à la décision.**

Il leur faut par ailleurs pouvoir s'appuyer en premier lieu sur des **dispositifs de gouvernance** en capacité de traiter ces enjeux à la bonne échelle et qui permettent en particulier d'alimenter le nécessaire dialogue stratégique entre acteurs urbains et ruraux, dans l'objectif de la complémentarité des programmes d'action.

**Le dispositif des Pays ainsi que les trois Parcs naturels régionaux** constituent des échelles territoriales et des structures de dialogue urbain - rural, de gouvernance particulièrement adaptées à ces enjeux. Ils doivent permettre d'expérimenter les voies de la **recherche d'une meilleure équation entre ville, nature et agriculture.** Cette équation devra être recherchée dans le cadre d'un **dialogue permanent et de solidarités urbain – rural**, dont les enjeux sont interdépendants et dont les stratégies doivent être complémentaires, voire intégrées.

#### Les territoires ruraux ont des caractéristiques particulières en Nord Pas de Calais :

##### **1. Des évolutions démographiques traduisant une stabilité des populations en milieu rural.**

La population des territoires ruraux se stabilise à partir de 2000 et même augmente légèrement (+ 0,1 %). Le phénomène est particulièrement marquant dans le Ternois où les cantons d'Hucqueliers, Fruges et Heuchin gagnent des habitants depuis 1999.

*Le vieillissement de la population* est plus marqué dans ces zones « rurales », la proportion des retraités y est plus forte, le taux de mortalité plus élevé ; le taux de natalité y est légèrement plus faible.

- Dans le *Pays de Montreuil* : territoire marqué par un vieillissement de la population tout en ayant une hausse démographique parmi les plus importantes du Nord – Pas-de-Calais.

- *Les autres zones rurales*, dont le Sud Avesnois : stabilité démographique avec une population relativement âgée (ratio de vieillissement supérieur à la moyenne régionale).

##### **2. Des indicateurs de santé préoccupants.**

Les espaces ruraux sont caractérisés par une **surmortalité** dans les bourgs ruraux et leur périphérie. Les **services de santé** sont moindres en zones rurales :

- le nombre de médecins généralistes est deux fois inférieur en zone rurale par rapport aux zones urbaines.
- Le contraste est plus marqué pour les médecins spécialistes : 1 par habitant en zone rurale pour 4 par habitant en zone urbaine ,

### **3. Des disparités territoriales en matière sociale, d'emploi et d'habitat à prendre en compte dans les politiques d'aménagement du territoire.**

En termes de développement humain et de condition de vie, les espaces ruraux se caractérisent tout d'abord par un niveau de revenu plus faible qu'à l'échelle régionale. Toutefois, les disparités sont également moins nombreuses entre les habitants avec un éventail de revenus plus resserré.

Le taux de chômage est élevé par rapport aux autres zones rurales françaises 2011 : Berck – Montreuil 9,7 % ; Artois – Ternois 9,2 % ; Nord – Pas-de-Calais : 12,7 % ; France : 9,4 %).

**Ce taux de chômage est fortement lié à la dynamique des bassins d'emplois.**

Les zones rurales ont également **la plus forte part de foyers non imposables** par rapport à la moyenne régionale, et c'est le cas (en 2006) des zones d'emplois de **Berck – Montreuil** et du **Cambrésis**, et dans une moindre mesure, de l'**Artois – Ternois**. Il y a également moins de catégories socioprofessionnelles favorisées (Observatoire Régional de la Santé 2010), et davantage de catégories socioprofessionnelles moyennes. La part des non-diplômés est également plus importante dans l'espace rural que dans le reste de la région

Le secteur très rural du **Pays des 7 Vallées et du Ternois** est caractérisé par :

- la pauvreté des seniors
- la faiblesse globale des ressources de la population.
- des difficultés sanitaires : part des logements à faible confort élevée et surmortalité prononcée
- des difficultés d'accès aux équipements et services
- un niveau de formation en retrait par rapport à la moyenne régionale.

Les mêmes caractéristiques se retrouvent en **Sud-Avesnois** et dans une moindre mesure dans le **Sud Cambrésis (Bapaumois)**, avec toutefois des indicateurs sanitaires plus proches des standards régionaux.

En matière de logement, les ménages sont plus souvent propriétaires de leur logement, mais les conditions de vie peuvent être plus difficiles avec un nombre important de ménages en précarité énergétique, des logements plus anciens et plus fréquemment avec un confort sanitaire restreint.

Aussi la diminution de la taille des ménages implique une **hausse de demande de logements** parfois même sur des espaces en recul démographique.

En matière d'activité économique, l'espace rural se caractérise par une activité industrielle et agricole qui reste encore présente même si l'emploi lié aux activités résidentielles s'est développé. Ainsi, un emploi sur neuf est un emploi agricole et près d'un quart des emplois salariés sont dans le secteur de l'industrie. L'espace rural garde ainsi une fonction productive même si celle-ci s'est contractée avec une baisse importante des emplois dans ces secteurs tandis que les services aux entreprises se concentrent dans les pôles urbains. La fonction résidentielle des espaces ruraux a par contre confirmé un développement des emplois présentsiels, c'est-à-dire répondant aux besoins la population présente sur le territoire. Au sein de ce secteur, les emplois des secteurs du commerce et de la construction sont proportionnellement plus développés que dans les autres territoires de la région tandis que les services aux particuliers et les activités liées au tourisme sont moins présents.

### **4. Des services de proximité particulièrement concentrés dans les zones urbaines.**

Globalement, les zones rurales ont **moins de services de proximité que les zones périurbaines** voisines malgré des disparités territoriales.

\* Certaines zones périurbaines apparaissent relativement sous dotées en services de proximité : communes du Sud-Est Arrageois, arrière-pays au sud de Dunkerque,

\* Le périurbain intermédiaire entre le Bassin Minier et la région de Lille, jusqu'au nord d'Arras et à l'est de St-Omer est bien doté en services de proximité, en continuité avec les espaces urbains,

\* Autour de Fruges, Fauquembergues et Hucquelières, demeure encore une zone peu dotée et éloignée des services,

\* Les services « de gamme supérieure » de la région sont en général concentrés sur l'espace urbain.

Sur le plan **économique**, les zones rurales les plus isolées apparaissent mieux dotées en emplois dans le secteur des services à la personne, de la construction et de l'agriculture. **L'économie sociale** est une économie de proximité, au champ d'action essentiellement local, caractérisée par des entreprises de petite taille, et des emplois occasionnels ou à temps partiel. Sa **part dans l'emploi peut dépasser 20 % dans les zones les plus rurales**, où elle peut constituer un facteur structurant de l'économie et de la vie locale.

Ces constats renvoient à des **enjeux de politiques d'aménagement du territoire et du logement**.

Les **enjeux** sont divers suivant les zones :

- mise en place de structures d'accueil pour personnes âgées
- maîtrise de l'artificialisation des sols
- prévision des futurs besoins en logements

**La période plus récente** a fait apparaître, du fait de la persistance de la crise économique qui a pris naissance en 2008, **de nouveaux phénomènes qui impactent les comportements des ménages** confrontés aux conséquences de l'éloignement des centres urbains et à des difficultés économiques accentuées : coût des déplacements en automobile, coût des combustibles domestiques (pour des logements souvent mal isolés), éloignement des services, vieillissement des premières populations périurbaines, émergence de problèmes sociaux nouveaux....

La périurbanisation devient alors fortement « subie » par les habitants du rural en voie de périurbanisation .La hausse du prix de l'énergie est ressentie comme une « triple peine » là où les solutions de transport en commun sont insuffisantes voire inexistantes. Force est de constater les manifestations de ces nouvelles formes d'insatisfaction, d'isolement, voire de précarité et un début de « renversement » de l'attractivité résidentielle des communes les plus éloignées ou les plus mal desservies.

Vient s'ajouter l'exacerbation des concurrences dans les usages de l'espace au regard des tensions entre trames « urbaine », agricole et naturelle, qui aboutit le plus souvent à un ajustement par la diminution des terres agricoles.

Au regard de ces évolutions, il est indispensable de proposer aux communes rurales des alternatives à la périurbanisation villageoise, soit le renouvellement de la trame urbaine des bourgs et villages : cœurs de villages, approches intégrées du commerce de proximité à l'échelle EPCI ou Pays, villages d'artisans...et ceci au regard des difficultés suivantes :

- manque de modèles (formes urbaines innovantes..).
- manque d'ingénierie ou d'articulation des ingénieries.
- difficulté à mobiliser les bailleurs sociaux pour développer le logement social en milieu rural.

Pour cela et au regard des autres enjeux, c'est une **stratégie d'aménagement et de développement intégrée qu'il faudra proposer à ces communes rurales touchées à des degrés divers par l'étalement urbain** :

-urbanisme : PLU intercommunaux, stratégies foncières, rationalisation des équipements, maîtrise de l'artificialisation des sols, prévision des futurs besoins en logements, valorisation des dents creuses, de la vacance..... Prendre en compte les enjeux économiques et fonciers des exploitations agricoles dès l'amont des documents de planification. Préserver le foncier agricole en tant que ressource non renouvelable.

-développement économique équilibré et moins consommateur d'espace, affirmation du rôle des ressources locales et du développement endogène : les SPL, PER et autres grappes d'entreprises sont autant d'initiatives permettant de développer des circuits courts autres qu'alimentaires, permettant de stabiliser des emplois et donc les entreprises de services induits et donc la population des territoires ruraux, Encourager les filières de valorisation du bois .

-cohésion sociale : mise en place de structures d'accueil pour les personnes âgées, réduire la fracture numérique territoriale...

-agriculture : porter un projet agricole durable adapté à la diversité des exploitations et à leur contexte socio-économique, maintenir des productions diversifiées, à haute valeur ajoutée maintenant les agriculteurs et les emplois sur les territoires, préserver le foncier agricole. Consolider une alliance entre agriculture et nature pour lutter contre l'étalement urbain et économique. Assurer dans la durée la compétitivité des exploitations agricoles. Favoriser la transmission et l'installation des jeunes agriculteurs. Renforcer le caractère multi fonctionnel de l'agriculture et impliquer les agriculteurs dans les projets de territoires. Privilégier les circuits courts, adapter l'organisation des filières économiques performantes et les stratégies de bassins, l'économie circulaire et les réseaux locaux en cohérence avec les ressources locales.

-mobilité durable : promouvoir le covoiturage, développer des actions en faveur des transports collectifs dans les territoires ruraux, les transports à la demande...

-environnement : préserver les ressources naturelles et la trame verte et bleue, en lien avec les acteurs agricoles et forestiers. Valoriser et renforcer les contributions biodiversitaires des exploitations, développer les MAE, l'agroforesterie ...

- culture : Développer et renforcer l'accès aux ressources et pratiques culturelles et artistiques dans les territoires ruraux

- coopération : accompagner et renforcer la mise en réseaux des acteurs des zones rurales et périurbaines

## **II. LES PRINCIPAUX ENJEUX DES TERRITOIRES RURAUX AU REGARD DES FILIERES AGRICOLE, SYLVICOLE ET AGROALIMENTAIRE :**

La part du territoire régional dédiée à l'agriculture est très importante. Les surfaces exploitées représentent 66 % soit **817 000 ha**. De la forte densité de population découle **l'un des plus forts taux nationaux d'artificialisation** (15 %), notamment au profit de l'habitat individuel et des infrastructures, ou des zones d'activités et le plus **faible taux de couverture forestière avec près de 9 % du territoire**.

L'agriculture compte 27 300 actifs permanents sur les exploitations. Le Nord-Pas-de-Calais est la *4ème région* française pour l'emploi fourni par le secteur agroalimentaire, avec *27 000 salariés* dans les entreprises de plus de 20 salariés. Les entreprises artisanales du secteur alimentation représenteraient quelques *17 000 emplois*. Ainsi l'ensemble des secteurs agricoles et agroalimentaires représentent régionalement plus de **71 000 emplois salariés directs**, sans compter les emplois induits (R et D, services de développement et organisations professionnelles diverses, transport, matériels et entretien, construction, amont agricole, conditionnement et emballage, commerce,...)...

En Nord-Pas-de-Calais, la valeur de la production agricole régionale est estimée à **2,56 milliards d'€** en 2010 (2/3 végétal, 1/3 animal), plaçant le Nord Pas-de-Calais au 13ème rang des régions françaises. L'industrie agroalimentaire régionale est au troisième rang en matière de chiffre d'affaires (9,1 milliards d'euros, soit 6,6 % du chiffre d'affaires national), et au premier rang des régions françaises en termes d'exportations (12,5 % des ventes nationales).

Au plan régional, **les industries agroalimentaires sont très présentes et diverses**, couvrant l'ensemble des secteurs de production agricole jusqu'aux filières halieutiques et intégrant la première et la deuxième transformation. Elles se sont développées d'une part à partir des bassins de production agricole et d'autre part à partir des activités portuaires, en particulier de Dunkerque (secteurs tels que torréfaction de café, chocolaterie-confiserie, ...) et Boulogne (halieutique). De grands groupes leaders mondiaux dans leur spécialité sont présents (Roquette Frères, Lesaffre International, Téréos, Leroux, Bonduelle, Mc Cain,...) et coexistent avec un tissu dense et diversifié de PME et TPE. La densité et la qualité des infrastructures de communication a favorisé les implantations industrielles.

### **Les enjeux de préservation du patrimoine naturel et de l'identité régionale :**

Les paysages façonnés par l'agriculture ont marqué historiquement l'identité régionale et la diversité des paysages

- plaines basses humides et denses réseaux hydrauliques avec les Wateringues et les réseaux de la plaine de la Scarpe et de l'Escaut ;
- plateau de l'Artois aux paysages d'open-field entaillés de vallées vertes ;
- zones bocagères du Boulonnais et du Haut Pays à l'Ouest, et de l'Avesnois-Thiérache au confins du relief des Ardennes à l'Est.

### **Les enjeux environnementaux** sont multiples :

- Conforter la lutte anti-érosive des sols cultivés ;
- Préserver la **qualité des eaux** ;
- Préserver la **biodiversité** remarquable des espaces régionaux notamment dans les milieux humides et les coteaux calcaires ;

- Permettre l'**extension forestière raisonnée** qui doit coexister avec l'agriculture sur les terres fertiles ;
- Préserver le **foncier agricole** en limite des zones urbaines ;
- La **réduction des gaz à effet de serre, la qualité de l'air et l'adaptation au changement climatique** constituent de nouveaux enjeux et défis à relever.

#### **Les enjeux économiques sont :**

- Développer la diversité des productions et des systèmes de production avec maintien de la polyculture-élevage et de l'élevage et mise en valeur durable du potentiel naturel pédoclimatique ;
- Renforcer la compétitivité des exploitations et des filières agricoles ;
- Favoriser une gouvernance des territoires en collaboration avec des représentants agricoles pour éviter tout conflit d'usage ;
- Accentuer la valorisation du potentiel régional de recherche privée agroalimentaire, recherche universitaire en biochimie, génomique et physiologie végétale, évolution des populations végétales, laboratoire de l'INRA sol à conforter ;
- Promouvoir la constitution de pôles de rayonnement régional voire national sur l'avenir des secteurs agricoles et alimentaires régionaux : recherche variétale, productivité des sols et nouvelles pratiques agronomiques environnementales, agroalimentaire et santé ;
- Accentuer l'implication des pôles de compétitivité dans les axes stratégiques régionaux : énergie, valorisation des co-produits, filières non alimentaires, logistique ;
- Structurer en aval la recherche et développement pour favoriser le transfert technologique auprès des entreprises régionales en privilégiant la formation à l'utilisation de ces nouvelles technologies ;
- Constituer des filières en aval en matière de gestion forestière (production de bois énergie).

### **III. ANALYSE AFOM DES ESPACES AGRICOLES**

#### **Points forts ou opportunités**

- Une présence importante de l'agriculture dans l'espace régional et un potentiel naturel à l'origine de performances notables ;
- Un contexte pédoclimatique favorable à la productivité de l'agriculture et à la diversité des productions ;
- Les performances agricoles traduisent aussi les compétences et le niveau technique des exploitants. Ils bénéficient d'une bonne formation via les réseaux de développement et de formation ;
- Les performances économiques sont notables : leader en termes de capacités productives pour les principales productions agricoles, troisième région française pour le chiffre d'affaires de l'industrie agroalimentaire, premier rang pour l'exportation (12,5 % des ventes nationales). Les systèmes de production, de l'exploitation à la transformation, génèrent ainsi de l'emploi et des richesses, notamment en milieu rural ;
- Une diversité des productions et des systèmes de production (systèmes mixtes ou cultures avoisinant l'élevage) générant une forte valeur ajoutée à l'ha et une industrie aval multiple et limitant la dépendance aux ressources importées
- Une capacité d'autonomie des exploitations régionales dû à la coexistence de l'élevage et des cultures dans les exploitations.

Le milieu physique, le potentiel humain et la diversité des productions constituent des facteurs d'adaptation aux crises et aux enjeux environnementaux. Les filières de production en aval et en amont de l'agriculture sont organisées ; la première transformation étant fortement liée aux bassins de production. Les circuits sont également diversifiés (agroalimentaire, négoce, export, circuits courts) ; les entreprises et infrastructures correspondantes sont présentes, plus ou moins restructurés ou organisés selon les secteurs.

- Une situation privilégiée au cœur de l'Europe bénéficiant des infrastructures de transport nécessaires ayant permis une implantation des industries agroalimentaires nationales ou internationales. Le canal Seine Nord, le réseau portuaire et les capacités de stockage sont des atouts spécifiques pour le développement des échanges transfrontaliers et trans-régionaux.

#### **Points faibles ou menaces**

- Un espace agricole se réduisant du fait de l'artificialisation des sols ;
- Une sous représentation des agriculteurs en amont des processus d'aménagement de l'espace ;
- Une population agricole tendant à décliner du fait de la concentration des exploitations ;
- L'installation des jeunes agriculteurs est rendue difficile par le contexte de pression sur les terres agricoles ;
- Une faible part d'espaces naturels et forestiers sur le territoire régional conduit à une demande sociétale accrue pour ce type de milieux ;
- L'agriculture est productive et dépendante des intrants et d'approvisionnements divers. Compte-tenu des perspectives de la PAC, des prix de l'énergie, des considérations environnementales, la recherche d'optimum économique doit anticiper les changements de pratiques ;
- Une agriculture économiquement fragile dans certaines zones d'intérêt écologique ou paysager (marais de St Omer, prairies humides de la plaine de la Scarpe, coteaux calcaires) ;
- Une sous représentation des équipes de recherche en agronomie sur le territoire régional : l'INRA réduit ses implantations et l'IRSTEA (ex CEMAGREF) est absent ;
- Une moindre spécialisation et une taille moyenne des exploitations les rendent dépendants : poids des amortissements, dépendance aux prêts bancaires, charges rapportées aux facteurs de production élevées.

## I. LES PRINCIPAUX ENJEUX DES ESPACES LITTORAUX :

### **1. Un développement économique diversifié et soutenable pour le territoire**

Comparée à l'ensemble du littoral français, l'attractivité du littoral régional est faible que ce soit au niveau productif, implantation de facteurs de production et de capitaux, et résidentiel, arrivées de personnes contribuant à capter des revenus favorisant ainsi le développement économique local (résidents travaillant hors de la zone, retraités ou touristes).

Pour autant, les espaces littoraux possèdent un **potentiel de croissance et d'emplois** qu'il convient d'accompagner notamment en mobilisant la recherche et l'innovation dans les secteurs traditionnels (pêcheries avec le pôle Aquimer) mais également dans les secteurs de la « croissance bleue », telles les énergies marines : projets de Boulogne et Dunkerque (il apparaît que l'éolien flottant serait à exclure sur la façade Manche est-mer du Nord, ce qui limiterait à l'éolien posé et à l'hydrolien).

Dans le cadre d'une gestion écologique des ressources, le territoire pourrait investir dans une **diversification de son activité** et envisager le développement d'une **filière de valorisation des estuaires** (filière bio-cosmétique par exemple).

Le **développement de l'activité portuaire et fluvial** est un enjeu majeur pour la région, qui nécessiterait d'avoir une meilleure connaissance sur l'emploi lié à l'activité portuaire (impacts de la fermeture de Sea France, potentiel projets de développement de Dunkerque, de Calais, du canal Seine Nord Europe...).

Le **développement de l'activité touristique** est un atout majeur pour l'économie des territoires concernés (sud du littoral régional), mais fait peser des risques sur le capital environnemental, d'où la nécessité d'accompagner l'activité touristique vers un tourisme durable. Le développement du tourisme passe par l'amélioration de **l'accessibilité du littoral et de l'arrière-pays, la poursuite de l'amélioration des eaux de baignade, le développement d'une stratégie pour les ports de plaisance, la limitation de l'érosion des milieux et des paysages.**

Le développement de l'activité touristique va de pair avec un vieillissement de la population résidente et de la part de l'emploi lié au secteur résidentiel et aux services à la personne. Les **enjeux** liés à ce **vieillissement** vont porter sur la **capacité d'accueil et de prise en charge de ces personnes** de plus en plus dépendantes dans des établissements, et de la formation de la population à des métiers de service à la personne vers des personnes de plus en plus dépendantes.

### **2. L'adaptation au changement climatique et la gestion des risques littoraux**

**L'amélioration des connaissances** sur les conséquences à court et moyen terme des **effets du changement climatique sur les espaces littoraux** apparaît nécessaire.

Il s'agit de mettre en œuvre les préconisations de **gestion du trait de côte** en appliquant les principes de la gestion intégrée des zones côtières (**GIZC**). La GIZC figure dans le contrat de projet Etat-Région 2007-2013 déclinée au travers de diverses actions notamment : travaux d'aménagement portuaire, étude sur les submersions marines, implantation du **FRAC** à Dunkerque, coopération métropolitaine, fonds de développement du littoral (**FODEL**). Mais contrairement aux préconisations en la matière, il ne semble pas que la mise en œuvre de la GIZC au niveau régional se soit appuyée sur une structure de gouvernance qui aurait mis en place un comité de pilotage pour piloter une réflexion prospective et la définition d'un projet à long terme ainsi que des indicateurs destinés à permettre le suivi des actions et leur évaluation. Dans ce contexte le bilan de la mise en œuvre de la GIZC en Nord-Pas-de-Calais semble difficile.

Tirer parti de l'expérience de gouvernance en matière de GIZC pilotée par le SMCO (en particulier suite à un appel à projets de la DATAR) pendant plusieurs années, permettra de conduire une réflexion prospective et la définition d'un projet à long terme ainsi que des indicateurs destinés à permettre le suivi des actions et leur évaluation. Il faut également assurer les interfaces entre l'approche « terre – mer » que préconise la Recommandation européenne sur la GIZC et le développement de stratégies de gestion des usages de l'espace marin en tant que tel.

En matière de **gestion du trait de côte** – recul stratégique et/. ou défense contre la mer, l'approche développée dans le rapport Cousin en 2012 développe des recommandations stratégiques et des propositions d'action.

**La gestion des risques** (submersion marine, inondation) et **l'adaptation au changement climatique** concerne la totalité du territoire littoral. Les déficiences actuelles en matière de gouvernance (ingénierie, gestion des ouvrages et systèmes de protection, compétences techniques, juridiques, impacts politiques et financiers) semblent créditer l'hypothèse que ce sujet soit porté par une structure interterritoriale à l'échelle du littoral (et pouvant s'appuyer sur les compétences exercées par les EPCI des différents territoires concernés).

Enfin, l'importance des risques naturels sur cette zone pourrait être valorisée via le développement d'une compétence « gestion de risque », à l'instar du bassin minier qui a développé une filière dépollution notamment sur l'ancien site de Metaleurop.

### 3. Intégrer la problématique du lien terre-mer

**Assurer l'exercice des usages en mer aux générations futures** dans une perspective de développement durable est l'objectif du plan d'actions pour le milieu marin (PAMM). Ce document portant sur la zone de la sous-région Manche –Mer du Nord (déclinaison nationale de la directive cadre « stratégie pour le milieu marin) est en cours de réalisation et est piloté par le préfet maritime de la Manche - mer du Nord et le préfet de la région Haute Normandie. Le PAMM vise à réaliser ou maintenir un **bon état écologique des eaux marines** et à cette fin à **réduire les impacts des différentes activités humaines sur ce milieu**. Il porte une approche intégrée de la gestion du milieu marin et permettra de développer la prise en compte du lien terre-mer auprès des aménageurs en s'appuyant parallèlement sur une stratégie de GIZC qui permette de prendre en compte les enjeux sociaux, économiques (agriculture, tourisme, industrie..) et environnementaux des territoires littoraux.

Un des enjeux majeurs des territoires littoraux est de « réouvrir le littoral vers la mer » : l'aménagement du territoire doit favoriser un développement du territoire appuyé sur son caractère maritime.

### 4. Les enjeux de coopération territoriale

Le littoral se situe à une **double frontière** : une frontière maritime avec la Grande-Bretagne et une terrestre avec la Belgique. Les frontières maritimes et terrestres sont certes de nature différentes mais des enjeux transfrontaliers communs demeurent. La coopération de proximité avec la **province de Flandre occidentale** et le **Kent** doit être approfondie afin **d'améliorer l'efficacité et la mise en œuvre de la stratégie pour le milieu marin** et la gestion des risques.

### 5. Une gestion de l'espace visant à éviter les conflits d'usage des sols et la périurbanisation

L'espace littoral est de plus en plus convoité, du fait d'une part de sa rareté car soumis à des contraintes par rapport au risque côtier ou de protection et de valorisation du patrimoine naturel, et d'autre part de la pression démographique et foncière (développement résidentiel, économique, touristique).

**La zone littorale** devra mettre en place de nouveaux dispositifs d'aménagement (**planification et compatibilité des documents d'urbanisme avec les PPR**, révision de documents d'urbanisme, organisation de l'accueil de nouveaux habitants, formes urbaines, adaptation de l'habitat, maintien des terres agricoles, équilibre ville./nature./agriculture...), de gestion foncière (stratégies foncières adaptées et mobilisation des outils et opérateurs fonciers publics), de gestion des eaux pour faire face aux risques identifiés sur ce territoire.

**Elaborer et mettre en œuvre des stratégies d'aménagement et de gestion foncière** visant le maintien du trait de côte et des milieux naturels littoraux, adaptées à l'importance du risque de submersion marine et s'appuyant sur des analyses coûts/avantages. Organiser leur prise en compte dans les documents de planification aux différentes échelles. Faire un travail spécifique sur les documents de planification des secteurs littoraux dans une logique d'appui auprès des collectivités locales. Mettre en place des stratégies foncières globales ou coordonnées. Préserver les terres agricoles et développer les espaces et milieux naturels. Mobiliser les fonciers de l'économie (mode d'occupation et de gestion des ZAE..) dans cette démarche préventive et adaptative de gestion de l'espace urbain et rural. Limiter l'étalement urbain.

Deux scénarios potentiels sont envisageables pour le territoire :

→ - *un scénario « laisser faire »* se caractérisant par une généralisation de la périurbanisation et de ses impacts négatifs

- - *un scénario volontariste de métropolisation* (polarisation du développement autour des centres urbains non soumis aux aléas naturels, ou le cas échéant, en fonction du résultat des études en cours sur la relocalisation, autour de nouveaux centres à définir) et assurant le développement des autres communes dans une logique de solidarité territoriale : prise en compte de la valeur des aménités (zones naturelles d'expansion des crues, qualité des paysages et des milieux naturels, services éco systémiques, tourisme nature et durable, agriculture durable et économie circulaire..) dans une logique de péréquation des ressources et des moyens.
- Pour atteindre ce deuxième scénario, des enjeux différenciés sont envisageables selon les territoires :
- - concentrer le développement urbain du territoire dans les pôles majeurs existants en soutenant la densification et le développement d'une offre de logement adaptée, notamment en destination des jeunes actifs.
- - accompagner ce développement d'un soutien à la diversification de l'économie, elle-même à concentrer dans les pôles majeurs existants, et favoriser les projets structurants à l'échelle métropolitaine et le développement d'une économie résidentielle durable.
- - encadrer l'étalement urbain de la proche bande rétro-littorale, généré autour des voies de communication, notamment l'A16, en soutenant des formes urbaines adaptées aux enjeux environnementaux et à la prévention des risques. Plus loin dans l'arrière-pays, préserver l'activité et les surfaces agricoles.

La démarche Inter SCOT portée par le SMCO favorise l'homogénéisation des méthodes de réalisation des diagnostics, l'harmonisation des projections de population de manière réaliste au sein de l'espace littoral, et permettrait d'avoir une approche partagée de la contribution du littoral à l'objectif affiché dans le SRADT de réduction de l'artificialisation des sols.

## 6. L'appréhension du rôle du littoral à l'échelle régionale

Le littoral, via ses ports, constitue une des principales portes d'entrée régionales en matière de flux des personnes et la principale porte d'entrée des biens sur le territoire régional. Le **développement de l'accessibilité du littoral** vis à vis de la métropole lilloise et en interne (trop forte dépendance à la voiture pour les flux internes à l'espace) constitue un **enjeu majeur pour l'attractivité régionale**. La connexion avec l'hinterland et les ports intérieurs est un enjeu majeur en matière de développement de l'activité portuaire et fluvial.

**Le développement du littoral notamment économique et touristique** doit se faire de manière cohérente avec le reste de la région et surtout l'aire métropolitaine lilloise. Le fait que certaines zones du littoral (Saint Omer, Flandre Intérieure) soient à la fois dans la zone d'influence du littoral et de Lille montrent l'intérêt d'une telle approche.

La constitution du futur pôle métropolitain doit permettre de mobiliser les élus du territoire sur des projets structurant et ne pas fédérer autour d'une vision défensive du développement du pôle face à l'intensification des phénomènes de métropolisation autour de Lille.

### Conclusion :

Une stratégie partagée de développement équilibrée du littoral repose, d'une part, sur une connaissance fine et une maîtrise des causes de la périurbanisation en amont des projets et, d'autre part, sur une connaissance et une intégration au sein de chaque projet des enjeux écologiques, sociaux et économiques du secteur concerné.

De plus, elle devra être coordonnée par une structure capable d'intégrer l'ensemble des enjeux au niveau du littoral mais également par rapport à d'autres territoires d'influence (aire métropolitaine lilloise notamment). L'expérience de gouvernance portée de longue date par le SMCO sera mise à profit : gouvernance du réseau de villes et de territoires du littoral autour d'une charte du littoral, mobilisation sur des enjeux stratégiques communs et création d'un fonds spécifique au territoire, constitution d'une aire métropolitaine, portage de projets européens, conduite d'expérimentations de la GIZC, mise en réseau des agences de développement, d'urbanisme, partenariats transfrontaliers, projet de pôle métropolitain... A ce titre, le futur document stratégique de façade, élaboré sous l'égide du Préfet de Haute-Normandie et du Préfet maritime de façade, ainsi que, plus localement encore, la généralisation et la coordination des SCOT, portés par les collectivités, en particulier pouvant être dotés d'un volet valant schéma de mise en valeur de la mer, constituent des points d'appui pour consolider une stratégie littorale pour ce territoire.

## II- LES PRINCIPAUX ENJEUX POUR LES ESPACES LITTORAUX PAR RAPPORT AUX FILIERES DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE

### 1. La filière de l'aquaculture

La ferme aquacole de Grand Fort Philippe est la première ferme aquacole de France et emploie 100 salariés. La production de moules sur filières a été développée sur Zuydcoote. **L'aquaculture nordiste** et plus particulièrement l'élevage marin reste **fragile**. Le secteur a été malmené par la concurrence étrangère depuis deux années. Il doit se repositionner par une stratégie d'entreprise offensive pour retrouver sa place sur le marché européen. Le secteur des cultures marines prend son essor. Des rendements supérieurs permettront de gagner de nouveaux marchés et de pérenniser l'activité, tout en apportant une attention particulière sur l'environnement, la qualité de l'eau, les rejets et les risques sanitaires.

### 2. La filière de la pêche

L'activité de pêche se concentre sur Boulogne-sur-mer avec une flotte de 193 navires de pêche. La pêche dunkerquoise a stabilisé cette année le nombre de ses navires à 21. Il s'agit surtout d'une pêche artisanale réalisée à proximité des côtes. Les pêcheurs professionnels arrivent à concilier leur activité avec la nouvelle politique des quotas. Des prix de vente attractifs ont régulé le marché durant toute l'année 2011. La **modernisation de la flotte** est nécessaire pour garantir la pérennisation de l'activité et donc l'avenir des jeunes patrons.

**Boulogne**, 1er port de pêche français et leader européen pour la transformation et commercialisation des produits de la mer voit son positionnement renforcé par la **présence de structures de recherche et de transfert** sur le domaine de la mer et de ses produits, que sont le pôle de compétitivité Aquimer, l'IFREMER, le CEPVM, l'AFSSA et Boulogne Technopole. Les activités sur le port pourront se développer grâce à la libération de foncier par Comilog.

Cependant plusieurs facteurs menacent le développement de cette activité :

- - la raréfaction des ressources en mer pourrait entraîner un durcissement de la politique des quotas ;
- - la concurrence des pays de l'Europe de l'est sur le traitement des produits de la mer ;
- - le changement climatique combiné à l'activité humaine, pourrait avoir des répercussions plus ou moins marquées sur les milieux aquatiques marins et d'eaux douces en raison de la hausse des températures marines et d'une baisse de la qualité des eaux (apport excessif de nutriments) qui provoquerait l'appauvrissement des milieux aquatiques, voire la création d'effets toxiques tels que le développement de cyanobactéries ou d'algues vertes.

### 3 - Compétitivité des filières pêches maritimes et aquaculture

Première place européenne de transformation des produits de la mer (5000 emplois directs à Boulogne-sur-Mer), il est nécessaire de maintenir la compétitivité de pêche maritime locale pour garantir les apports locaux en production et les emplois à terre. Le fort endettement des armements fragilise les rémunérations des patrons et marins en cas de hausse du coût du gasoil ou de diminution des prix de vente.

Il convient de **viser de nouvelles modalités d'exploitation des navires de pêche** (partage de navires, diversification, développement tourisme, recherche de la création de valeur en substitution à la quantité de poisson pêché, stabilisation de la valeur d'achat) afin de limiter l'exposition à la conjoncture économique. Le décloisonnement du secteur passe également par **l'utilisation des technologies de l'information et de la communication** afin de créer de la valeur ajoutée (dématérialisation des flux, gestion prévisionnelle des commandes, contractualisation par voie électronique).

Le maintien et le développement de l'emploi maritime passe par la **mise en place d'outils ou de structures de recensement et mise en relation de l'offre et de la demande d'emploi maritime** : les besoins d'emploi des PME sont actuellement difficilement mis en relation avec les personnels qualifiés qui sortent des formations ou qui sont sans activités. L'attractivité vers les bassins d'emploi maritime littoraux pour les populations qui ne sont pas directement reliées aux centres de formation maritimes doit être visée (développement de la formation à distance, promotion de l'emploi maritime dans les secteurs non littoraux).

Le pôle de compétitivité Aquimer, rassemblant l'essentiel des acteurs régionaux des filières amont, aval et aquaculture est l'un des acteurs du décloisonnement et de la modernisation des filières (clarification et renforcement de la mise en réseau) mais aussi de leur ouverture et visibilité dans le paysage local. Le développement de liens avec le secteur touristique local, de circuits courts de commercialisation, la labellisation, sont des leviers permettant de conjuguer ancrage local et développement de l'activité.

#### 4 - Investissement et diversification de l'activité des filières

L'**investissement navire** doit se tourner vers la moindre dépendance au gasoil et le développement de nouvelles énergies propulsives, une meilleure valorisation de la production et conservation des pêches à bord des navires, des outils permettant de renforcer la sélectivité des engins de pêche, la polyvalence des navires. Le maintien de l'activité passe également la **diversification vers les services aux EMR**, l'aquaculture et l'activité d'observation et de collaboration à des protocoles scientifiques, dans le cadre ou non des aires marines protégées.

La filière aquacole doit viser la **haute-qualité environnementale** des exploitations, le développement des technologies offshore et l'exploitation d'autres cultures, telles l'algoculture. Le pilotage stratégique en matière d'investissement peut être assuré par le pôle de compétitivité (aquaculture) et les organisations de producteurs (navires, ingénierie financière, management des projets et soutien aux PME) .

#### 5. - Appropriation des enjeux environnementaux par les acteurs maritimes et gestion des usages de la mer

Les actions de **connaissance du milieu marin** et de connaissance de l'influence des activités humaines maritimes et littorales sur le milieu marin doivent être renforcés ; de même que les démarches **planifications spatiales** des usages concurrents du milieu marin et les conditions de leur compatibilité avec les politiques de protection et de valorisation de l'environnement marin et littoral. La compatibilité doit s'exercer de façon équilibrée entre les enjeux d'aménagement intégré du littoral (GIZC) et les stratégies de planification des usages de l'espace marin. Le développement des différentes formes d'aires marines protégées doit être envisagé en assurant la cohérence ces différents niveaux de planification. Enfin, la prise en charge de la **sécurité maritime** par les filières doit être améliorée (formations obligatoires sur la sensibilisation aux risques de l'activité, incitation à développer des actions de prévention).

## Les enjeux des territoires transfrontaliers en Nord Pas de Calais

Le Nord-Pas-de-Calais compte 350 km de frontière avec la Belgique, sans qu'aucun obstacle physique ne vienne réellement matérialiser cette séparation. Il présente également une frontière maritime avec la Grande-Bretagne. Cette situation par rapport à la Belgique se traduit par **d'importants échanges de diverses natures entre les populations** (exemple : migrations domicile-travail entre le Nord-Pas-de-Calais et la Belgique, utilisation des infrastructures belges pour l'accueil des personnes âgées et des handicapés adultes, en matière d'éducation avec des élèves du Nord-Pas-de-Calais scolarisés dans les établissements primaires et secondaires belges et dans le domaine de la formation supérieure vers la Wallonie avec notamment les métiers du médico-social et vétérinaire, enfin des pratiques sociales d'achat et de loisirs, ...).

La Région présente également une frontière maritime avec la Grande-Bretagne, autour du détroit du Pas de Calais. Elle représente ainsi une zone charnière par rapport aux espaces de la Manche et de la Mer du Nord. Cet espace maritime constitue à la fois une barrière naturelle et un lien qui impactent en profondeur la coopération transfrontalière. La façade maritime de la région et son hinterland ne peuvent s'envisager sans la prise en compte du versant britannique, que ce soit sur les questions de sécurité ou de pollution mais aussi sur la problématique de gestion intégrée des zones côtières. Les enjeux environnementaux, économiques mais aussi sociaux et humains sont nombreux. Le développement de cette coopération de proximité est également lié à l'existence du lien fixe que représente le tunnel sous la Manche. Celui-ci constitue une porte d'entrée vers les territoires de part et d'autre permettant des échanges importants entre les populations.

Au-delà des relations denses entre individus, les **échanges institutionnels** se sont développés. De nombreux accords existent pour développer les relations franco-belges dont le plus récent est celui concernant le médico-social (pour la question du handicap). Il est important de citer **l'accord de Tournai sur la coopération policière et douanière, l'accord de Bruxelles du 16 septembre 2002 sur la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales et les organismes publics locaux, l'accord-cadre sur la coopération sanitaire transfrontalière du 30 septembre 2005**. Les grandes collectivités territoriales de la région, Départements de Nord et du Pas-de-Calais et Conseil régional Nord-Pas de Calais, ont également signé des accords de partenariats avec la Belgique, ainsi qu'avec l'Angleterre (notamment le comté du Kent). Des volets additionnels culturels aux accords de coopérations bilatéraux ont également été signés en 2004 entre la Région Nord-Pas de Calais et la Communauté flamande de Belgique, et la Fédération Wallonie-Bruxelles.. De nombreux projets sont développés dans le cadre du programme de coopération territoriale européenne France-Wallonie-Vlaanderen (INTERREG) et du programme INTERREG IV A des 2 Mers (France – Angleterre – Flandre – Pays-Bas). **Le Nord-Pas-de-Calais a vu la coopération se structurer en bassins de vie transfrontaliers, avec la création de deux Groupements européens de coopération territoriale (GECT) et la préfiguration d'un futur GECT entre Maubeuge et Charleroi.**

La définition d'enjeux transfrontaliers pour le Nord-Pas-de-Calais résulte :

- D'une continuité territoriale avec la Belgique de 350 km où le potentiel que revêt la coopération transfrontalière en termes d'attractivité, de dynamisme économique et solidaire et de gestion, valorisation commune de territoires imbriqués, s'avère important :
- D'une proximité avec la Grande-Bretagne autour d'une frontière certes non terrestre, mais engendrant de même, des dynamiques de coopération fortes au potentiel de développement indéniable; le Nord-Pas-de-Calais est en effet le principal lien entre le Royaume-Uni et l'Europe continentale.

### **I. LES PRINCIPAUX ENJEUX TRANSFRONTALIERS POUR LE NORD-PAS-DE-CALAIS**

#### **1. Le développement de véritables bassins d'emploi transfrontalier et de parcours de formation**

On estime que plus de 25.000 résidents de France travaillent en Belgique (19.000 dans le Hainaut et 6.000 en Flandre occidentale) contre 5 à 6.000 belges qui effectuent le chemin inverse. Ces flux sont composés pour l'essentiel d'ouvriers. L'importance de ce flux essentiellement dans le sens Nord-Pas-de-Calais – Belgique s'explique par la présence de l'emploi de l'autre côté de la frontière et de rémunérations intéressantes. (la plupart des arrondissement flamands ont un taux d'emploi supérieur à 65%). Le développement de ce bassin d'emploi transfrontalier soulève deux enjeux :

- Développement de formations professionnelles et d'apprentissages dans un cadre transfrontalier
- Mettre en place des formations supérieures de bi-diplomation correspondant aux besoins des entreprises.
- Renforcement des relations d'échange entre les organismes de développement de l'emploi de part et d'autre de la frontière

## 2. Développer les filières transfrontalières notamment dans le cadre de la SRI-SI

Les territoires se sont inscrits dans des logiques de pôles de compétitivité et de compétences réunissant entreprises, centres de recherche et instituts de formation. Des complémentarités sont apparues avec la Belgique dans la logistique et l'agroalimentaire.

Pour développer les coopérations innovantes l'enjeu consiste à :

- Trouver de nouvelles complémentarités de développement avec la Belgique et l'Angleterre dans les domaines suivants : le textile, la mécanique et les bio-technologies, l'image et les nouvelles technologies de l'information.

Mais également dans les domaines des pratiques artistiques et culturelles (mobilité, création, diffusion, aide à la personne, accès aux pratiques culturelles, développement territorial, ingénierie et formations artistiques et culturelles, industries créatives et culturelles) dans le cadre des accords et des dynamiques de coopérations culturelles transfrontalières et eurorégionales.

## 3. La mise en place de véritables services intégrés pour les populations transfrontalières

### La coopération sanitaire

La coopération sanitaire sur la frontière franco-belge est particulièrement développée. Elle s'est traduite par la signature d'une convention d'aide médicale urgente, par de nombreuses conventions entre les établissements hospitaliers et par la création de zones d'accès aux soins transfrontaliers (ZOAST) pratiquement sur l'ensemble de la frontière afin d'accompagner les projets médicaux entre établissements de santé et la mobilité du patient.

L'enjeu consiste en la :

- Mise en place d'une **concertation/coordination régulière des structures d'organisation des soins** afin de mutualiser les équipements en fonction des besoins par territoire transfrontalier et ainsi de déterminer la spécialisation des établissements à proximité de la frontière.
- Suivant ce même objectif, un autre enjeu concerne la coopération en matière de **médecine ambulatoire**.

### La coopération culturelle et artistique

Cette coopération est développée sur la frontière franco-belge en particulier (signature d'accords de coopération culturelle avec la fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté Flamande de Belgique) mais également sur la frontière franco-britannique, et plus largement à échelle eurorégionale. Il existe de nombreux projets de coopérations entre structures, institutions, administrations, écoles artistiques et culturelles. Un réseau d'acteurs culturels transfrontaliers et d'artistes indépendants (réseau LEAD) permet de renforcer les dynamiques de concertations et d'accompagnement entre acteurs et professionnels artistiques, culturels et créatifs, mais également de renforcer leur mobilité et leurs projets de coopérations.

Les enjeux sont désormais de mieux mutualiser les expériences acquises et de faciliter, à travers des plateformes de coopération les plus-values de ces dynamiques (facilité les débouchés professionnels, les échanges d'équipe, faciliter les mobilités des personnes, favoriser la cohésion sociale et culturelle des territoires, assurer la protection et la promotion du patrimoine culturel matériel et immatériel transfrontalier et eurorégional, renforcer l'accès aux droits culturels des personnes et leurs pratiques culturelles et artistiques etc...).

Renforcer l'accompagnement et l'ingénierie en matière de coopération culturelle sur la longue durée, à travers le développement des capacités des différents acteurs, mais aussi via la mutualisation des ressources, des méthodologies et des pratiques, via plus d'innovation en matière de synergies entre acteurs.

### L'accueil des seniors

Concernant la prise en charge des personnes âgées (flux non négligeable de seniors du Nord-Pas-de-Calais allant s'installer dans les établissements belges plus petits et plus diversifiés par rapport aux types de prise en charge, relativement moins chers.

L'enjeu consiste à :

- Intégrer les offres de services transfrontaliers dans les plans et schémas régionaux d'accueil pour ces populations. L'élaboration de schémas transfrontaliers de prise en charge des personnes âgées et des personnes handicapées s'avère nécessaire.
- Considérer les enjeux et dynamiques culturels favorisant le dialogue intergénérationnel et l'inclusion sociale des seniors dans la vie culturelle. assurer l'accès et la participation des personnes âgées dans les pratiques culturelles et artistiques.

### **Les transports publics**

Concernant les transports publics, il est important de faire en sorte que la frontière ne soit pas un obstacle dans la construction de bassin de vie transfrontalier.

L'enjeu principal est de :

- Développer une offre transfrontalière de transport sans surcoût avec des fréquences correspondant aux besoins de mobilité des populations.

### **La sécurité civile**

Encourager la coopération entre services en charge de la sécurité civile, notamment dans le cadre de la poursuite du projet APPORT.

### **4. La mise en place d'un aménagement concerté et la préservation de l'environnement**

L'enjeu est la mise en place d'une planification et d'un aménagement commun afin de préserver l'environnement notamment avec :

- Une coordination commune en matière de planification et des dispositifs de consultation transfrontaliers
- Une gestion de l'eau (qualité, problèmes d'inondation).
- : Une politique transfrontalière en termes de prévention et de gestion des risques notamment littoraux

## **5. Les enjeux en matière de gouvernance territoriale**

Le Nord-Pas-de-Calais présente deux Groupements européens de coopération territoriale, instruments de coopération dotés d'une personnalité juridique. Ces instances de coopération sont particulièrement innovantes, en associant tous les niveaux de responsabilité publique, du local au national/fédéral. **L'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai**, créé le 28 janvier 2008, est le premier GECT créé en Europe. Le GECT **West-Vlaanderen / Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale** constitue le même outil de coopération pour le littoral (créé le 3 avril 2009). Un **troisième projet** de GECT est à l'étude entre **Maubeuge et Charleroi**.

Deux enjeux sont liés au développement de ces structures :

- **Elaborer de véritables stratégies territoriales transfrontalières** et développer des projets transfrontaliers structurants à l'échelle des GECT ;

- **Mettre en place une gouvernance globale à l'échelle régionale** reste importante car certains sujets () demandent une certaine cohérence dans leur approche et une cohérence territoriale. Des liens entre ces outils sont à tisser.

## **II. DECLINAISON TERRITORIALE DES ENJEUX**

### **1. Les enjeux pour la métropole lilloise franco-belge :**

Des enjeux de métropolisation et de dynamique économique

Des enjeux de mobilité

Des enjeux d'aménagement, d'environnement

Des enjeux sociaux et culturels

Des enjeux commerciaux

### **2. Les enjeux du littoral franco-belge et franco-britannique**

Des enjeux environnementaux (eau) et de gestion des risques (risques littoraux)

Des enjeux de développement de filières économiques (notamment l'agroalimentaire, le tourisme, ...)

Des enjeux de coopération maritime

Des enjeux sociaux et culturels

### **3. Les enjeux du Hainaut franco-belge**

Des enjeux de connexion des territoires entre eux et à l'Europe (routier, ferré, voie d'eau) Des enjeux d'innovation en matière de coopération artistique et culturelle , de formation et de constitution de grappes d'entreprises transfrontalières, de positionnement de leader sur quelques spécialités industrielles

Des enjeux de mise en valeur de continuités naturelles, de développement et de structuration de l'offre touristique et d'organisation des soins transfrontaliers

### **4. Les enjeux de la « grande Thiérache »**

Structuration de la filière bois

Développement de la coopération culturelle et artistique

Développement de la filière tourisme

Développement de la filière de l'agriculture biologique

Développement des infrastructures de transport et particulièrement les infrastructures routières

## I. DONNEES GENERALES SUR LES FILIERES PECHEES MARITIMES ET AQUACULTURE EN REGION

### 1. Un bassin d'emploi largement dépendant des produits de la mer

**Boulogne-sur-Mer reste en 2011 le premier port de pêche en France** devant Le Guilvinec et Lorient, en valeur (79,2 millions d'euros) comme en tonnage (35 531 tonnes), et la **première place européenne de transformation des produits de la mer** (5000 emplois directs). **Dunkerque** (922 tonnes, 5,63 millions d'euros) maintient une activité d'envergure locale.

**La flotte régionale de pêche** (1985 marins) **se répartit entre artisans** : 60 navires boulonnais (essentiellement des fileyeurs), 54 chalutiers d'Étaples, 46 navires (moins de 12m) dans la Somme et huit fileyeurs à Calais ; et hauturiers : quatre chalutiers de pêche fraîche et trois surgélateurs de l'armement Euronor, dernier armement industriel de Boulogne. **Le port concentre toutes les activités, en particulier la transformation** (140 entreprises acheminement plus de 380 000 tonnes de poisson par an). Deux organisations de producteurs (OP) structurent la filière pêche à Boulogne : la Coopérative maritime étaploise (CME, chalutiers étaplois, 50% des tonnages locaux débarqués) et le FROM Nord (implanté à Boulogne, 1ère OP de France sur l'ensemble des ports, gère le reste de la flottille régionale).

**La présence de l'ensemble de la filière aval de Boulogne-sur-Mer** explique qu'environ 325 000 tonnes supplémentaires (en sus des débarquements) transitent chaque année par la place portuaire (transport : 13 entreprises locales, 480 emplois). Le **mareyage** concerne 54 entreprises pour 1391 emplois et 138 000 tonnes de poids vif traité. La seconde transformation (salaison, conserve, etc.) regroupe 19 entreprises, 1265 emplois, et 72 000 tonnes de produits finis. Enfin, 40 entreprises de négoce sont dénombrées, employant 331 salariés et traitant 144 000 tonnes.

### 2. Un secteur aquacole en développement

L'aquaculture dans le Nord – Pas-de-Calais se structure autour de **deux filières** : la **mytiliculture** (culture des moules sur bouchots et à plat dans le Pas-de-Calais, culture au large dans le Nord) et la **pisciculture** (2500 tonnes produites dans la ferme Aquanord, à Gravelines). Dans le cadre du **pôle de compétitivité Aquimer**, le projet de plate-forme d'innovation « **Nouvelles vagues** », porté par le pôle, comprend une station pilote aquacole et un département « développement technologique ». L'aquaculture est un axe de diversification pour les OP et la présence du pôle attire des projets d'investissement dans la région.

## II. ENJEUX GENERAUX

### 1. Un contexte de production incertain

La pêche et l'aquaculture doivent s'adapter à un **nouveau contexte de production** : cherté du pétrole, aléas sur les cheptels aquacoles (virus, climat, etc.), importantes fluctuations des cours de marché, forte exposition locale à la concurrence infra-communautaire, faiblesse des instruments financiers permettant la construction de nouveaux navires, incertitude sur l'encadrement réglementaire qui découlera de la nouvelle politique commune des pêches et l'interdiction de certains types d'activité (à partir de 2013). Le **développement** d'enjeux ou **d'activités concurrentes** sur l'espace maritime restreint du Nord – Pas-de-Calais (EMR, AMP, développement puis cohabitation de techniques de pêche à forte emprise spatiale, transport maritime, activités nautiques) entraîne des **risques de conflit d'usages spatiaux du milieu marin, et risque de restreindre l'emprise spatiale des activités existantes**.

## 2. L'enjeu de la conservation des stocks et de la qualité environnementale des eaux marines

La filière pêche maritime régionale se caractérise par des **pêcheries multispécifiques** et une **diversité des types d'unité** (pêche artisanale côtière, pêche hauturière, pêche industrielle) impactant la biodiversité halieutique dans son ensemble. La poursuite de l'objectif de conservation des stocks (actuellement mené au travers de l'application de la réglementation nationale et communautaire, la mise en place de restrictions complémentaires par la commission européenne sur certaines espèces, le développement de pratiques de pêche plus sélectives) est le préalable au maintien de l'activité sur le long terme, sans omettre que le risque **d'antagonisme entre la compétitivité des PME de pêches maritimes et les enjeux de préservation du milieu est réel**. L'impact d'autres activités (activités telluriques, transport maritime, extraction de granulats) sur le niveau des stocks n'est toutefois pas encore pris en compte, et doit être mesuré. Enfin, **les aléas du milieu** (tempêtes, épisodes sanitaires, pollutions) peuvent impacter fortement sur les activités (directement, ou indirectement : risque de désaffection du consommateur suite à une crise sanitaire).

## 3. Des PME structurellement fragiles et un marché de l'emploi peu institutionnalisé

**Le maintien et le développement de l'emploi sur les filières pêches maritimes et aquaculture** passe par la **formation**, le renforcement de la **compétitivité** et **l'innovation** des secteurs. Les filières pêche maritime et aquaculture sont quasi exclusivement constituées de TPE et de PME. Ces entreprises doivent souvent faire face à un endettement conséquent (et sont particulièrement exposées à des évolutions de la conjoncture économique, des cours de vente, et de la concurrence infra-communautaire). La sensibilisation et la professionnalisation des modalités de gestion est souvent peu importante. **Le rôle des organisations de producteurs en la matière est fondamental** : le fort taux d'adhésion aux OP dans la région est un atout.

Les **filières pêches maritimes et aquaculture** conservent encore de **nombreuses spécificités en terme de modalités d'emploi et de durée des contrats de travail** (temps et rythme de travail, contrats d'engagement maritime). Une absence complète de mise en relation structurée de l'offre et de la demande de travail sur les deux filières pénalise encore aujourd'hui le fonctionnement des PME du secteur et l'emploi des personnels qualifiés. La complexité et la spécificité des qualifications obtenues rendent difficiles la mise en place de passerelles vers d'autres secteurs professionnels.

## III. REPONSE AUX ENJEUX

La présence de chantiers navals, d'un tissu de PME tournées vers l'économie maritime (transport, pêche, aquaculture), de centres de recherche d'IFREMER, de laboratoires universitaires tournés vers les problématiques maritimes et d'un pôle de compétitivité en région doivent permettre de **répondre aux enjeux de recherche et d'innovation**. De la même manière, le fort **regroupement de la filière régionale autour de deux organisations de producteurs** (qui doivent se rapprocher) donne une longueur d'avance aux filières régionales comparativement à d'autres bassins maritimes, même si la culture d'innovation est peu présente au sein des PME des deux filières. Toutefois, la faiblesse des investissements privés, le peu d'autofinancement du secteur corrélé à un fort endettement des entreprises sont des obstacles à la mise en œuvre de l'innovation dans les PME. Le secteur dispose de **leviers d'action dans l'innovation technologique** (moindre dépendance au gasoil, traitement et conservation des espèces pêchées à bord, sélectivité des engins de pêche, polyvalence des navires vers d'autres activités – notamment de services –), **la diversification des activités**, et le **positionnement sur des marchés de « niches »**, peu exposés aux aléas économiques (pêcheurs vers aquaculture, aquaculture vers marchés à fort potentiel de développement ou à forte valeur ajoutée : sur certaines espèces, algoculture, etc.).

**Le développement des TIC** dans les secteurs pêche maritime et aquaculture peut permettre une meilleure **valorisation des lots mis sur le marché** et une **réduction des intermédiaires**, permettant de développer la valeur ajoutée de la production (et réduire l'exposition aux fluctuations des coûts de production ou des cours de débarquement). Les comportements des PME peuvent s'inscrire dans une logique d'anticipation de la demande (logique de marché, de pré-vente de la pêche), et à terme réduire l'impact de l'activité sur la ressource (la valeur ajoutée étant aujourd'hui essentiellement vue sous le prisme de la quantité produite ou débarquée). Enfin, les TIC peuvent permettre de **réduire les difficultés d'accès à la formation continue** pour des publics qui ne peuvent pas/ne souhaitent pas venir se former sur l'un des sites physiques sur lesquels les formations sont actuellement dispensées (Boulogne-sur-Mer) jusqu'au problématiques de distance du lieu d'habitation/de travail, embarquements, etc..

La **mise en œuvre** de la **réglementation environnementale devra être poursuivie** en trouvant l'articulation entre les différents outils développés (plan d'action pour le milieu marin, document stratégique de façade, document de gestion des parcs naturels marins, documents d'objectifs des sites Natura 2000 en mer). Les professionnels doivent s'approprier ces nouveaux enjeux maritimes environnementaux, notamment au travers du développement de formations visant à améliorer leur connaissances de ces enjeux.

**La filière aquaculture marine repose sur la bonne qualité des eaux marines** (appuyée par un réseau de surveillance et de veille sanitaire performant). Afin de limiter l'impact de son activité sur la biodiversité, elle doit développer de **nouvelles techniques de production**, innover sur les implantations ou extensions de zones d'élevage en eau profonde. Il convient de consolider les entreprises existantes et d'envisager le développement de l'algoculture.

Des **perspectives de croissance de l'activité** des PME peuvent être offertes par la **diversification ou la reconversion vers d'autres activités** : services aux énergies marines renouvelables, aquaculture marine, observation du milieu notamment dans le cadre du développement des aires marines protégées (collecte, transmission de données, participation à des protocoles scientifiques). L'offre de formation doit permettre aux professionnels de développer leur maîtrise de ces enjeux.

Les activités de pêche maritime sont fortement regroupées sur le port de Boulogne-sur-Mer et se maintiennent sur le port de Dunkerque. L'offre de formation est regroupée sur les lycées professionnels maritimes de Fécamp et Boulogne-sur-Mer, les Ecoles nationales supérieures maritimes (notamment les sites du Havre et St Malo), et d'importants centres de formation privés en Bretagne. Il convient de développer l'accessibilité aux formations pour les individus qui n'habitent dans ces territoires (logements, formation à distance), de soutenir l'accès aux bassins d'emplois pour les individus habitant dans les terres. La promotion de la formation/emploi maritime en dehors des bassins d'emploi maritimes traditionnels doit être renforcée. Le rythme de travail des salariés des filières (pêche maritime : annuel, mais avec de fortes baisses de rythme d'activité ; conchyliculture : saisonnier), peut être un frein à la formation, qui n'est pas toujours dispensée dans les créneaux calendaires appropriés. Enfin, il est nécessaire de répondre à la problématique du placement dans le cadre de l'emploi maritime, en mettant en place des dispositifs de fiabilisation du rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi maritime, spécialement dans le secteur des pêches maritimes.

## Les filières agriculture, industrie agroalimentaire et sylviculture

Réputé pour sa **forte densité de population** (324 hab/km<sup>2</sup>), son **important maillage d'infrastructures** et ses **industries**, le Nord-Pas de Calais est aussi caractérisé par **l'importance de son agriculture**. La part du territoire dédiée à l'agriculture est très importante. Les **surfaces exploitées** par les agriculteurs représentent 66 % de l'ensemble du territoire du Nord Pas-de-Calais soit 817 000 ha contre 50 % du territoire en moyenne métropolitaine. Densité de population et densité d'exploitations sont historiquement liés, l'activité agricole reste intense et maille le territoire plus finement que dans les régions voisines. Ainsi on compte **11 exploitations pour 10 km<sup>2</sup> en Nord Pas de Calais** pour une moyenne nationale de 9 exploitations par 10 km<sup>2</sup>. On dénombre 13 500 exploitations. De la forte densité de population découle aussi **l'un des plus forts taux nationaux d'artificialisation (15 %)**, et la région a également **le plus faible taux de couverture forestière avec près de 9 %** du territoire.

Sous l'effet des pressions urbaines, la région a du reste **perdu 12 % de son territoire agricole** entre 1988 et 2000. Selon le recensement agricole, depuis 2000, la **surface agricole utilisée (SAU) a régressée de 20 455 hectares, soit plus de 2 000 ha par an**. La perte de surface est principalement liée à l'artificialisation des sols, notamment au profit de l'habitat individuel et des infrastructures, ou des zones d'activité.

### I. DONNEES GENERALES SUR LES FILIERES AGRICULTURE, INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE ET SYLVICULTURE

L'agriculture du Nord-Pas-de-Calais compte **27 300 actifs permanents sur les exploitations**, et offre en moyenne plus d'emplois par exploitation ou par ha qu'au niveau national. Le Nord-Pas-de-Calais est la **4ème région française pour l'emploi fourni par le secteur agroalimentaire**, avec 27 000 salariés dans les entreprises de plus de 20 salariés (6% des entreprises agroalimentaires françaises) et **7,5 % des effectifs nationaux dans les établissements**. Enfin les **entreprises artisanales du secteur alimentation** représenteraient en première estimation (source Chambre des métiers 2007 et ratio emploi national) quelques 17 000 emplois. Ainsi l'ensemble **des secteurs agricoles et alimentaires représente régionalement plus de 71 000 emplois productifs directs, sans compter les emplois induits** (R et D, services de développement et organisations professionnelles diverses, transport, matériels et entretien, construction, amont agricole, conditionnement et emballage, commerce,...)...

#### 1. Une situation privilégiée au cœur et au carrefour de l'Europe

La situation privilégiée de la région au cœur d'un bassin de consommation de 78 Millions d'habitants et son réseau dense d'infrastructures ont permis à l'industrie agroalimentaire de se développer.

Le canal Seine Nord, le réseau portuaire et les capacités de stockage sont des atouts spécifiques pour le développement des échanges transfrontaliers et trans-régionaux.

La diversité agricole confère de bonnes capacités d'autonomie de l'agriculture régionale et limite la dépendance aux ressources importées. Le bassin de consommation régional de 4 millions d'habitants constitue un débouché important.

#### 2. Des facteurs de production favorables qui ont généré les performances économiques remarquables et une présence forte de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans l'espace régional

En Nord-Pas-de-Calais, **la valeur de la production agricole régionale** est estimée à **2,56 milliards d'€** en 2010 (2/3 végétal, 1/3 animal), plaçant le Nord Pas-de-Calais au 13ème rang des régions françaises. L'agriculture régionale **contribue ainsi à hauteur de 4% au produit brut agricole**, sur 3% des surfaces métropolitaines. L'industrie **agroalimentaire régionale** est au **troisième rang** en terme de chiffre d'affaires (9,1 milliards d'euros, soit 6,6 % du chiffre d'affaires national) tandis qu'elle se situe au **premier rang** des régions françaises pour les exportations (12,5 % des ventes nationales).

Au plan régional, **les industries agroalimentaires sont très présentes et diverses**, couvrant l'ensemble des secteurs de production agricole jusqu'aux filières halieutiques et intégrant la première et la deuxième transformation. Elles se sont développées d'une part à partir des bassins de production agricole et d'autre part à partir des activités portuaires, en particulier de Dunkerque (secteurs tels que torréfaction de café, chocolaterie-confiserie, ...) et Boulogne (halieutique). De grands groupes leaders mondiaux dans leur spécialité sont présents (Roquette Frères, Lesaffre International, Téréos, Leroux, Bonduelle, Mc Cain,...) et coexistent avec un tissu dense et diversifié de PME et TPE. La densité et la qualité des infrastructures de communication a favorisé les implantations industrielles.

### **3. Une agriculture régionale caractérisée par la diversité de ses productions et systèmes de productions.**

**Quatre productions** constituent environ les deux tiers du chiffre d'affaires agricole, avec des niveaux variables selon les années : **18 à 20 % pour les céréales, 16 à 18 % pour le lait, 10 à 12 % pour la pomme de terre et 11 à 12 % pour les légumes.**

Les autres productions, **cultures industrielles** (betteraves et oléoprotéagineux), **viande** (bovine et porcine), petits **élevages** et **cultures spéciales**, sont également présentes de manière significative ; certaines cultures sont plus spécifiques et contribuent à **l'identité régionale** (endives, chicorée, pomme de terre de consommation, lin textile, et aussi houblon encore présent...).

**Les surfaces herbagères** sont assez bien développées avec l'élevage bovin et laitier et les autres élevages restent ancrés à des surfaces cultivées. La diversité des assolements et la longueur des rotations est également un atout environnemental à exploiter sur les systèmes régionaux. Les installations de la dernière décennie contribuent du reste à cette diversité.

**Les systèmes de production en région restent divers et diversifiés**, avec une représentation significative de **systèmes mixtes** (polyculture-élevage, poly élevages), **des cultures légumières de plein champ**, fréquentes dans les assolements céréaliers avec des cultures industrielles spécifiques ; **les cultures horticoles et maraîchères** sont aussi présentes de manière non négligeable.

L'agriculture est ainsi productive mais reste dépendante des intrants et d'approvisionnements divers. Compte-tenu des perspectives de la PAC, des prix de l'énergie et des considérations environnementales, la recherche d'optimum économique doit anticiper les changements de pratiques.

**Ainsi la diversité des productions et des systèmes de production** (systèmes mixtes ou cultures avoisinant l'élevage) constituent une richesse régionale, générant une forte valeur ajoutée à l'ha et une industrie aval multiple. C'est un atout à la fois économique et environnemental car il procure une capacité d'autonomie aux exploitants régionaux.

**La multifonctionnalité de l'agriculture** en région a encore des perspectives de développement dans les territoires ruraux (et péri-urbains) ; elle apporte notamment des réponses à des demandes spécifiques en matière de **circuits courts**, d'agriculture biologique, de produits « de qualité ».

**Les filières de production en amont et en aval** de l'agriculture sont organisées ; la première transformation étant fortement liée aux bassins de production. Les **circuits** sont également **diversifiés** (agroalimentaire, négoce, export, circuits courts), les entreprises et infrastructures correspondantes sont présentes, plus ou moins restructurés ou organisés selon les secteurs.

**La surface moyenne des exploitations** demeure toutefois modeste, comparée aux régions de grande culture voisines : 61 ha (contre 98 ha en Picardie et plus de 100ha en Ile de France, et une moyenne nationale de 55 ha). La différence est notable entre les deux départements avec une surface moyenne de 53 ha dans le Nord et de 69 ha dans le Pas de Calais.

**L'espace agricole se réduit**, notamment du fait de l'artificialisation des sols. Les agriculteurs sont également peu représentés en amont des processus d'aménagement de l'espace et les réalités agricoles sont souvent mal prises en compte. Les problèmes d'accès au **foncier** se répercutent aussi sur les installations.

Cette **interdépendance entre l'urbain et le rural** qui a continué à se renforcer a donc induit des enjeux fonciers (pression foncières, artificialisation des sols et diminution des surfaces cultivées) et sociétaux (cohabitation des agriculteurs et des habitants zones périurbaines).

**La proximité urbaine** peut également générer des conflits préjudiciables pour l'économie agricole. **La faible part d'espaces naturels et forestiers conduit à une demande sociétale accrue pour ce type de milieux.** Une appréhension négative des impacts de l'activité agricole sur l'environnement peut, entre autres, décourager les vocations.

**L'agriculture** est également **économiquement fragile dans certaines zones d'intérêt écologique ou paysager** (marais de St Omer, prairies humides de la plaine de la Scarpe, coteaux calcaires). Or son maintien y est pourtant indispensable compte tenu des enjeux environnementaux qu'elle représente. Ses apports bénéfiques aux ressources naturelles (eau, air, sol) et à la biodiversité doivent être reconnus, encouragés et mieux pris en compte dans le développement durable des territoires.

**L'agriculture** joue ainsi un rôle de premier ordre pour la société : réception des boues urbaines, gestion de l'hydraulique, production potentielle d'énergie renouvelable, entretien des espaces périurbains ou ruraux.

**Les chefs d'exploitation** ont de **bonnes compétences techniques et un niveau de formation élevé.** Le niveau de formation des chefs d'exploitations et co-exploitants progresse en outre fortement : 2/3 des moins de 40 ans ont au moins un baccalauréat et un tiers des moins de 40 ans ont un BTS ou un diplôme supérieur.

**La population agricole** tend toutefois à décliner du fait de la concentration des exploitations et du nombre important d'agriculteurs arrivant à l'âge de la retraite. Les perspectives régionales d'évolution du travail agricole sont à anticiper car la part de la main d'œuvre familiale diminue, la part des salariés augmente et les formes sociétaires se développent. Cette régression relative de la population agricole a pour conséquence une représentation devenue minoritaire au sein des instances locales. **L'installation des jeunes agriculteurs** est rendue **difficile** par le contexte de **pression sur les terres.** L'installation des jeunes constitue un **enjeu pour maintenir un maillage agricole diversifié,** une ambiance agricole locale, et contribuer aux **dynamiques économiques et environnementales** nouvelles. La **modernisation,** en particulier pour les bâtiments d'élevage, reste un enjeu crucial, condition de leur adaptation.

**Le milieu physique, le potentiel humain et la diversité des productions** constituent des facteurs d'adaptation aux crises et aux enjeux environnementaux en tenant compte cependant, de **l'importance des grandes cultures intensives** dans l'assolement et **du poids des exploitations laitières.** Les perspectives d'ouverture des marchés (volatilité des prix, fluctuation des débouchés) et le verdissement de la PAC sont autant de défis à relever au sein des systèmes diversifiés ou de manière collective au plan local.

**4. La forêt** qui occupe une surface relativement faible du territoire régional a cependant de l'importance par les aménités qu'elle procure aux milieux urbains et à la société : **accueil du public et milieux d'intérêt environnemental, la biodiversité, le stockage du carbone et de la ressource énergétique.** La qualité de la gestion forestière orientée vers la multifonctionnalité a progressé avec la certification. Mais les **filières aval demeurent à conforter** ou constituer au plan régional. La **production de bois énergie,** sous-produit de l'exploitation forestière et de l'industrie passe ainsi surtout par la **valorisation du bois d'œuvre.** **L'adaptation au changement climatique** est un sujet pour envisager dès à présent des plantations dont le cycle de vie se conçoit sur le très long terme. Par ailleurs, **l'extension forestière doit être raisonnée** de manière à éviter les boisements anarchiques et à préserver l'agriculture sur les terres régionales, généralement fertiles. Ainsi les continuités écologiques feront-elles appel en priorité aux linéaires de haies ou au boisement des friches.

## **II. LES ENJEUX LIES AUX FILIERES AGRICOLE, AGROALIMENTAIRE ET SYLVICULTURE**

**Les enjeux de ces filières consistent à maintenir la diversité des productions tout en préservant l'environnement. La recherche, développement et l'innovation de ces secteurs sera à privilégier pour assurer la compétitivité de ces filières.**

1. Maintien de la diversité des productions agricoles pour favoriser l'autonomie agricole régionale tout en préservant l'environnement et le patrimoine naturel
2. Des enjeux environnementaux multiples pour maintenir la diversité des productions : érosion des sols cultivés, qualité des eaux et de l'air, préservation de la biodiversité, réduction des gaz à effet de serre, adaptation au changement climatique
3. Favoriser l'émergence de pôles de recherche en matière agricole et agroalimentaire

4. Structurer le domaine de la recherche, du développement et de l'innovation pour assurer un transfert technologique auprès des entreprises régionales
5. Organiser les bassins agricoles et les filières régionales ou interrégionales.

### III. LES REPONSES AUX ENJEUX IDENTIFIES POUR LES FILIERES :

- Exploiter les **complémentarités locales** entre cultures et élevage, en privilégiant la diversité des assolements, le maintien des zones de bocage, la longueur des rotations et la mise en valeur durable du potentiel naturel pédoclimatique.

- Pour **maintenir la valeur ajoutée créée par l'agriculture et les filières agroalimentaires** tout en préservant l'environnement, l'action portera sur les systèmes de grande culture, la régression de la diversité des productions, la concentration rapide des exploitations qui entraîne une réduction du nombre d'emplois.

- Le maintien **de la compétitivité des filières** est une nécessité. Celle-ci passera par **l'organisation** des filières agroalimentaires de production à haute valeur ajoutée, le renforcement des liens locaux et des liens au sein des filières pour favoriser l'autonomie régionale ou locale.

- Des progrès en matière de **pratiques environnementales** sont à rechercher : le potentiel naturel des sols et herbages est à exploiter, la diminution possible des rendements et des intrants avec réduction des charges d'approvisionnement et maintien des marges est à privilégier. Un projet global à l'échelle de l'exploitation et du territoire est à mener pour répondre aux enjeux environnementaux des territoires ruraux.

- Le **soutien à la diversification** est complémentaire des **mesures d'adaptation** permettant aux exploitations de faire face aux évolutions de marchés.

- **La préservation de l'usage agricole des sols** reste une priorité : objectif de **réduction des pertes de foncier agricole** (prélèvement plafonné à 1000 ha/an). **L'intégration de représentants agricoles** dans la gouvernance au sein des territoires est ainsi à renforcer dans une région fortement urbanisée. **Les solidarités agricoles** méritent d'être particulièrement mises en avant, notamment pour faciliter les débuts de carrière mais également conforter les structures et les systèmes de production.

- **La valorisation du potentiel régional de recherche doit être accentuée.** Cet objectif pourra être atteint par l'amélioration des implantations régionales en matière de **recherche publique** agronomique et agroalimentaire (INRA, IRSTEA), la valorisation du potentiel régional de **recherche privée agroalimentaire**; potentiel régional important dû à la présence de groupes de taille nationale ou internationale, de **recherche universitaire en biochimie, génomique et physiologie végétale, évolution des populations végétales.**

Les stations expérimentales régionales associées aux nombreuses stations présentes en Picardie ont un rôle important à jouer dans le développement de la recherche.

- **La constitution de pôles de rayonnement régional**, puis national autour du potentiel régional (environnementale et sanitaire) est une nécessité pour assurer l'avenir des secteurs agricoles et alimentaires régionaux : recherche variétale, productivité des sols et nouvelles pratiques agronomiques environnementales, agroalimentaire et santé.

Les politiques nationales privilégiant **l'excellence régionale** peuvent accroître les disparités en matière d'innovation.

- **L'implication des pôles de compétitivité** dans des axes stratégiques régionaux est une priorité : énergie, valorisation des co-produits, filières non alimentaires, logistique.

La structuration en aval de la **recherche et développement, de l'expérimentation et de l'innovation** doit être privilégiée pour favoriser **le transfert technologique** auprès des entreprises régionales, en ayant une action particulière sur la **formation**. Environnement (et viabilité des pratiques préconisées) et santé sont les deux enjeux principaux dévolus aujourd'hui à la recherche.

**La constitution de filières en aval** en matière de **gestion forestière** ( production de bois énergie ) est une nécessité pour conforter ce secteur d'activité. Un des moyens est de **valoriser le bois d'œuvre**.

L'adaptation au changement climatique nécessite de réaliser des **plantations** dont le cycle de vie se conçoit sur le long terme.

Dans la perspective d'une extension forestière raisonnée et d'absence de boisements anarchiques, les continuités écologiques feront appel en priorité aux **linéaires de haies ou au boisement des friches**. Cette pratique permettra de préserver l'agriculture sur les terres régionales, généralement fertiles.